



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

Approuvé le 17/04/2025
Publié le 24/04/2025

PROCÈS-VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 FÉVRIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés dans la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

Présents : BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BROSSEAU Ingrid, CHEVALIER Éric, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, FERJOUX Christian, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GRENIoux Florence, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, ROY Michel, THIBAULT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégués suppléants : GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

PERONNET Jany donne procuration à PRIEUR Jean-Michel
ALLARD Emmanuel donne procuration à GAMACHE Nicolas
BARDET Jean-Luc donne procuration à MORIN Christophe
CHARTIER Mickaël donne procuration à PILLOT Jean
FEUFEU David donne procuration à WOJTCZAK Richard
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
SABIRON Véronique donne procuration à CAQUINEAU Bernard

Absences excusées : BRESCIA Nathalie, CHIDA-CORBINUS Cécile, DENIS Joël, HERVE Karine, LE ROUX Liliane, MIMEAU Bernard, PARNAUDEAU Guillaume

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 14 février 2025

Séance retransmise en direct sur la page Facebook publique de la Communauté de communes.

ORDRE du JOUR

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
- 2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 19 DÉCEMBRE 2024 ET 23 JANVIER 2025

RESSOURCES HUMAINES

- 3 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
- 4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 5 - MODIFICATION DU TARIF DE VACATION PSYCHOLOGUE ET MÉDECIN
- 6 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES

TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- 7 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2024
- 8 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2025
- 9 - FLIP 2025 – ADOPTION DE TARIFS DE PARTENARIATS FLIP TV

SCOLAIRE

- 10 - L'INTERVENTION DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDienne DANS LE PREMIER DEGRÉ

INNOVATION NUMÉRIQUE

- 11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION SERVICE COMMUN INFORMATIQUE « DÉVELOPPEMENT » AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GÂTINE

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 12 - TARIFS FILIÈRE PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- 13 - CRÉATION D'UNE STRUCTURE ALSH A SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF
- 14 - RÉHABILITATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MENIGOUTE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

- 15 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE
CAILLON – LOT 5 « GROS ŒUVRE » – AVENANT N° 1

- 16 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE
CAILLON – LOT 7 « COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ » – AVENANT N° 1

- 17 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE
CAILLON – LOT 8 « MENUISERIE EXTÉRIEURE » – AVENANT N° 1

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 18 - RN 149 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE VOIES DE
DÉPASSEMENT

- 19 - BÂTIMENT DE LA GUICHETIÈRE – ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION

- 20 - DÉPLACEMENT AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2025 –
PARTICIPATION FINANCIÈRE

FINANCES

- 21 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

- 22 - BUDGET ANNEXE ZAC DE LA BRESSANDIÈRE – REMBOURSEMENT
ANTICIPE DU CRÉDIT RELAIS

- 23 - AUTORISATION DE PLACEMENT DE FONDS SUR COMPTES À TERMES

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES.....	6
1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU	6
2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 19 DÉCEMBRE 2024 ET 23 JANVIER 2025	6
RESSOURCES HUMAINES	6
3 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL	6
4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	7
5 - MODIFICATION DU TARIF DE VACATION PSYCHOLOGUE ET MÉDECIN	7
6 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES	9
TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE	11
7 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2024.....	11
8 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2025.....	19
9 - FLIP 2025 – ADOPTION DE TARIFS DE PARTENARIATS FLIP TV	23
SCOLAIRE	25
10 - L'INTERVENTION DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRÉ	25
INNOVATION NUMÉRIQUE.....	27
11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION SERVICE COMMUN INFORMATIQUE « DÉVELOPPEMENT » AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GÂTINE	27
GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS	28
12 - TARIFS FILIÈRE PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT.....	28
QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES.....	30
13 - CRÉATION D'UNE STRUCTURE ALSH À SAINT-MARTIN-DU- FOUILLOUX – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF	30
14 - RÉHABILITATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MENIGOUE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF.....	34
15 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON – LOT 5 « GROS ŒUVRE » – AVENANT N° 1	37
16 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON – LOT 7 « COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ » – AVENANT N° 1	40
17 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON – LOT 8 « MENUISERIE EXTÉRIEURE » – AVENANT N° 1	42

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	43
18 - RN 149 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE VOIES DE DÉPASSEMENT	43
19 - BÂTIMENT DE LA GUICHETIÈRE – ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION.....	53
20 - DÉPLACEMENT AU SALON INTERNATIONAL DE L’AGRICULTURE 2025 – PARTICIPATION FINANCIÈRE	54
FINANCES.....	55
21 - DÉBAT D’ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025	55
22 - BUDGET ANNEXE ZAC DE LA BRESSANDIÈRE – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU CRÉDIT RELAIS	70
23 - AUTORISATION DE PLACEMENT DE FONDS SUR COMPTES À TERMES	71

Monsieur le Président salue les membres du Conseil communautaire et les remercie de leur présence.

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Monsieur Olivier CUBAUD est nommé secrétaire de séance.

O
O O
O

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique,
- des délibérations prises par le Bureau communautaire.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions à ce sujet. Il n'y en a pas.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 19 DÉCEMBRE 2024 ET 23 JANVIER 2025

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des observations. À défaut, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séances de conseil communautaire des 19 décembre 2024 et 23 janvier 2025.

RESSOURCES HUMAINES

3 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 et suivants, et L.512-12 et suivants ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine met à disposition du personnel ou bénéficie de mises à disposition de personnel d'autres communes ou établissements, pour effectuer des missions de service public ;

Madame Marie-Noëlle BEAU, rapporteur, informe du renouvellement de la mise à disposition de Madame Stéphanie LEBEAU, adjointe administrative au Centre. C'est une mise à disposition vers le Centre communal d'action sociale de Parthenay à compter du 1^{er} mars 2025. Il s'agit de 0,7h hebdomadaire sur son temps de travail de 35h. Madame Stéphanie LEBEAU est chargée d'accompagner les agents sur les prestations d'action sociale au niveau du CNAS. Une convention régit tout cela. Madame BEAU précise que c'était une information et que cela ne fait pas l'objet d'un vote.

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de présentation :

Dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade, il appartient au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs.

Il s'agit ici de créer les emplois suivants, à compter du 24 février 2025 :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, temps complet (gestion et prévention des déchets, recrutement suite départ)

Madame Marie-Noëlle BEAU, rapporteur, explique qu'il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet à compter du 24 février 2025. Ce poste est lié à la gestion et à la prévention des déchets et fait suite à un départ. Il est proposé au Conseil communautaire de créer le poste, de modifier en conséquence le tableau des effectifs, d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier et de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine, il convient de créer les postes correspondants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer le poste suivant, à compter du 24 février 2025 :

*1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, temps complet

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025, au chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - MODIFICATION DU TARIF DE VACATION PSYCHOLOGUE ET MÉDECIN

Par délibérations du 23 février 2017 et du 25 mars 2021, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de fixer à 38 euros bruts le montant horaire de vacation, pour la psychologue intervenant auprès de la Direction de la petite enfance, au multi-accueil Les Lucioles et au « Relais des parents » notamment, et à 42 euros bruts le montant horaire de vacation, pour le médecin du multi-accueil Les Lucioles.

Il est proposé de revaloriser et d'harmoniser les montants de vacation de ces deux intervenantes, à hauteur de 59 euros bruts la vacation.

Madame Marie-Noëlle BEAU, rapporteur, commence par rappeler le contexte. En février 2017, la Communauté de communes de Parthenay Gâtine avait établi des tarifs de vacations pour les professionnels de la petite enfance : 38 € bruts pour les psychologues et 42 € brut pour les médecins. Ces tarifs n'ont pas été réévalués. La proposition de ce soir consiste à revaloriser et à harmoniser les tarifs de vacations : de passer à 59 € brut pour les psychologues et les médecins, soit une plus-value totale estimée à 3 666 € annuels. Madame BEAU propose de donner le détail. Le médecin client qui intervient 20,50h dans l'année était à 42 €, donc cela fait 17 € en plus pour aller jusqu'à 59 €, soit une plus-value de 348,50 €. La psychologue qui intervient en général (le calcul est basé sur l'année d'avant) 158h était à 38 €, cela fait 21 € en plus, soit un total de 3 318 € en plus. Les deux cumulés font 3 666,50 € exactement. Ce qui justifie cette revalorisation et cette harmonisation - et c'est important pour Madame BEAU - c'est la nécessité de reconnaître l'expertise et l'engagement de ces professionnels. En termes d'attractivité, il s'agit aussi de recruter et de fidéliser les talents, parce qu'ils en ont. Il est donc proposé au Conseil communautaire de revaloriser à 59 €, d'adopter ce tarif, de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025 et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER s'interroge sur les montants des hausses - pas sur les montants des plus-values, mais sur les montants des hausses. Il rappelle que la consultation des médecins est passée de 25 € à 26,50 €, puis récemment à 30 €. Certes, une vacation n'est pas une consultation, mais il trouve que la hausse pour les psychologues est totalement disproportionnée par rapport au coût de l'inflation. C'est le premier point. Ensuite, il insiste sur le fait qu'il y avait avant une différence entre un docteur en médecine et un psychologue, car ce ne sont pas les mêmes études dans les universités de France. Il ne comprend pas cette façon de penser.

Madame Marie-Noëlle BEAU répond qu'ils ont jugé bon, justement, de faire l'équité, et de considérer que c'était aussi la même façon de travailler, afin d'harmoniser leurs coûts. Et puis au niveau de la garantie et de la qualité de l'accueil des enfants, c'est important. Les psychologues n'ont peut-être pas le même niveau d'études que les médecins, mais ils interviennent plus longtemps auprès des enfants.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER reconnaît que la durée de consultation n'est pas la même, mais selon lui il faut prendre en compte les études de médecine : le médecin généraliste est un spécialiste et le médecin qui s'occupe de la santé mentale s'appelle un psychiatre, pas un psychologue. Il trouve très nouveau le fait de mettre sur le même plan des médecins avec des paramédicaux. Personnellement, il serait favorable à ce que les infirmières soient valorisées au même montant, mais ce n'est pas comme cela que la Sécurité sociale raisonne en France, et personne raisonne ainsi d'ailleurs.

Madame Marie-Noëlle BEAU indique qu'elle ne peut pas en dire plus. C'est un choix de leur part.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER rétorque que si la réponse est que « c'est un choix », lui votera contre.

Monsieur le Président confirme que c'est une proposition de la direction des ressources humaines. Il entend les arguments des deux côtés : d'un côté, la reconnaissance d'un temps d'intervention plus important et, de l'autre, un niveau de connaissance et d'expertise qui ne sont pas à la même hauteur. Cela s'entend.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER précise que simultanément à ce Conseil communautaire se tient l'assemblée générale de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) « BigUp Santé ». Il ne pense pas que les professionnels qui y sont présents aient ce raisonnement.

Monsieur le Président entend sa remarque.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG45-2017 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2017 revalorisant le tarif horaire de vacation pour tout intervenant extérieur exerçant des missions de médecin ou de psychologue au sein des services Petite Enfance ;

VU la délibération n° CCPG41-2021 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 revalorisant le tarif horaire de vacation pour tout intervenant extérieur exerçant des missions de médecin ou de psychologue au sein des services Petite Enfance ;

CONSIDÉRANT les montants horaires des vacations de la psychologue et du médecin intervenant ponctuellement auprès de la Direction de la Petite Enfance, fixés respectivement à 38 euros bruts et 42 euros bruts la vacation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une revalorisation et une harmonisation de ces montants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 33 voix « pour », 7 voix « contre » et 12 abstentions, décide :

- de revaloriser ces vacations horaires à 59 euros bruts,
- d'adopter ce tarif applicable à tout intervenant extérieur sur des missions de médecin ou de psychologue au sein de la Direction de la Petite Enfance,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Arrivant à 18h47, Monsieur Pierre-Alexandre PELLETIER (porteur d'un pouvoir de Hervé LE BRETON) a pris part au vote des sujets n° 6 et suivants.

*_*_*_*_*

6 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- *Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,*
- *Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.*

Cette participation est obligatoire pour :

- **Les risques prévoyance** à effet du 1^{er} janvier 2025.

** Le montant minimal s'élève à 7 € brut mensuel (article 2 du décret n° 2022-581), Ce montant serait porté à 50 % au minimum de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif. Ce nouveau régime nécessite une transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur,***

** Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90 % du salaire net,*

- **Les risques santé** à effet du 1er janvier 2026.

* *Le montant minimal s'élève à 15 € brut mensuel (article 6 du décret n° 2022-581),*

* *Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par l'employeur : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.***

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront formulé leur intention, des garanties collectives d'assurance de prévoyance et de santé au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

En application des dispositions de l'article L.827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025. Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Madame Marie-Noëlle BEAU, rapporteur, présente la protection sociale complémentaire. Il s'agit de donner mandat au Centre de gestion. Elle prévient qu'elle ne va pas s'attarder sur cette délibération, car les élus dans leurs communes ont dû travailler cette délibération aussi. Elle explique simplement que pour le risque prévoyance, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la procédure de la convention de participation avec son contrat d'assurance collective à l'adhésion facultative des employeurs et l'adhésion facultative des agents.

Il est également proposé de participer au dispositif proposé par le Centre de gestion afin de lui donner mandat pour réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence. Enfin, il est proposé de maintenir la participation mensuelle décidée au Conseil communautaire de décembre au niveau de la prévoyance, qui a été augmenté de 2 € au dernier Conseil communautaire. Il s'agit donc de maintenir la participation mensuelle du montant de 12 € et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier. Madame BEAU rappelle que pour le risque de prévoyance, le minimum imposé est de 7 € et qu'ils sont pour leur part à 12 €.

Pour le risque santé, c'est la même chose : il est demandé au Conseil de donner mandat au Centre de Gestion et au même titre de maintenir la participation mensuelle, qui s'élève à 22 €. Madame BEAU précise que le minima demandé à partir de janvier 2026 est de 15 €. Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier-là.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L.827-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 février 2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n° 2011-1474 précité,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Pour le risque Prévoyance :

- de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - * participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - * d'un montant de 12 euros/agent/mois
 - * La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n° 2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n° 1 à l'issue de l'analyse des offres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, dont la convention ci-annexée,

Pour le risque Santé :

- de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - * participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - * d'un montant de 22 euros/agent/mois
 - * La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n° 2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n° 1 à l'issue de l'analyse des offres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, dont la convention ci-annexée.

*_*_*_*_*

Arrivant à 18h55, Madame Bérengère AYRAULT a pris part au vote des sujets n^{os} 7 et suivants.

*_*_*_*_*

TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

7 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2024

Le service Patrimoine a conduit un grand nombre d'actions et de projets en 2024 dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », et ce sont 6 705 visiteurs qui ont été accueillis sur les différentes visites et animations proposées. Ce chiffre est moins élevé qu'en 2023, car la fréquentation avait été assez exceptionnelle cette année-là et s'était élevée à 9 221 visiteurs. La fréquentation de 2024 est toutefois satisfaisante, car en dehors de 2023, la fréquentation était jusqu'à présent aux alentours de 6 000 visiteurs par an.

L'année 2024 a été marquée par la création d'une nouvelle exposition au CIAP, « La sculpture, décor d'architecture », qui a remplacé celle sur le thème du vitrail. Cette exposition permet de valoriser les décors sculptés, dans la pierre ou dans le bois, qui ornent certains édifices du territoire (églises, bâtiments publics, façades de maisons), grâce à de belles photographies permettant de les voir à hauteur des yeux, mais aussi grâce à quelques véritables sculptures.

Plusieurs services ont été mobilisés pour aider le service Patrimoine à sa réalisation (Communication, Bâtiments, Fab Lab, Musée), et un Comité scientifique a été constitué. Plusieurs jeux rythment cette exposition, et un nouvel escape game intitulé « Bombe de sculpture » y est proposé. La fréquentation du CIAP a été très satisfaisante, avec 2 684 visiteurs en 2024, ce qui correspond à la deuxième meilleure fréquentation de ces dernières années, derrière 2023.

Pendant la saison estivale, la fréquentation des visites proposées en journée a augmenté à Parthenay, et a été satisfaisante à Saint-Loup-Lamairé, où il a été testé de les organiser le matin au lieu de l'après-midi. Le succès des visites à la lanterne et des marches gourmandes organisées en partenariat avec des producteurs locaux s'est poursuivi (jauges maximales souvent atteintes, et personnes sur listes d'attente). Il y a en revanche eu une baisse de fréquentation pour les propositions ludiques, en particulier pour l'escape game « Trésor à double tour » et pour le jeu « Funtress », impactés par la baisse de fréquentation du quartier médiéval pendant le FLIP. La fréquentation globale du programme estival a été de 1 177 participants, ce qui est là encore inférieur à 2023, mais supérieur aux autres saisons estivales.

Un certain nombre de visites et animations ont aussi été proposées en dehors du programme estival, pendant l'année 2024 : des visites du quartier médiéval à l'occasion d'événements (accueil de Capverdiens, journée d'accueil des nouveaux arrivants), des visites et un atelier pour les familles pendant les vacances d'automne, une visite de Saint-Loup-Lamairé lors du festival de peinture et de sculpture, des visites du cimetière de Parthenay, une visite de l'église Saint-Laurent lors de la Nuit des églises, une randonnée « Au fil du Thouet à Parthenay » avec le SMVT, et une autre à Thénézay, en amont de la Soirée du patrimoine de Gâtine. Ces différentes visites et animations représentent une fréquentation de 260 participants.

Vingt-cinq visites de groupes ont eu lieu sur l'année, pour 600 personnes, ce qui est très satisfaisant et légèrement meilleur qu'en 2023.

Tout au long de l'année, le service a accueilli 1 604 enfants ou jeunes sur les différentes activités pédagogiques organisées sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs. Ce sont principalement des enfants des écoles primaires du territoire qui en ont bénéficié, mais il y a aussi eu de nombreux ateliers pour des collégiens deux-sévriens, grâce à l'élargissement du Pass Culture aux élèves de 5ème. Il faut noter une baisse importante de la fréquentation sur le premier semestre 2024 par rapport aux autres années, ce qui s'explique par la mobilisation des établissements scolaires autour du thème des JO et du sport. Fin 2024, un beau projet éducatif, artistique et culturel a été mis en place par le service Patrimoine, sur le thème de la calligraphie et de l'enluminure, pour les 32 élèves de CM1 et CM2 de l'école Jacques Prévert de Parthenay, en lien avec l'histoire et le patrimoine de leur ville.

En ce qui concerne la communication sur les actions et sur le patrimoine à découvrir, il convient de mentionner la création d'une signalétique patrimoniale dans la commune de Fénerly (5 panneaux inaugurés en septembre), et l'organisation d'une conférence sur l'architecture du XX^e siècle, permettant de promouvoir le bel ouvrage publié en 2023 sur ce thème.

En plus de la participation aux grandes manifestations nationales (Journées européennes des métiers d'art, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), le service a mis en place un certain nombre d'actions dans le cadre de manifestations et événements locaux. À retenir en particulier : le succès des JEMA, où le CIAP a accueilli cette année l'enlumineur Fabien Pandraud, et le succès de la visite suivie du concert de harpe et chant à l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux pendant les JEP. Une ancienne exposition réalisée en 2012 par le service Patrimoine sur le thème des chemins vers Saint-Jacques-de-Compostelle a par ailleurs été installée dans l'église de Gourgé, en partenariat avec une association locale.

Pour l'année 2024, le montant total des dépenses s'élève à 175 326,56 € et le montant total des recettes (subventions et ventes de prestations) s'élève à 56 387,54 €.

Cette année encore, les recettes correspondant aux ventes de prestations sont très satisfaisantes (près de 11 000 €), grâce à la bonne fréquentation des visites et animations proposées, à un bon nombre d'ateliers pédagogiques payants et de visites de groupes, ainsi qu'à de bonnes ventes en boutique.

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Émilie BIRAUD**, Directrice du service Tourisme et valorisation du patrimoine, présente le bilan 2024 du Pays d'Art et d'histoire, en revenant sur les différents axes qui avaient été fixés dans le programme d'action.

Elle va d'abord commencer par la création de la nouvelle exposition du CIAP sur la thématique des décors sculptés. La création de cette nouvelle exposition du CIAP a constitué un temps fort pour cette année 2024 et un travail important pour le service Patrimoine. Il s'agissait de remplacer la précédente exposition qui portait sur le vitrail et qui avait été présentée pendant trois ans, de 2021 à 2023. Avec cette nouvelle thématique, il s'agit de présenter à nouveau une exposition artistique permettant de valoriser le patrimoine local : les décors sculptés dans la pierre ou dans le bois, qui ornent un certain nombre d'édifices du territoire - des églises, des bâtiments publics, mais aussi des façades de maisons. Ces décors sont valorisés grâce à de belles photographies qui permettent de les voir à hauteur des yeux, alors que certains sont parfois très haut sur place dans les édifices. Comme la précédente exposition, celle-ci a été conçue avec une approche ludique.

Il y a en effet plusieurs jeux qui rythment l'exposition et un nouvel Escape Game a été créé. En ce qui concerne les jeux, il y a notamment une carte du territoire qui permet de replacer dessus les photographies des églises dont on peut voir des décors dans l'exposition. Il y a également des jeux conçus en lien avec le FabLab qui permettent de parler des décors sculptés de Notre Dame de la Coudre, aujourd'hui conservés dans des musées. En ce qui concerne l'Escape Game qui a été créé, « Bombe de sculpture », c'est un Escape Game dont le scénario est qu'un édifice du territoire est menacé par un attentat. Les joueurs sont mis dans la situation de devoir déjouer cet attentat, sauver le patrimoine local tout en allant chercher des informations au sein de l'exposition.

Pour réaliser cette nouvelle exposition, « La sculpture, décor d'architecture », le service Patrimoine a profité des conseils et avis d'un comité scientifique : l'architecte des Bâtiments de France des Deux-Sèvres, Jean RICHER, deux conservatrices des monuments historiques de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, Pauline LUCAS et Corinne GUYOT, ainsi que la conservatrice des antiquités et objets d'art des Deux-Sèvres, Maria CAVAILLES. Ces personnes ont pu les accompagner dans la conception en donnant leur avis sur le contenu qui était envisagé, la scénographie également, et ils ont pu relire et faire des retours sur les textes.

C'est un projet qui a mobilisé plusieurs services à partir de la fin de l'année 2023, en particulier le service communication, qui a été très impliqué en travaillant sur la campagne photographique, une belle campagne photographique sur le territoire, le travail de graphisme également et le travail de promotion de cette exposition par la suite. Le service bâtiment a été aussi très impliqué dans les installations techniques. Le FabLab les a accompagnés sur la création des jeux à l'aide de la découpe laser et de l'impression 3D. Le Musée d'art et d'Histoire de Parthenay, lui, prête des œuvres pour cette exposition. Ce sont des œuvres qui sortent des réserves pour la première fois pour y être présentées. Le Service des archives les a également accompagnés dans la documentation.

Pour cette première année de présentation de l'exposition sur la sculpture, la fréquentation a été plutôt satisfaisante, avec 2 684 visiteurs l'année dernière. Certes, c'est moins important que les chiffres de 2023., mais Madame BIRAUD rappelle que 2023 a été une année plutôt exceptionnelle sur l'ensemble de leurs chiffres, donc il s'agit quand même d'une fréquentation très satisfaisante. D'ailleurs, c'est la deuxième meilleure fréquentation du CIAP sur ces dix dernières années.

Madame BIRAUD poursuit sur les actions menées sur la thématique de la médiation dans les cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé. En 2024, un certain nombre de visites de groupe ont été réalisées tout au long de l'année, 25 visites plus précisément, ce qui correspond à 600 participants. Il s'agit d'une très bonne fréquentation, supérieure à celle de

l'année précédente. Chaque année, l'été constitue évidemment un temps fort pour les actions de médiation : pendant l'été, il y a eu des visites chaque semaine à Parthenay et à Saint-Loup-Lamairé. Cette année, il y a eu une augmentation du nombre de participants pour les visites proposées en journée à Parthenay. C'est très satisfaisant, car cela atteint une centaine de participants alors que depuis deux ans, il y avait plutôt 70 participants. Cela fait plaisir d'avoir des groupes un peu plus importants sur ces visites. En ce qui concerne les visites à Saint-Loup-Lamairé, le service Patrimoine a testé cette année le fait de les proposer le matin plutôt que l'après-midi pour éviter la problématique des périodes caniculaires et d'avoir à annuler les visites. Ce changement a été plutôt satisfaisant, donc pour leur programme cette année, il est envisagé de tester aussi des visites en matinée sur Parthenay. Les visites en soirée ont beaucoup de succès depuis plusieurs années. Les visites nocturnes à la Lanterne ont à nouveau eu un beau succès cette année : elles étaient quasiment toujours complètes et encore une fois, pendant le FLIP, toutes les demandes de réservations n'ont pas pu être satisfaites. Cela fait plaisir de voir le succès de cette proposition.

Pendant l'été, deux Escape Game ont été proposés, dont « Trésor à double tour », qui est proposé depuis quelques années et pour lequel davantage de séances sont organisées pendant le FLIP. Cette année, malheureusement, cet Escape Game-là a connu un peu moins de succès que les années précédentes. Cette année, les services vont donc travailler avec le service FLIP et le service communication pour améliorer la communication sur cette proposition-là et de façon générale pour faire en sorte que les festivaliers viennent davantage dans le quartier médiéval pour profiter des propositions. Il y a également l'Escape Game « Bombe de sculpture », qui était nouveau cette année et en lien avec l'exposition du CIAP. Sa fréquentation était proche de celle l'année précédente pour l'Escape Game « Formation in vitro », avec 40 séances et 155 joueurs. Concernant le jeu « Funtress », il a été proposé uniquement pendant le FLIP les après-midis du lundi au samedi. 174 joueurs ont participé, ce qui est beaucoup moins que la fréquentation pendant l'année 2023. Là aussi, il y a eu un impact par rapport au fait que les festivaliers sont moins venus cette année dans le quartier médiéval et un impact un peu moins fort par rapport au fait que c'était dans les quêtes du FLIP. Madame BIRAUD assure que cela va être retravaillé cette année afin d'améliorer la fréquentation.

En dehors de l'été, le service Patrimoine fait en sorte de développer un certain nombre de visites tout au long de l'année. Cette année encore, il y a eu des visites guidées du cimetière de Parthenay qui ont été proposées afin de mettre en valeur le parcours « Tombes remarquables ». Ces visites sont organisées en partenariat avec le Service des archives et rencontrent à chaque fois un bon nombre de visiteurs. Il y a eu 78 participants au total sur les trois visites organisées dans l'année. Il y a eu aussi un certain nombre de visites à Parthenay, et dans une moindre mesure à Saint-Loup-Lamairé, lors d'événements, par exemple des visites en lien avec l'accueil des Capverdiens à Parthenay, des visites à Saint Laurent de Parthenay lors de la nuit des églises en lien avec la paroisse, une visite cette année encore dans le cadre du festival de peinture et de sculpture à Saint-Loup et une visite de Parthenay lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants en octobre.

Pendant les petites vacances, le service Patrimoine a proposé un certain nombre de visites et animations à l'automne. Il y a eu une visite de Parthenay et un atelier de création de blasons. Ces deux propositions ont eu du succès, avec 24 participants. Ils ont aussi testé de proposer une visite à Saint-Loup pendant ces petites vacances, mais il n'y a eu que deux participants. Madame BIRAUD passe ensuite à la valorisation du patrimoine naturel et rural de Gâtine. Cette année encore, l'action forte a été l'organisation des marches gourmandes pendant l'été, une action qui rencontre depuis plusieurs années un beau succès, notamment en lien avec la mise en place de partenariats avec des producteurs locaux. Madame BIRAUD précise que cette année, le service Patrimoine a travaillé avec le réseau « Bienvenue à la ferme », ce qui a accentué le succès de ces marches gourmandes : comme eux ont leur propre réseau aussi, cela a permis de mieux diffuser l'information et ces visites ont été presque toujours complètes, la jauge maximale étant fixée à 40 participants, donc quasiment toujours complètes. Elle précise qu'à Vernoux-en-Gâtine, il y a eu 28 participants, mais 16 personnes se sont désistées à cause de la chaleur, car c'était une période où il faisait très chaud. Sinon, cela aurait été complet. Les marches gourmandes se sont déroulées à Ménigoute, Vernoux-en-Gâtine, Vautebis, le Tallud, Doux et Saint-Loup-Lamairé. Madame BIRAUD précise que c'est l'occasion d'aller chaque année sur différentes communes du territoire et de travailler avec des producteurs locaux, de mettre en

valeur leur savoir-faire et en même temps de faire déguster leurs bons produits. En 2024, d'autres randonnées ont été proposées sur le reste de l'année, notamment au printemps. Une randonnée a été organisée avec le SMVT dans le cadre du printemps du Thouet, intitulée « Le tout Thouet à Parthenay ». C'était une randonnée à deux voix avec une conférencière du service et un technicien de rivière du SMVT. Par ailleurs, il y a eu une randonnée organisée à Thénézay en amont de la soirée du patrimoine, à la fin du mois de juillet.

En ce qui concerne les activités pédagogiques, en 2024, il y a eu 68 ateliers, 1 604 participants. Cette année a été marquée par une baisse importante de la fréquentation puisque l'année précédente, il y avait une centaine d'ateliers et plus de 2 000 participants. Cette baisse de fréquentation s'explique notamment par la mobilisation des établissements scolaires autour des J.O. et du thème du sport. La majorité des ateliers se font sur le temps scolaire et sont donc très impactés par les projets des établissements. Cela explique la baisse sur le premier semestre de l'année 2024. D'autres raisons expliquent également cette baisse : sur la première partie de l'année, les services étaient occupés par la création de la nouvelle exposition du CIAP, donc sur cette période, aucun atelier n'a pu être proposé sur le temps périscolaire. C'est aussi une période où ils n'ont pas réalisé d'ateliers en lien avec l'exposition du CIAP puisqu'ils étaient en train de la concevoir, alors que les années précédentes, ils avaient organisé beaucoup d'ateliers dans l'exposition pendant la période hivernale. Les thématiques abordées sont le Moyen-Âge, le cadre de vie, les paysages et la nature et aussi des ateliers créatifs. En ce qui concerne la localisation de ces ateliers, il y en a eu cette année 54 à Parthenay et 14 dans d'autres communes du territoire. Ces dernières années, il y avait généralement un équilibre entre les ateliers qui étaient réalisés à Parthenay et ceux sur le reste de la Communauté de communes. Cette année, il y a eu davantage d'ateliers à Parthenay. Cela s'explique notamment par le fait que Parthenay a accueilli beaucoup de collégiens cette année.

D'ailleurs, Madame BIRAUD tenait à signaler l'augmentation notable du nombre de collégiens accueillis, des élèves de cinquième plus précisément, puisque la découverte du patrimoine médiéval de Parthenay est tout à fait intéressante en lien avec le programme de cinquième sur le Moyen-Âge. L'année dernière, ils ont constaté un vrai effet de l'élargissement du Pass Culture, qui a concerné ces élèves de cinquième : plusieurs établissements sont venus avec plusieurs classes pour utiliser les crédits du Pass Culture. Madame BIRAUD précise que ces crédits sont à présent bloqués pour cette année par le ministère de la Culture. Elle trouve cela dommage, car cela avait un vrai effet pour les sorties de ces collégiens dans le domaine culturel.

Madame BIRAUD évoque ensuite les activités pédagogiques. En ce qui concerne la provenance des participants, Parthenay Gâtine représente 70 %, les ateliers sont principalement pour les élèves du territoire. Les élèves en dehors de la Communauté de communes, mais provenant du département représentent 26 %. Ce sont principalement des collégiens du département qui ont été accueillis cette année en dehors des élèves du territoire. Depuis plusieurs années, le service Patrimoine a une offre éducative construite en complémentarité avec celle du musée qui fonctionne très bien, avec de nombreuses demandes complémentaires. Certaines des activités pédagogiques proposées sont organisées dans le cadre d'événements ou en lien avec des événements, par exemple les Rendez-vous au Jardin : un certain nombre de visites du jardin Férolle ont été organisées cette année en lien avec cet événement.

Madame BIRAUD précise qu'elle a oublié de mettre des informations sur les activités pédagogiques concernant un projet réalisé en 2024 et qui a été un temps fort de cette année. Il s'agit d'un projet éducatif, artistique et culturel sur la calligraphie et l'enluminure. Ce projet a permis à 32 élèves de l'école Jacques Prévert de Parthenay, les CM1 et les CM2, d'expérimenter la calligraphie et l'enluminure avec un enlumineur professionnel, Fabien PANDRAUD. Cela a été un très beau projet qui les a amenés à réaliser leur propre roman de Mélusine - donc en plus, il y avait un lien avec le patrimoine local et ce roman de Mélusine. Ce très beau projet a eu lieu en novembre et décembre 2024.

Madame BIRAUD passe à la communication sur les actions et sur le patrimoine à découvrir. Cette année encore, un certain nombre de brochures ont été créées et diffusées, ainsi que des programmes permettant de faire connaître leurs propositions et des documents permettant la découverte du patrimoine en autonomie. Des affiches ont été créées et une communication a été faite sur le site internet et les réseaux sociaux. La CCPG a aussi souhaité poursuivre la promotion de l'ouvrage « L'architecture du XXe siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars », publié à la fin de l'année précédente. C'est un bel ouvrage et il

est important de le faire connaître. Il a donc pu être mis en valeur à l'occasion de deux conférences : une conférence organisée par le musée sur l'architecture du sport au XX^{ème} siècle en Deux-Sèvres, qui a eu lieu début septembre, et une conférence que les services ont eux-mêmes organisée le 18 octobre sur l'architecture du XX^e siècle sur le territoire de Parthenay Gâtine.

Toujours sur cette partie communication, Madame BIRAUD tient à signaler la création d'une nouvelle signalétique d'interprétation du patrimoine, réalisée en lien avec la commune de Fénerly. Un parcours de trois kilomètres a été créé avec cinq nouveaux panneaux d'information, qui sont traduits en anglais et en parlangue. L'inauguration de cette nouvelle signalétique a eu lieu lors des Journées européennes du patrimoine le samedi 21 septembre.

Tout au long de l'année, un certain nombre d'actions ont été menées dans le cadre de manifestations et des projets conçus en partenariat. Madame BIRAUD a déjà eu l'occasion d'en évoquer un certain nombre, donc elle va se concentrer sur ceux qu'elle n'a pas encore mentionnés, notamment les Journées européennes des métiers d'art. Cela fait plusieurs années maintenant que le service Patrimoine travaille en lien avec la Ville de Parthenay dans le cadre de cet événement. En 2024, l'enlumineur Fabien PANDRAUD était présent pendant ce week-end et 451 visiteurs ont été accueillis à ce moment-là. Madame BIRAUD rappelle que l'année dernière, le service Patrimoine avait prêté une ancienne exposition du CIAP sur la thématique des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, une exposition qui est à présent installée dans l'église de Gourgé. Cela a été organisé en lien avec l'Association des Amis de l'église Saint-Hilaire de Gourgé et cela fait plaisir de continuer de faire revivre une ancienne exposition créée il y a quelques années.

En 2024, il y a eu un travail en partenariat avec Radio Gâtine pour des vidéos de promotion du territoire. La CCPG a collaboré à ce projet en participant au choix des thématiques et en intervenant dans trois vidéos de cette série « Objectif Gâtine ».

Comme chaque année, des propositions ont été faites dans le cadre des Soirées du patrimoine de Gâtine. Madame BIRAUD a déjà eu l'occasion d'évoquer la randonnée guidée qui a eu lieu à Thénezay, mais il y a aussi eu l'exposition Jour de fête à Azay-sur-Thouet, la Chapelle-Bertrand, Pompaire et Les Châteliers. Lors des Jacqu'Arts, le service Patrimoine a eu le plaisir d'accueillir l'artiste Jacques POULAIN, qui a pu exposer au CIAP des œuvres représentant des sculptures romanes - donc en plus, c'était en lien avec l'exposition du CIAP. C'était assez intéressant.

Les Journées européennes du patrimoine constituent bien sûr chaque année un temps fort. Il y a eu cette année encore un certain nombre de visites organisées. L'un des temps forts a été la visite suivie du concert de harpes et chants à l'église Saint-Pierre de Parthenay le Vieux, qui a attiré un public assez nombreux puisqu'il y a eu 80 participants. Lors de ce week-end, il y a également eu des visites à Parthenay, Gourgé et Saint-Loup-Lamairé.

Lors des Journées nationales de l'architecture, il y a eu la conférence animée par Sabine BLUGEON sur l'architecture du XX^e siècle sur le territoire de Parthenay. C'était une très belle conférence passionnante, mais malheureusement, il y a eu très peu de participants, seulement six, car elle était concurrencée par l'événement organisé par la Cité des Jeux autour de la thématique des pirates, qui se déroulait en même temps. Madame BIRAUD assure qu'ils veilleront maintenant à ne plus organiser de conférences en même temps pour pouvoir avoir davantage de succès.

Pour cette année 2024, la fréquentation globale s'élève à 6 705 visiteurs. Après 2023 qui a été une année exceptionnelle, 2024 est une année assez satisfaisante, sachant que pour 2024, d'un point de vue touristique, le contexte a été moins bon que d'ordinaire et il y a eu aussi l'effet des J.O. Au niveau national, la fréquentation n'a pas toujours été satisfaisante, mais ce n'est pas le cas pour eux puisque c'est plutôt une bonne année. Les élus peuvent également trouver le détail de la fréquentation pour chacune des actions avec en vert les fréquentations qui ont augmenté et en rouge donc les fréquentations pour lesquelles il y a eu une baisse. Madame BIRAUD passe ensuite au tableau montrant la répartition des actions sur le territoire en 2024. Cela permet de voir que le service Patrimoine intervient presque sur l'ensemble du territoire. Bien sûr, il y a quelques communes pour lesquelles il n'y a pas forcément eu d'action sur cette année 2024 - quand c'est blanc, c'est qu'il n'y a pas eu d'action. En revanche, dans ces communes-là, il y a eu des actions l'année dernière ou les années d'avant, ou il va y en avoir les années suivantes.

L'idée, c'est à chaque fois de faire en sorte d'intervenir sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne le budget, le budget prévisionnel 2024 s'élevait à 175 600 € et en ce qui concerne le bilan financier, le budget réalisé, le total s'élève à 175 326,56 €. Ils sont donc très proches de ce qui était prévu. Concernant les recettes propres du service, liées à la billetterie, aux prestations, mais aussi aux ventes en boutique, elles sont très satisfaisantes, à près de 11 000 €, en lien évidemment avec une bonne fréquentation des visites et animations.

Madame Marina PIET remercie Madame BIRAUD pour cette présentation du bilan 2024. Selon elle, ils ne peuvent qu'être satisfaits de cette saison 2024. Il y a une multitude de propositions qui sont faites et qui touchent différents publics à la fois les visiteurs, mais aussi les habitants. Ils le constatent sur les randonnées gourmandes, où il y a quand même beaucoup d'habitants du territoire. C'est plutôt un très bon signal et c'est tout le rôle justement du label « Pays d'art et d'histoire » de s'adresser à la fois aux habitants et aux visiteurs. Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée, mais ils ont de très bons retours sur toutes les visites, donc c'est très encourageant.

Monsieur Didier GAILLARD avait une question par rapport à la participation de Saint-Loup-Lamairé. C'est bien parce que c'est un joli lieu, il n'y a pas de problème, mais il se demande s'il y a une participation financière de leur part.

Monsieur le Président confirme qu'il y a une participation de 2 500 €.

Monsieur Didier GAILLARD trouve que c'est très faible.

Madame Émilie BIRAUD explique, concernant cette contribution de Saint-Loup-Lamairé, qu'à la suite d'une demande de Marina PIET, elle avait fait un calcul par rapport au temps passé par l'équipe pour ces visites et elle peut assurer que la contribution couvre pleinement les frais par rapport au temps passé. Elle a présenté, il y a quelques instants, les actions réparties sur le territoire. Certes, il y a un certain nombre de visites qui sont organisées pendant l'été à Saint-Loup, mais il n'y en a que 15 alors que l'ensemble des actions sur le territoire (en comptant les expositions, les conférences, les visites, les randonnées, les activités ludiques, les activités pédagogiques, tout ce qui est brochures, signalétiques) monte à 236 actions. Par rapport à tout ce qui est réalisé, ce n'est donc pas si conséquent que cela.

Madame Marina PIET fait remarquer qu'ils ont pu le voir dans les chiffres : les visites de groupe augmentent. Elle souligne qu'il est tout aussi intéressant pour un groupe d'avoir une visite guidée de Parthenay le matin et de Saint-Loup l'après-midi, plutôt que de voir ces groupes partir dans le Marais Poitevin. Elle estime qu'il est important de les garder sur le territoire, notamment pour la restauration. Elle trouve nécessaire d'avoir un territoire qui se complète et d'oublier certaines délimitations administratives pour raisonner en termes de territoire plus ample.

Monsieur le Président souligne un élément qui lui semble intéressant : la participation des collégiens avec le pass Culture. Cela permet non seulement d'obtenir des recettes supplémentaires, donc des rentrées financières complémentaires à celles déjà perçues de manière plus structurelle dans ce programme, mais aussi d'adopter une approche pédagogique intéressante pour les élèves. Ce pass Culture avait un intérêt particulier pour cela. Il ajoute ensuite qu'il y a une évolution importante de la taxe de séjour sur le territoire, un point que Madame PIET a abordé. Il rappelle que derrière cette taxe, il y a des propositions faites à l'ensemble des personnes qui viennent sur le territoire et dans les hébergements. Ce lien est important dans la valorisation du territoire et contribue à l'augmentation du nombre de nuitées. Enfin, il en profite pour remercier l'engagement de l'équipe dirigée par Émilie BIRAUD, ainsi que le partenariat développé avec les nombreux hébergeurs privés présents sur l'ensemble des communes. Cette dynamique permet aujourd'hui de mieux faire reconnaître Parthenay-Gâtine auprès des touristes.

Monsieur Claude BEAUCHAMP demande confirmation que le partenariat est conclu avec la commune de Saint-Loup et non pas avec la Communauté de communes.

Monsieur le Président répond que lors de la renégociation du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire, les deux intercommunalités de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Val de Gâtine ont été sollicitées. Cependant, celles-ci n'ont pas souhaité adhérer à la proposition, donc ils sont limités à la commune de Saint-Loup. Il précise que l'ensemble des collectivités du grand territoire de Gâtine a été sollicité.

Monsieur Alexandre MARTIN souhaite apporter un témoignage et en profite pour remercier l'équipe d'Émilie BIRAUD, qui a travaillé sur la signalétique de la commune de Fénerly. Il indique que c'est un plaisir de travailler avec le service, qui sait être à l'écoute de la commune et de ses projets. Il souligne leur capacité d'adaptation, même si les panneaux sont identiques à Parthenay, Aubigny et La Chapelle-Bertrand. Il insiste sur le fait qu'ils restent attentifs aux demandes spécifiques. Par exemple, la commune avait souhaité mettre la biodiversité en plus, ce qui a été accepté. Il met également en avant le travail réalisé en partenariat avec les habitants, le service ayant pris le temps nécessaire pour cela. Il tient donc à les saluer pour leur écoute. Même s'ils n'ont pas de patrimoine remarquable, cette signalétique permet de mettre en avant, et il les en remercie.

Monsieur le Président estime que cela permet d'avoir une équipe pluridisciplinaire, composée de personnes ayant une connaissance approfondie aussi bien du patrimoine bâti que du patrimoine naturel. Il cite notamment Benjamin GILBERT, qui avait également travaillé sur le circuit trail. Il insiste sur la complémentarité de l'équipe, qui permet de développer des actions variées et de valoriser l'ensemble du territoire d'un point de vue touristique, qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou du patrimoine bâti. Il demande si d'autres communes, après Fénerly, ont fait appel aux services pour développer des itinéraires similaires.

Madame Émilie BIRAUD précise que cela avait été fait auparavant à Aubigny en 2022, à La Chapelle-Bertrand en 2018, et que la signalétique avait été renouvelée à Parthenay en 2016. Elle explique que l'idée est de procéder progressivement, au fil des années, en lien avec les communes qui les sollicitent, en étalant les choses dans le temps.

Monsieur le Président invite les communes qui ont ce souhait à se manifester auprès du service. Il précise qu'il faut que cela s'intègre naturellement dans la charge de travail de l'équipe, mais que cela pourrait être intéressant de poursuivre cette proposition sur l'ensemble des communes.

Monsieur Daniel MALVAUD souhaitait évoquer la signalétique de la randonnée au niveau des lavoirs de la commune. Il explique qu'il l'a fait avec des habitants et qu'ils ont beaucoup apprécié, mais heureusement qu'il était là, car aucun fléchage n'était en place. Il s'interroge sur la possibilité d'avoir un bon traçage, car les gens ont vraiment adhéré, mais il trouve dommage que sans sa présence, ils se seraient probablement perdus sur le trajet menant aux lavoirs de la commune.

Monsieur le Président estime que c'est à la commune de s'en charger, soulignant qu'elle fait souvent appel aux associations de randonnée pour ce type de travail.

Monsieur Daniel MALVAUD répond qu'ils n'avaient pas prévu de faire la signalétique, mais que s'il le faut, ils le feront, il n'y a aucun problème.

Madame Émilie BIRAUD reconnaît que leur travail porte sur la conception des panneaux et que l'aspect signalétique n'est pas prévu dans le projet. Elle concède que c'est quelque chose qui serait certainement à retravailler et à intégrer lors des prochaines mises en place de signalétique de ce type.

Monsieur Daniel MALVAUD répond que c'est tant mieux pour les prochains et qu'eux vont se débrouiller.

Madame Émilie BIRAUD confirme que l'idée est effectivement de retravailler avec les communes qui ont déjà mis en place une signalétique pour améliorer les choses. Elle reconnaît que c'est dommage s'il y a une bonne signalétique et qu'elle est appréciée, mais que le parcours n'est pas suffisamment bien signalé. Elle le remercie pour cette remarque et ajoute que c'est un point à prendre en compte.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie en date du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT les actions conduites en 2024 dans le cadre de l'animation du label « Pays d'art et d'histoire » ;

CONSIDÉRANT le montant total des dépenses s'élevant à 175 326,56 € et celui des recettes s'élevant à 56 387,54 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le bilan moral et financier du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2024 ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 19h29, Monsieur Jean-Pascal GUIOT (suppléant de Véronique GILBERT) n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 8 et suivants.

*_*_*_*_*

8 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2025

Le programme d'action du Pays d'art et d'histoire pour 2025 est structuré autour de 6 axes :

- Actions et événements autour de l'exposition du CIAP sur les décors sculptés,
- Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé,
- Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine,
- Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie,
- Sensibiliser le grand public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie,
- Communiquer efficacement en direction des publics.

Au sein de ce programme, il convient de signaler les nombreuses actions envisagées autour de l'exposition « La sculpture, décor d'architecture », notamment la création et la circulation d'une exposition itinérante en plein air sur le territoire, l'organisation d'un colloque, et la mise en place d'ateliers d'initiation à la sculpture sur pierre.

Dans les spécificités de ce programme 2025, il faut signaler aussi qu'un travail va être mené avec les services FLIP et Communication pour inciter les festivaliers à aller découvrir le patrimoine du territoire en dehors de Parthenay, et que pendant cette année, le service Patrimoine s'attachera à faire davantage de médiation autour de l'architecture contemporaine et du cadre de vie, suivant les attentes de la DRAC.

Pendant cette année 2025, un travail important et prioritaire va être réalisé pour finaliser le dossier de renouvellement et d'extension du label « Pays d'art et d'histoire », avec l'objectif de transmettre ce dossier à la DRAC en décembre 2025, pour le présenter en début d'année 2026 en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 est un peu supérieur à celui présenté en 2024, en raison d'une augmentation des frais de personnel, et d'un investissement envisagé pour la mise en place d'un logiciel de caisse, permettant d'améliorer la gestion des encaissements au CIAP (billetterie et boutique). Le budget global dédié aux différentes actions reste quant à lui stable. L'annonce du Conseil départemental des Deux-Sèvres concernant le gel des subventions habituellement attribuées pourrait impacter le budget du Pays d'art et d'histoire : à l'heure actuelle, il n'est pas certain que la subvention de 16 000 € habituellement perçue puisse être demandée et obtenue pour cette année 2025.

Madame Émilie BIRAUD aborde le programme d'actions pour l'année 2025, en commençant par le dossier prioritaire : le renouvellement et l'extension du label « Pays d'art et d'histoire ». Elle explique qu'un travail est en cours depuis quelques années pour renouveler la convention avec le ministère de la Culture. Ce label existe sur le territoire depuis 1993, et la convention actuelle, signée en 2011, fixait à ce moment-là des objectifs pour les dix années à venir. Il est donc désormais temps de renouveler cette convention. Elle précise que tous les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine sont en train de renouveler leur convention, et bien que Parthenay Gâtine ait un peu de retard, certains territoires en ont bien plus. Elle reconnaît qu'il arrive parfois que cela ne se fasse pas exactement dix ans après. En tout cas, le travail a été amorcé depuis quelques années, mais l'objectif cette année est de concrétiser les choses. Il est important d'officialiser le nouveau périmètre d'intervention. Actuellement, officiellement, le périmètre du label correspond aux communes de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay, mais depuis une dizaine d'années, le territoire d'intervention couvre la Communauté de communes de Parthenay Gâtine et, depuis 2021, la commune de Saint-Loup-Lamairé. L'objectif pour cette année est de transmettre le dossier à la DRAC à la fin de l'année 2025, afin de le présenter en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture au début de l'année 2026. Concrètement, cela signifie qu'un groupe de travail réunissant élus et techniciens sera constitué au printemps pour réfléchir ensemble à plusieurs thématiques et construire le nouveau projet, ainsi que les axes des actions à mener pour les dix prochaines années. En parallèle de ces réflexions, il faudra aussi finaliser le bilan décennal.

En dehors du travail important et prioritaire pour renouveler la convention « Pays d'art et d'histoire », le programme d'action pour l'année 2025 s'articule autour de six axes :

1. Actions et événements autour de l'exposition du CIAP sur les décors sculptés.
2. Valoriser les cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé.
3. Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine.
4. Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie.
5. Sensibiliser le grand public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie.
6. Communiquer efficacement en direction des publics.

En ce qui concerne les actions et événements autour de l'exposition du CIAP présentée depuis 2024 sur les décors sculptés, plusieurs projets sont en préparation. D'abord, il est prévu de créer et faire circuler une exposition itinérante en plein air, comme cela avait été fait pour la précédente exposition sur le thème du vitrail. Cette exposition photographique permettra d'interpeller les habitants dans l'espace public sur ce patrimoine local. Cette fois, il s'agira de sensibiliser sur les décors sculptés du territoire. Parallèlement à cette exposition itinérante, des visites-conférences seront organisées, comme ils avaient pu le faire déjà pour la thématique du vitrail. En outre, un colloque grand public est prévu à nouveau cette année, car celui qui avait été réalisé fin 2023 en lien avec la précédente exposition avait connu un beau succès et cela montre qu'il y a des attentes par rapport à ce type de propositions. Ce colloque, qui portera sur la thématique de la sculpture des corps d'architecture, est envisagé au Palais des Congrès le samedi 29 novembre 2025. Tout au long de l'année, des ateliers créatifs liés à cette thématique seront proposés pour sensibiliser le jeune public et leur permettre d'expérimenter l'art de la sculpture. Des ateliers d'initiation à la sculpture avec des professionnels seront également organisés, pour tout public.

Pendant la saison estivale, des propositions seront faites pour permettre aux visiteurs d'expérimenter les outils de sculpture, car quand les gens viennent visiter l'exposition et qu'ils voient les outils, ils ont envie eux aussi d'expérimenter. L'Escape Game « Bombe de sculptures » sera à nouveau proposé pendant l'été, mais aussi pendant les petites vacances, au printemps et à l'automne.

Ensuite, comme chaque année, un travail important de valorisation des cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé sera mené. Cela se traduira par un programme riche et diversifié de visites et d'animations pendant l'été, ainsi que par le développement d'actions de médiation tout au long de l'année, cette fois-ci principalement destiné au public local.

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel et rural de Gâtine, cette année, cette valorisation va à nouveau se faire à travers la mise en place de marches gourmandes estivales en partenariat avec des producteurs locaux, car c'est une proposition qui fonctionne très bien, qui permet à la fois de valoriser le patrimoine naturel, rural et les savoir-faire. L'idée est également de pouvoir valoriser ce patrimoine tout au long de l'année, à travers d'autres randonnées.

En ce qui concerne la sensibilisation du jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie, cette année encore, de nombreuses activités pédagogiques seront organisées sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs. Elle tient à souligner que cette année, ils auront une belle année pour les activités pédagogiques, avec déjà de nombreux ateliers planifiés. Après une baisse l'année dernière, qui s'explique totalement - elle a pu l'expliquer précédemment - ils ont reçu beaucoup de sollicitations dès la rentrée 2024, et donc beaucoup d'ateliers prévus pour cette année sur les différents temps scolaires, périscolaires et de loisirs.

En 2025, l'accent sera mis sur la valorisation du projet éducatif, artistique et culturel réalisé fin 2024 autour de la calligraphie et de l'enluminure. En janvier, une exposition a été présentée à la médiathèque pour mettre en valeur le travail des enfants. Au cours de l'année, il faudra continuer de valoriser ce projet à travers la numérisation de leur et la mise en ligne de ce qu'ils ont réalisé. Elle ajoute qu'ils se pencheront aussi sur les futurs projets EAC (éducation artistique et culturelle) qu'ils pourraient réaliser. Bien qu'il n'y ait pas de nouveau projet EAC cette année en raison du travail conséquent lié au renouvellement du label, l'idée est d'amorcer les réflexions pour les projets pour les années suivantes.

Madame BIRAUD précise que cette année, un axe est consacré à la sensibilisation du grand public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie. Derrière le terme « grand public », il y a l'idée de sensibiliser les habitants et la population locale au patrimoine et à l'architecture, notamment à travers les grandes manifestations culturelles nationales telles que les Nuits de la lecture, Rendez-vous aux Jardins, les Journées européennes du patrimoine, et la Journée nationale de l'architecture. Ces événements constituent des moments forts permettant de sensibiliser le public. De plus, comme chaque année, la participation à de nombreuses manifestations culturelles locales est prévue : le FLIP, les soirées du patrimoine, le festival de peinture et de sculpture à Saint-Loup, les Jacqu'Art, etc. Par ailleurs, il est prévu de développer l'organisation de visites tout au long de l'année, notamment pendant les petites vacances ou sur les week-ends. L'idée est d'organiser des visites de bourgs, des balades urbaines, ainsi que des visites de chantiers. Il est important de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, au patrimoine et à l'architecture qui les entourent. Madame BIRAUD indique qu'un projet en cours prévoit l'organisation de visites du chantier du nouveau pôle enfance Maurice Caillon, en collaboration avec les collègues en charge du projet et le cabinet d'architecture.

En ce qui concerne la communication, cette année encore, il y aura du travail autour de la création et diffusion de brochures, d'affiches, ainsi qu'une communication à mener sur le site internet et les réseaux sociaux. En ce qui concerne les brochures, un travail de réflexion a déjà été entamé autour de la brochure Rallye jeux, car six rallyes jeux sont proposés sur le territoire : trois à Parthenay, un à Ménigoute, un à Gourgé, et un à Secondigny. L'idée est de mieux valoriser cette proposition pendant le FLIP afin d'inciter les festivaliers à découvrir le patrimoine du territoire.

Madame BIRAUD présente ensuite le budget prévisionnel 2025. Il s'élève à un total de 182 600 €, ce qui est un peu plus élevé que le budget réalisé pour l'année 2024. Cette

augmentation s'explique par une hausse des charges de personnel, ainsi qu'une hausse liée à la mise en place cette année d'un logiciel de caisse, qui facilitera la gestion de la billetterie et des ventes en boutique, un outil devenu nécessaire pour le fonctionnement. Concernant les recettes pour cette année, des demandes de subvention seront faites, comme chaque année, auprès de la DRAC, de la région et du département.

Elle précise qu'il y a actuellement un doute sur la subvention qui pourra être versée par le département, mais une demande sera faite et ils espèrent vivement obtenir une subvention pour ce programme 2025. Elle ajoute également qu'une demande d'aide financière spécifique a été faite en début d'année auprès de la région pour le projet de colloque, dans le cadre du programme d'accompagnement aux initiatives de culture scientifique (PAI). En 2023, une aide de 2 000 € avait été obtenue pour le colloque sur le vitrail et ils espèrent une aide similaire pour le nouveau colloque sur la sculpture. La réponse à cette demande d'aide sera donnée la semaine prochaine.

Madame Marina PIET remercie Madame BIRAUD pour sa présentation et souligne que 2025 est une année importante. Les élus ont pu le constater : malgré le dossier titanesque de renouvellement du label Pays d'Art et d'histoire, le service a souhaité maintenir son niveau de prestations et d'offre sur le territoire, ce qui représente une quantité de travail non négligeable. Elle salue le travail de l'équipe, soulignant son engagement et son professionnalisme. Elle remercie spécifiquement Katia RAPOSO à l'office du tourisme, Corinne STEPHAN qui intervient désormais dans les visites et animations du patrimoine avec Madame BIRAUD, Vincent THELLIERE pour les visites de groupe, Benjamin GILBERT pour la station trail, Romane SOULLARD qui travaille sur la nouvelle caisse, et enfin Émilie BIRAUD, qui dirige ses services d'une main de maître dans la bienveillance. Elle salue leur travail et assure que c'est un plaisir de les accompagner au quotidien.

Monsieur Louis-Marie GUERINEAU demande si, par rapport au budget, ils sont à peu près sûrs des subventions de la DRAC, du Département et de la Région, et s'ils ont des échos concernant les subventions qui pourraient être attribuées ou non.

Madame Émilie BIRAUD répond qu'en ce qui concerne la Région, il y a une certitude, puisque des informations ont été reçues et la Région a confirmé une subvention de 15 000 €. Ils font fait partie des territoires que la Région considère comme prioritaires pour leur accompagnement financier. En revanche, pour la DRAC, ils n'ont pas encore eu d'informations, la référente des Villes et Pays d'art et d'histoire n'étant pas en mesure de les fournir, mais a priori, ils peuvent espérer obtenir 12 000 €, comme les années précédentes. Elle ajoute qu'il y a un véritable enjeu concernant le renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture, car en concrétisant le dossier de renouvellement et d'extension du label, ils pourraient obtenir 20 000 € de subvention dans les trois premières années, au lieu de 12 000 €, ce qui représente un véritable enjeu financier. Enfin, en ce qui concerne le Département, ils sont toujours en attente.

Monsieur le Président ajoute qu'ils comptent sur les conseillers départementaux du territoire.

En tant que membre de la Commission Tourisme, **Madame Chantal RIVAULT** tient à saluer le travail effectué. Elle participe à pas mal d'activités sur le programme et elle trouve que la qualité est assez extraordinaire. Elle invite vivement ses collègues élus, y compris ceux qui discutent pendant la présentation, à participer activement aux actions. Elle les encourage à ne pas regarder simplement ce qu'il se passe sur leur petite commune, car il y a des perles sur le territoire.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a effectivement un gros travail à venir pour cette année. Comme l'a dit Marina PIET, la labellisation nécessite beaucoup de temps et c'est vrai que c'est assez difficile, avec toutes les visites organisées, de prendre le temps de se poser et de rédiger un dossier. Avec des dossiers de ce type, c'est toujours une grosse difficulté, pour ce service comme pour d'autres services, de pouvoir se réserver au quotidien le temps nécessaire pour se concentrer sur ce type de projet. Il conclut en remerciant Émilie BIRAUD et l'ensemble de l'équipe.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine » réunie en date du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le programme d'action du Pays d'art et d'histoire pour 2025 développant des propositions pour valoriser l'architecture et le patrimoine autour de 6 axes :

- Actions et événements autour de l'exposition du CIAP sur les décors sculptés,
- Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé,
- Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine,
- Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie,
- Sensibiliser le grand public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie,
- Communiquer efficacement en direction des publics.

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel du service Patrimoine pour l'année 2025 s'élève à 182 600 € ;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Deux-Sèvres peut être sollicité, conformément au plan de financement ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'action du service Patrimoine pour l'année 2025 ci-annexé,
- d'approuver le plan de financement du service Patrimoine pour l'année 2025 ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

S'absentant momentanément à 19h39, Monsieur Nicolas GAMACHE n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 9, 10, 11 et 12.

*_*_*_*_*

9 - FLIP 2025 – ADOPTION DE TARIFS DE PARTENARIATS FLIP TV

Rapport de présentation :

Considérant la possibilité pour le festival de relancer une émission vidéo quotidienne « FLIP TV » sur ses réseaux sociaux Facebook et YouTube, aux côtés du service Communication ;

Considérant la possibilité pour le festival de faire la promotion de produits des partenaires éditeurs et distributeurs de jeux par ce biais via des « spots » ;

Considérant la possibilité pour le festival d'améliorer ses recettes en proposant la vente de ces « spots » (offre « Minute Produit »), à destination des partenaires éditeurs et distributeurs de jeux ;

Considérant la nécessité, pour la qualité de l'offre, qu'elle soit animée par un influenceur ;

Considérant la proposition de financer l'influenceur qui pourrait être retenu, par la vente d'une offre « Minute Produit » à destination des partenaires éditeurs et distributeurs de jeux de société ;

Il est proposé que chaque présentation d'un jeu de société au cours de l'émission quotidienne « FLIP TV » sera financée par un partenaire à hauteur de 350 € TTC par « Minute Produit ».

Chaque émission d'une heure « FLIP TV » environ ne proposerait que 3 « Minute Produit » au maximum (soit 3 minutes d'émission à caractère de valorisation de produits commerciaux, et 57 minutes dédiées à la mise en valeur du festival, de ses acteurs, de son agenda, etc. – cadrage et attentes du projet visé en amont par les services supports).

Les échanges en cours avec différents influenceurs estiment une dépense par émission à hauteur de 480 € TTC. Par conséquent, la vente d'au moins deux offres « Minute Produit » (soit 700 €) permettrait d'activer une émission.

Le service des Jeux et le service Communication ambitionnent la réalisation/diffusion d'un maximum de 6 émissions (une tous les deux jours) durant le FLIP 2025. Et chaque devis d'influenceur ne sera activé qu'à la condition que les offres Minutes Produits FLIP TV couvrent la dépense. Ainsi, si seules 4 émissions peuvent être financées, l'influenceur retenu adaptera son devis à ces 4 productions uniquement.

Le coût de 480 € par émission est donc compensé par au minimum 700 € de recettes, voire 1 000 €.

Cela permet d'avoir un impact supplémentaire sur la communication et la promotion du FLIP via les réseaux sociaux tout en augmentant les recettes.

Les thématiques des émissions sont travaillées avec les Services FLIP et Communication.

La FLIP TV est en complément du Coin-Coin, qui est destiné aux festivaliers présents sur le FLIP.

Madame Marina PIET, rapporteur, indique que l'affiche du FLIP 2025 a été remise aux élus à leur arrivée. Elle précise que cette année, le service a souhaité mettre en valeur l'univers héroïque fantasy, où les joueurs et les joueuses sont les héros. Cette 39ème édition fera une place toute particulière au fantastique, à la magie et aux jeux héroïques, avec de nombreuses nouveautés en préparation. Une plongée dans un univers où baleines volantes, chevaliers, magiciens et quêtes épiques attendent les festivaliers. Elle ajoute que l'affiche a été réalisée par l'équipe d'Équinox, composée d'illustrateurs de jeux de cartes à collectionner de la société Altered, Régis BONNESSEE. L'illustratrice est Floriane BODEREAU, plus connue sous le nom de Zael.

Monsieur le Président précise qu'Altered est aujourd'hui l'une des premières sociétés pour un nouveau jeu de cartes à collectionner. Les élus connaissent certainement Pokémon, plus ou moins directement. Il précise que Régis BONNESSEE est un enfant du pays puisqu'il est originaire de Parthenay. Il a grandi avec le Festival des jeux et aujourd'hui sa société, basée à Paris, est une société extrêmement importante. Elle a fait sa sortie internationale à Parthenay et à Miami, ce qui montre l'étendue de ses ressources et de ses capacités. Ce don pour la réception de cette affiche est précieux et constitue une véritable reconnaissance du festival des jeux pour un acteur essentiel et privilégié dans le monde ludique, aussi bien au niveau national qu'international.

Madame Marina PIET poursuit sur la FLIP TV. Elle explique qu'à l'occasion de la dernière étude d'impact, présentée en Commission générale lors du mois de mai, l'étude a mis en lumière l'importance de la communication et de la promotion du FLIP. Deux grands modes de communication ressortent particulièrement : d'une part, le bouche-à-oreille - c'était déjà ça il y a 20 ans aussi - qui représente 38 %, et d'autre part, la publication via les réseaux sociaux, qui aujourd'hui représente 31 % en termes de promotion. Elle souligne que cet axe est très important à travailler. C'est pourquoi le service jeu et le service communication se sont associés pour créer une FLIP TV. Il s'agit d'une émission d'une heure, diffusée sur Facebook et YouTube, animée par un influenceur en marque blanche, qui pourrait être retenu et financé par de la publicité, avec des offres minute à 350 €. C'est l'objet de la délibération. Le coût estimé d'une émission est de 480 €, rendant rentable l'émission dès la deuxième minute. Dans l'idéal, il

s'agirait de pouvoir même générer des recettes, donc il est prévu trois offres minute par émission de 1h. L'heure serait consacrée à la mise en valeur du festival, de ses acteurs et de l'agenda. Pour le moment, il est prévu de réaliser six émissions, soit une tous les deux jours. Si la vente des offres minute ne répond pas aux attentes, il pourrait n'y avoir que quatre émissions. Elle assure qu'il n'y aura pas de surcoût pour la création de la FLIP TV. La Commission a donné un avis favorable. Elle termine en citant Julia STILES qui fait partie de la Commission : « No brain pour ce sujet, on y va, on fonce. »

Monsieur le Président souligne cette innovation pendant le festival.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du patrimoine », réunie en date du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de tarifs de partenariats FLIP TV suivante :

Offre spéciale FLIP TV - Minute Produit :

Capsule vidéo d'au moins 60 secondes valorisant un jeu de société d'un partenaire éditeur ou distributeur, intégrée dans une émission vidéo de la chaîne média FLIP TV. Animation de la FLIP TV aux côtés d'un influenceur spécialisé. Diffusion auprès d'une audience qualifiée pendant le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) sur ses réseaux Facebook et YouTube.

** Bouquet FLIP TV – la « Minute Produit » : 350 €*

** 3 offres spéciales FLIP TV – 3 « Minute Produit » : 1 000 €*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs de partenariats FLIP TV ci-dessus détaillés,
- de dire que ces tarifs sont applicables du 9 au 20 juillet 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

SCOLAIRE

10 - L'INTERVENTION DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDienne DANS LE PREMIER DEGRÉ

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les AESH sont des personnels sous contrat de droit public, recrutés sur critères de qualification professionnelle par l'Éducation nationale.

Les missions de l'AESH sont précisées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève en situation de handicap.

CONSIDÉRANT que la loi du 27 mai 2024 vise la prise en charge par l'État des AESH sur les pauses méridiennes et considérant le besoin de prise en charge d'un élève sur l'école de Gutenberg sur les temps périscolaires de la pause méridienne, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a sollicité l'Éducation nationale pour la mise à disposition d'une AESH pour l'année 2024-2025.

De ce fait, une convention est établie entre l'Éducation nationale et la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un agent de l'Éducation nationale sur le temps de compétence communautaire pour l'accompagnement d'un élève. La prise en charge de l'agent relève du budget de l'Éducation nationale.

Monsieur Philippe ALBERT, rapporteur, propose ce soir une convention qui ne nécessite pas de moyens financiers. Il explique que la loi de 2024 vise à prendre en charge par l'État l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH). Il précise qu'un sénateur, Philippe MOUILLER, travaille beaucoup sur ces sujets et qu'ils lui doivent beaucoup pour ces évolutions. Il explique qu'il y a des besoins au sein de l'école Gutenberg concernant un élève pendant le temps périscolaire et la pause méridienne. Il est proposé au Conseil Communautaire de signer cette convention, qui vise à favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à faciliter leur accès au service de restauration scolaire. Il ajoute qu'à un moment donné, dans le RPI de Reffannes, Vausseroux, Vautebis et Saint-Martin-du-Fouilloux, un élève venant des Châteliers avait également ces besoins. Cet élève avait été pris en charge par les communes à l'époque, ce qui représentait environ 3 000 € par an, une somme non négligeable, mais essentielle pour l'intégration de ces enfants dans leur vie scolaire et pour leur permettre de participer à l'école avec les autres, comme les autres.

Monsieur le Président le remercie et souligne que le travail des agents en la matière est vraiment un travail remarquable.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.211-8, L.216-1, L.351-1, L.351-3 et L.917-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.114-1 et L.114-2 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne ;

VU la circulaire n° 2017-084 du 03 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024, susvisée, met à la charge de l'État l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne et des temps périscolaires dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat ;

CONSIDÉRANT que depuis la rentrée scolaire 2024, l'État est compétent pour prendre en charge financièrement les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui interviennent pendant le temps de pause méridienne et des temps périscolaires ;

CONSIDÉRANT que l'établissement public de coopération intercommunale compétent qui exerce la compétence « périscolaire » demeure compétent pour prendre toutes les mesures autres que l'accompagnement humain qui sont nécessaires pour permettre l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ce service ou à ces activités ;

CONSIDÉRANT qu'une convention doit être conclue entre l'État et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des AESH sont affectés à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne et périscolaire afin de participer au service de périscolaire organisé par la communauté de communes ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, à conclure avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne et périscolaire dans le premier degré,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

INNOVATION NUMÉRIQUE

11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION SERVICE COMMUN INFORMATIQUE « DÉVELOPPEMENT » AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GÂTINE

Rapport de présentation :

Dans une démarche de rationalisation de leurs dépenses, les collectivités de Parthenay-Gâtine ont mis en œuvre, dès 2016, un projet de mutualisation de leurs services informatiques. Ce projet s'est concrétisé par la création d'un service commun et la signature de deux conventions :

- une convention de maintenance arrivant à échéance en septembre 2025 ;*
- une convention de développement, à durée indéterminée.*

En 2017, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) intègre la convention « Maintenance » et une nouvelle convention « développement » est conclue le 29 juin 2017, pour une durée indéterminée, portant sur des missions spécifiques aux activités du SMEG (prise d'effet au 1^{er} septembre 2017).

En prévision de l'échéance de la convention de maintenance et compte tenu de l'évolution des besoins et des contraintes, une réflexion a été lancée en 2024 afin de redéfinir le périmètre et les missions du service commun informatique.

Lors de cette réflexion, il a été constaté que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine n'a pas la capacité d'assurer et de suivre les préconisations relatives à la gestion du système d'information dans le domaine de l'eau.

Monsieur le Président indique qu'ils avaient plusieurs conventions de partenariat et qu'il s'agit ici de résilier l'une d'entre elles, en sachant que les modalités d'intervention entre les deux établissements vont évoluer dans les temps à venir. Il ajoute que ces éléments ont déjà été présentés, notamment en Commission et en Commission générale, et qu'il ne revient pas forcément en détail dessus, sauf s'il y a des questions.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CCPG170-2016 du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 30 juin 2016, approuvant la création d'un service commun « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la direction des systèmes d'information » ;

VU la délibération n° CCPG153-2017 du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 juin 2017, approuvant l'adhésion du SMEG au service commun « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la direction des systèmes d'information » ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire évoluer les modalités de fonctionnement actuel du service commun informatique ;

CONSIDÉRANT l'article 8 - Durée et dénonciation de la convention, stipulant que : « elle peut être résiliée, unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation. »

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention de service commun informatique est projetée pour le 1^{er} septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine n'a pas la capacité d'assurer et de suivre les préconisations relatives à la gestion du système d'information dans le domaine de l'eau ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de résilier la convention « Développement informatique – téléphonie fixe – internet de la Direction des Systèmes d'Information », conclue avec le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG), avec effet à la date du 31 août 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Chantal RIVAULT et Messieurs Philippe ALBERT, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Guillaume CLEMENT et Didier VOY ne prennent pas part au vote.

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

12 - TARIFS FILIÈRE PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Rapport de présentation :

Suite à l'approbation en Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024 de la signature du contrat de prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment applicable à la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2027.

La filière doit être mise en place début avril 2025 sur les 3 déchetteries de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, de ce fait les matériaux inclus dans cette filière ne pourront plus être facturés aux professionnels.

Toutefois, il semble nécessaire de mettre en place un tarif à destination des professionnels qui ne feraient pas l'effort de réaliser correctement le geste de tri.

De plus le service de gestion des cartes et de l'édition des bons de dépôts ne généreront plus de recette, afin de compenser cette charge, il est proposé la mise en place d'un tarif de gestion.

Enfin, actuellement la terre déposée dans les déchetteries est incluse dans le tarif gravât et il semble nécessaire de séparer la facturation. Il est donc proposé de créer un nouveau tarif.

Proposition d'appliquer les tarifs suivants, lors de la mise en place de la filière :

Terre : 37 € m³

Déchets non triés : 260 € m³

Mise en place d'un coût abonnement : fourniture de la carte CVQ, gestion et édition des bons de dépôt : 25 €

Monsieur Jean-François LHERMITTE, rapporteur, explique que cette délibération s'inscrit dans la continuité d'une délibération antérieure concernant la mise en place d'une filière pour la récupération des matériaux des déchets issus des métiers de la construction. Désormais, les déchets seront accueillis dans les trois déchetteries dans les prochaines semaines. Les déchets qui y seront accueillis sont des déchets triés, repris gratuitement, et valorisés, et la CCPG est en partie financée par les éco organismes de ces métiers. En revanche, les déchets non triés ne sont pas repris par la filière et seront envoyés directement dans des centres d'enfouissement, comme Amailloux. Pour encourager le tri et la récupération de ces déchets, il convient de faire payer les déchets non triés à leur valeur réelle, d'où un prix fixé à 260 € le mètre cube - un tarif légèrement supérieur à celui facturé par le SMITED, mais il n'y a pas de raison que la CCPG ne fasse pas quelques euros de bénéfice dans ce métier difficile qui est celui des déchets.

Monsieur le Président pense que moins Nathalie BRESCIA, Maire d'Amailloux, verra de déchets arriver sur la déchetterie de sa commune et plus elle sera heureuse. Il leur appartient à tous de fournir des efforts. Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Louis-Marie GUERINEAU ajoute que l'objectif est aussi d'inciter les professionnels à aller vers les déchetteries professionnelles. La Communauté de communes de Parthenay Gâtine n'a pas vocation normalement à gérer ce genre de déchets.

Monsieur Jean-François LHERMITTE concède qu'il s'agit d'être dissuasif, il faut être clair.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.541-10-1 4° du Code l'environnement ;

VU la délibération n° CCPG233-2024 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024 approuvant les termes du contrat de prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment ;

VU l'avis favorable de la commission « Valorisation et Gestion des Déchets », réunie en date du 15 octobre 2024 et du 15 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le règlement intérieur de chaque déchetterie (Parthenay, Amailloux et Thénézay), et notamment l'article 6 « modalités d'accès à la déchetterie » indiquant que les tarifs d'accès pour les professionnels sont fixés annuellement par délibération du Conseil Communautaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs en lien avec la filière PMCB comme suit :
 - Terre : 37 € m³
 - Déchets non triés : 260 € m³
 - Mise en place d'un coût abonnement (fourniture de la carte CVQ, gestion et édition des bons de dépôt) : 25 €
- de dire que les tarifs sont applicables lors de la mise en place de la filière,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

13 - CRÉATION D'UNE STRUCTURE ALSH À SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Dans le cadre de l'exercice de la compétence supplémentaire « petite enfance, enfance, jeunesse » et plus précisément « construction, entretien, fonction et gestion et soutien des accueils de loisirs sans hébergement », la Communauté de communes a pour projet d'aménager une structure ALSH, sur la Commune de Saint-Martin du Fouilloux. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a pour projet l'aménagement d'une structure ALSH, sur la commune de Saint-Martin du Fouilloux.

Avec ce projet, sur le territoire du Pays Ménigoutais, les objectifs sont :

- l'amélioration de l'offre éducative*
- l'accueil des enfants et des professionnels dans des conditions optimales*
- l'accessibilité de service*
- le maintien de l'offre d'un service enfance jeunesse sur le territoire du Pays Ménigoutais.*

Le projet prévoit la rénovation de l'ancienne école élémentaire de la commune de Saint-Martin du Fouilloux, dans le respect des recommandations d'accueil du jeune enfant. L'effectif maximum accueilli sera de 50 enfants.

Avant cession du site à la Communauté de communes de Parthenay Gâtine, le bâtiment de cette ancienne école sera démoli. La démolition sera exécutée par la commune de Saint-Martin du Fouilloux.

Le bâtiment d'accueil de loisirs sera construit sur une superficie de 260 m².

L'opération consiste en la construction d'un bâtiment ALSH comprenant des espaces pour l'accueil des petits (3 à 6 ans) et des espaces pour les grands (6 à 11 ans).

Il sera prévu un hall d'entrée, des salles d'animations, un dortoir et des sanitaires. Un préau sera aménagé à l'extérieur pour permettre la sortie des enfants à l'abri.

L'aspect architectural adhère aux thèmes de la petite enfance : lieu calme, serein, attractif. Le site de Saint-Martin du Fouilloux avec son jardin ombragé présente un avantage certain face aux difficultés climatiques à venir.

La construction doit prendre en compte les attendus suivants :

- Une optimisation de la consommation énergétique en prévoyant un système de chauffage le moins énergivore possible ainsi qu'une isolation adaptée.*
- Une adaptabilité des espaces pour proposer des activités diverses.*
- Un équipement tourné vers la nature.*

Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation de l'opération pour la fin du 2ème trimestre 2026.

Le cabinet d'architecte Triade est attributaire du marché, en tant que maître d'œuvre. Un avant-projet définitif a été élaboré en lien avec les acteurs. L'enveloppe estimative des travaux est d'un montant total de 469 000,00 € HT.

Cet avant-projet présente également les prestations supplémentaires suivantes :

- Béton teinté sous l'auvent en façade Est : 3 000 € HT*
- Meubles de rangement dans la salle d'animations des petits et dortoir et dans la salle d'activités : 9 000 € HT*
- Plafonds suspendus dans la salle d'animations des grands : 8 000 € HT*
- Mur mobile entre la salle d'activités et la salle d'animations des grands : 15 000 € HT*
- Gestion technique du bâtiment (GTB : chauffage...) : 8 000 € HT*

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX, rapporteur, va présenter ce projet de délibération relatif au projet d'ALSH à Saint-Martin du Fouilloux. Préalablement, Monsieur Alexandre MARTIN va présenter l'état d'avancement de ce projet.

Monsieur Alexandre MARTIN rappelle que, concernant le projet d'accueil de loisirs à Saint-Martin du Fouilloux, cela fait plusieurs années que ce dernier change de lieu. Il a été situé à Fomperron, à Saint-Martin-du-Fouilloux, à la MEF à Ménigoute. Aujourd'hui, il a été décidé de rénover la Maison de l'Enfance et de la Famille de Ménigoute. La problématique aujourd'hui, c'est qu'il n'y aura plus de lieu pour l'accueil de loisirs. Le choix a donc été fait de déplacer l'accueil de loisirs à Saint-Martin du Fouilloux, à la suite de la création du RPI concentré sur l'école de Reffannes, avec notamment la volonté de Vausseroux de faire une maison d'assistantes maternelles et de projeter l'accueil de loisirs sur le Pays Ménigoutais, à Saint-Martin du Fouilloux. Monsieur MARTIN précise que les trois objectifs sont l'amélioration de l'offre éducative, l'accessibilité aux services et le maintien de l'offre sur le territoire du Pays Ménigoutais - il ajoute qu'il s'agit surtout du maillage en termes de petite enfance et enfance-jeunesse plus globalement.

Concernant la description du projet, Monsieur MARTIN indique que ce n'est pas une rénovation - il l'a déjà mentionné ce matin - puisque l'école a été entièrement supprimée et rasée, à la charge de la commune. Il n'y a plus rien sur le terrain, donc il s'agit réellement d'une construction. Il remercie d'ailleurs la commune pour son soutien sur ce projet. Les effectifs accueillis seront de 50 enfants pour l'accueil de loisirs. De plus, la commune est en train de rénover juste en face un petit foyer qui pourra accueillir les adolescents un petit peu plus âgés, notamment pendant les vacances d'été. En ce qui concerne la construction, il s'agit de 260 mètres carrés, dans lesquels on trouve deux salles d'animation, une salle d'activités et un petit dortoir. Ce qui avait été important dans le choix de ce lieu, c'est le jardin ombragé, conservé, qui rappelle un peu le pôle Enfance Maurice Caillon, avec des arbres et des espaces verts, des éléments essentiels pour la vie de l'accueil de loisirs et, surtout, pour les enfants. Au niveau du calendrier prévisionnel, ils sont en phase APD - en tout cas, c'est la phase proposée ce soir. Les mois de mars et avril seront consacrés à la consultation des entreprises, puis viendra la notification des marchés, avec des travaux prévus de septembre jusqu'au printemps 2026.

L'objectif est que l'accueil de loisirs puisse déménager dans ces nouveaux locaux à l'été 2026. Monsieur MARTIN rappelle que le coût prévisionnel est de 584 000 € hors taxes, incluant les travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 72 000 €. Il précise que les recettes sont juste en dessous. Il ajoute qu'ils ont pensé à les notifier afin que les élus puissent avoir un aperçu du coût réel du bâtiment pour l'investissement, avec une aide de la CAF déjà notifiée, s'élevant à 362 000 €, ainsi qu'une demande de DETR faite en début d'année pour un montant de 105 200 €. Il mentionne qu'il y aura un reste à charge pour la Communauté de communes de 116 800 €. Monsieur MARTIN précise que les plans ont été fournis. Ils montrent la cour et, derrière, la partie boisée qui a été conservée. Il propose ne de pas s'attarder sur les plans des deux salles. Dans les options, une cloison est dessinée. Elle a un intérêt pour la mutualisation de ce bâtiment, un aspect à prendre en compte. La cloison est proposée dans les options, mais il faudra voir si le budget est respecté après l'ouverture des enveloppes et si cette option peut être retenue. Monsieur MARTIN montre ensuite des visuels du futur accueil. Ils reconnaissent la touche de l'architecte, qui rappelle le pôle Enfance Maurice Caillon, avec les casquettes, la toiture végétalisée et les baies vitrées pour amener le soleil. Il mentionne également le préau, qui avait été une demande et qui a pu être intégré dans le coût des travaux, bien qu'ils n'étaient pas certains de pouvoir l'inclure au départ.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX présente la délibération visant valider l'APD, avec toutes les estimations des lots pour un montant de travaux hors taxes de 469 000 €. Comme l'a mentionné Monsieur MARTIN, il y a quelques options, mais elles ne seront retenues que si l'appel d'offres est positif. Le travail de l'architecte, éventuellement, sera de trouver des moins-values pour compenser les plus-values des options. Il est proposé au Conseil communautaire de valider cet APD, pour un montant de 469 000 € hors taxes, de valider les options, de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Président les remercie pour cette présentation. Cela permet de rappeler le partenariat avec le centre socioculturel du Pays Ménigoutais, car c'est la personne morale délégataire de la compétence sur ce dossier. Il précise que c'est un projet important pour ce territoire, et qu'il a été travaillé avec les professionnels du centre social.

Monsieur Didier GAILLARD trouve que la participation de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux est une forme de fonds de concours. Il considère que c'est un bel exemple de participation des communes pour permettre la réalisation d'un projet et qu'ils peuvent en tirer une leçon. Selon lui, par la suite, dans toutes les communes où il y a des projets, ce type de participation devrait être reproduit pour faciliter la réalisation des projets communautaires.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il y a d'autres projets qui ont déjà intégré des participations des collectivités.

Monsieur Didier GAILLARD le concède. Mais ils vont évoquer de gros projets plus tard dans la soirée lors du DOB. Il pense que si les communes d'implantation de ces projets y participent, cela pourrait changer la donne.

Monsieur le Président voit bien ce qu'il veut dire. Cependant, il fait remarquer que d'autres communes participent activement aux projets de l'intercommunalité en apportant du foncier et en payant des charges de fonctionnement. Ils pourront en reparler tout à l'heure. Il voit où il veut en venir, ce sont des choses qu'ils pourront aborder.

Monsieur Patrice BERGEON tient à remercier son Conseil municipal pour avoir accepté de financer la démolition ainsi que les travaux dans les locaux annexes. Il remercie également Alexandre MARTIN pour le travail accompli avec la Commission et pour toutes les réunions de chantier qui ont eu lieu - et ce n'est pas terminé.

Il remercie également la Communauté de communes, sans préjuger du vote de ce soir, et surtout, il remercie le centre social du Pays Ménigoutais, qui est à l'origine de ce projet. Comme l'a mentionné Alexandre MARTIN, cela fait des années que le centre social travaille dans des conditions très dégradées, dans des locaux anciens. Il fallait se battre chaque année avec la PMI et d'autres services pour valider l'utilisation de ces locaux. En 2026, le centre social aura des locaux neufs et adaptés pour recevoir les jeunes du territoire. Monsieur BERGEON précise que des devis très exorbitants avaient été chiffrés pour la démolition, mais il tient à remercier ses élus, ses adjoints surtout, qui se sont portés ouvriers avec le Maire et l'employé communal pour réaliser cette démolition, sans compter leurs heures. Ce travail, effectué à l'automne, a été conséquent et ils y ont laissé quelques égratignures. Il ajoute que c'est un peu normal pour eux, car ce n'est pas la première fois qu'ils mènent ce type d'actions avec le Conseil communautaire. Autrefois, c'était avec le Pays Ménigoutais, aujourd'hui c'est avec Parthenay-Gâtine. Il espère que c'est un exemple qui pourra être repris ailleurs. Il remercie à nouveau tout le monde, en particulier Alexandre MARTIN pour le travail effectué.

Monsieur Guillaume CLEMENT demande s'il doit comprendre que la réalisation du projet n'est pas conditionnée à l'obtention de la DETR. C'est-à-dire que peu importe qu'ils aient ou non de cette aide, le projet sera mené à bien.

Monsieur le Président répond que si la DETR n'est pas obtenue, il sera possible de revenir devant le Conseil communautaire pour en rediscuter. Toutefois, selon lui, la réalisation du projet est indispensable. Il insiste sur le fait que le territoire en a besoin et que ne pas le mener à bien créerait de grandes difficultés pour répondre à ce besoin, d'autant plus qu'ils n'ont aucune autre solution immobilière. Il estime grosso modo qu'ils n'ont pas le choix et qu'il faut faire ce projet.

Monsieur Jérôme BACLE souhaite intervenir concernant la cloison mentionnée par Alexandre MARTIN. Il reconnaît que cela peut sembler symbolique, mais il estime important de doter cet équipement de moyens permettant un fonctionnement modulable. Cela permettrait d'optimiser l'investissement réalisé en envisageant des usages multiples, au-delà de l'utilisation pour le centre de loisirs, qui n'est pas occupé en permanence tout au long de l'année.

Monsieur Alexandre MARTIN souligne que, sans la DETR, le projet resterait financé à 62 %, ce qui demeure très correct, car il est rare d'atteindre un taux de financement de 80 % pour des projets d'investissement. Il remercie Jérôme BACLE pour son intervention et insiste sur deux options qui lui semblent particulièrement importantes : la cloison mobile, déjà mentionnée, et les meubles de rangement. Ce sont ces deux options qui ont été ciblées et qui, si le projet est validé ce soir et que les offres restent conformes lors de l'ouverture des plis, pourraient être retenues afin d'assurer la modularité de l'équipement.

Monsieur Christophe MORIN revient sur un détail et note un montant de 584 000 € hors taxe, 700 000 € TTC. Il rappelle que, dans la liste des investissements du DOB, les travaux de l'ALSH sont bien mentionnés. En cumulant les montants, il arrive à un total de 807 000 €, et non 700 000 €, ce qui fait une différence de 107 000 € en moins par rapport au prévisionnel. Il aimerait comprendre l'origine de cette différence par rapport aux 520 000 € plus 287 000 € inscrits dans le montant des travaux de l'ALSH de Saint-Martin.

Monsieur le Président répond que la différence, c'est que c'est du hors taxes, principalement.

Monsieur Christophe MORIN rétorque que 584 000 € multiplié par 1,20, cela fait 700 000 €, et il y a 807 000 € de paiement. Les paiements sont TTC, selon lui.

Monsieur le Président indique qu'il y a les travaux, mais il y a aussi les honoraires et les aléas.

Monsieur Christophe MORIN ne comprend pas pourquoi ce n'est pas pris dans le prévisionnel pour la demande de financement.

Monsieur le Président répond que les demandes de financement se font toujours sur le hors taxes, jamais sur le TTC.

Monsieur Christophe MORIN fait remarquer que ce n'est pas la question.

Monsieur le Président reconnaît qu'il n'a pas compris sa question alors.

Monsieur Christophe MORIN précise que si l'on ajoute la TVA aux 584 000 €, on atteint un total de 700 000 € de dépenses. Il rappelle que dans le DOB, les travaux de l'ALSH de Saint-Martin sont estimés à 287 000 € TTC en 2025 et 520 000 € en 2026, soit un total de 807 000 €. Il constate donc une différence de 107 000 € de plus dans le DOB par rapport à la réalité, c'est tout.

Monsieur Alexandre MARTIN explique en partie cet écart par une problématique d'accessibilité qui a été résolue, permettant ainsi une économie de 80 000 € HT.

Monsieur le Président confirme qu'une vérification est nécessaire sur le coût des travaux, les honoraires, les aléas généralement budgétés et l'ensemble des frais, y compris la taxe d'aménagement. Il mentionne que pour les honoraires des bureaux de contrôle et des coordinateurs sécurité, 1 % du coût global de l'opération est systématiquement ajouté. Il y a donc tous ces éléments à ajouter.

Madame Chantal RIVAULT n'a pas tout compris concernant la cloison mobile. Elle demande si c'est bien pour utiliser la salle pour d'autres activités et si oui, lesquelles.

Monsieur Alexandre MARTIN explique qu'il va y avoir beaucoup de matériel à destination des enfants, donc il s'agirait de les basculer sur une partie de la pièce pour pouvoir occuper l'autre partie. Cet espace pourrait accueillir des relais parents-enfants, un atelier délocalisé de la ludothèque ou d'autres animations.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG205-2022 du 17 novembre 2022, approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement, sur la Commune de Saint-Martin du Fouilloux ;

VU la délibération n° CCPG238-2023 du 21 décembre 2023, approuvant le plan de financement prévisionnel actualisé pour l'aménagement d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement, sur la Commune de Saint-Martin du Fouilloux ;

VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et citoyenneté » réunie en date du 19 décembre 2023 ; VU la notice estimative, phase APS en date du 24 octobre 2024 transmise par l'attributaire ;

VU la notice descriptive et estimative phase APD en date du 24 janvier 2025 transmise par l'attributaire ;

CONSIDÉRANT le projet de création d'un ALSH à Saint-Martin-du-Fouilloux ;

CONSIDÉRANT le montant de l'APD portant le coût estimatif des travaux à 469 000,00 € HT (détail dans la notice estimative ci-annexée) ;

CONSIDÉRANT le montant des options détaillé comme suit :

- Béton teinté sous l'auvent en façade Est : 3 000 € HT
- Meubles de rangement dans la salle d'animations des petits et dortoir et dans la salle d'activités : 9 000 € HT
- Plafonds suspendus dans la salle d'animations des grands : 8 000 € HT
- Mur mobile entre la salle d'activités et la salle d'animations des grands : 15 000 € HT
- Gestion technique du bâtiment (GTB : chauffage...) : 8 000 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider l'Avant-projet définitif (APD), ci-annexé, pour la construction d'un ALSH sur la Commune de Saint-Martin du Fouilloux pour un montant de 469 000,00 € HT,
- de valider les options :
 - Béton teinté sous l'auvent en façade Est : 3 000 € HT
 - Meubles de rangement dans la salle d'animations des petits et dortoir et dans la salle d'activités : 9 000 € HT
 - Plafonds suspendus dans la salle d'animations des grands : 8 000 € HT
 - Mur mobile entre la salle d'activités et la salle d'animations des grands : 15 000 € HT
 - Gestion technique du bâtiment (GTB : chauffage...) : 8 000 € HT
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

14 - RÉHABILITATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MENIGOUE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en partenariat avec le CSC du Pays Ménigoutais, va réhabiliter la maison de l'enfance et de la famille à Ménigoute. Cette réhabilitation permet de répondre aux enjeux nationaux du Service Public Petite Enfance (SPPE)

À terme, le bâtiment accueillera donc :

- Le Multi-accueil Mini 'gouttes avec un agrément de 16 places (contre 12 aujourd'hui)
- Le Relais Petite Enfance
- La Maison des 1 000 premiers jours, en expérimentation depuis mars 2024, ouvrant ainsi un lieu ressource et un carrefour de rencontres, pour les parents et professionnels.

Sa réhabilitation permettra de répondre aux enjeux liés à la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants sur le territoire :

- Répondre aux besoins des familles en mode d'accueil, en augmentant de quatre places le nombre de places au sein du Multi-accueil
- Avoir un équipement qui respecte les normes bâtementaires Petite Enfance (réponse au décret n° 2021-1131 relatifs aux EAJE du 30 août 2021)
- Répondre aux besoins de soutien à la parentalité
- Favoriser la mutualisation des espaces Petite Enfance,
- Favoriser l'accompagnement à la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance.

Le cabinet d'architecte TEMIS est attributaire du marché en tant que maître d'œuvre. En lien avec les acteurs, un avant-projet définitif a été établi ; l'enveloppe estimative est d'un montant total de 424 030,00 € HT pour l'ensemble des lots du marché, tous bâtiments confondus.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX, rapporteur, va présenter ce projet de délibération relatif au projet de Maison de l'enfance de Ménigoute. Préalablement, Monsieur Véronique CORNUAULT va présenter l'état d'avancement de ce projet.

Madame Véronique CORNUAULT précise qu'il s'agit du deuxième établissement géré par le centre socioculturel du Ménigoutais. L'objectif est de regrouper, au sein d'un même bâtiment, plusieurs structures dédiées à la petite enfance : le multi-accueil des Mini'gouttes, le relais Petite Enfance et la maison des 1 000 premiers jours. Ce projet inclut une augmentation de la capacité d'accueil en crèche de quatre places, portant le total à seize. Il vise également à favoriser le développement de la première maison des 1 000 premiers jours en milieu rural dans les Deux-Sèvres. Par ailleurs, il permettra de créer un lieu fixe et centralisé pour le relais Petite Enfance, ce qui n'empêchera pas des interventions et des ateliers itinérants. Un bureau mutualisé sera également mis en place pour accueillir le relais, la PMI, la CAF, la MSA, et d'autres services. Le coût prévisionnel s'élève à 424 030 € hors taxes, avec un financement des partenaires (CAF, MSA, DSIL) à hauteur de 405 705 €. Concernant le calendrier prévisionnel, le projet en est à la phase de l'APD. La consultation des entreprises est prévue pour avril-mai. Le déménagement du multi-accueil aura lieu fin avril, suivi du déménagement de l'accueil périscolaire en juillet, qui intégrera une classe désaffectée. Les travaux s'étendront de juillet à mars 2026. Elle présente ensuite quelques photos du projet architectural proposé par l'architecte retenu. Elle montre ensuite le plan, avec en vert la partie dédiée au relais petite enfance, tandis que le multi-accueil occupe la zone au-dessus, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait au même niveau. Elle précise qu'il y a des entrées spécifiques pour le relais, pour la salle de consultation, pour l'entrée du multi-accueil, l'entrée au niveau de la rue donnera sur le vestiaire du personnel et l'entrée dédiée aux techniques. L'entrée principale serait située sur la rue à droite.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX présente l'APD avec tous les lots, pour un total hors taxes des travaux de 424 030 €. Il précise qu'il y a quelques options fléchées qui seront retenues si l'appel d'offres est favorable ou en cas de moins-values. Il ajoute qu'il y a déjà des prévisions de moins-values, à la suite d'une réunion avec les architectes et qu'il est donc probable que ces options soient retenues. Il propose donc au Conseil de valider l'avant-projet pour un montant de 424 030 € hors taxe, de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025 et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président les remercie et rappelle que c'est un projet absolument essentiel pour le territoire, réalisé en partenariat principalement avec le centre socioculturel, mais aussi avec leurs services, la PMI et la CAF. Il souligne également le calendrier de réalisation est assez serré, mais ils se sont engagés à le respecter et ils le respectent pour le moment.

Monsieur Didier GAILLARD commence par les remercier. Il se réjouit de voir enfin ce projet validé, depuis le temps qu'ils en parlent - en espérant que la validation se vote ce soir. Cela fait longtemps que le personnel du centre social attend ce projet, notamment en raison de la

problématique de mise aux normes par rapport à la PMI, de l'autorisation ou pas, donc ils avaient obligation de le faire. Il n'y a pas d'agrandissement de bâtiment, mais simplement un réaménagement intérieur et extérieur. Pendant ce temps-là, le déménagement se fera à l'ancienne antenne de la Communauté de communes, déjà aménagée il y a un an. La commune avait réalisé les travaux demandés par la PMI, en accord avec la Communauté de communes et le Centre social, pour pouvoir accueillir les 12 enfants actuellement. Dans le projet, il est prévu d'accueillir 16 enfants, donc le projet a évolué au fil des temps et c'est très bien, surtout qu'il y a une demande réelle, avec de moins en moins de nounous individuelles, donc il faut trouver des solutions. Concernant les options, il note qu'il y a des reprises de façade, des fermetures de portes qui deviennent fenêtres, ou l'inverse, ce qui nécessitera des raccords. Selon lui, l'option des 30 000 € pour la menuiserie et le ravalement devrait être prise en compte, comme l'a dit Monsieur CHAUSSONEAUX, surtout avec les moins-values, car cela lui semble important.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX confirme que l'option des façades est essentielle. Une fenêtre deviendra une porte et une porte sera transformée en double fenêtre. Il précise qu'il s'agit d'une porte qui prend l'eau lorsqu'il pleut beaucoup, donc sa transformation va résoudre le problème. Il ajoute que, pour l'ensemble du bâtiment, il est important que la façade soit reprise.

Monsieur Didier GAILLARD réagit aux propos de Monsieur CHAUSSONEAUX concernant l'infiltration d'eau lorsqu'il y a beaucoup de pluie. Il s'agit effectivement d'eau de ruissellement, et la commune s'engage à réaménager la voirie sur cette partie pour éviter ce genre de désagrément.

Monsieur Christophe MORIN fait la même remarque que pour l'autre projet : il constate un écart de 100 000 € entre le prévisionnel et ce qui leur est présenté ici. Il précise que même si c'est une bonne nouvelle (car c'est en moins), il serait souhaitable que les documents soient cohérents, surtout que la situation n'est pas facile, donc autant que ce soit à peu près dans les cordes.

Monsieur le Président répond qu'ils vont regarder, mais que les projets évoluent, comme tout le monde le sait, et que les ajustements des équipes de maîtrise d'œuvre se font au fur et à mesure. Tous les documents n'évoluent pas toujours en même temps, ce qui peut expliquer cet écart. Au fur et à mesure des étapes, il y a toujours des évolutions dans les projets, que ce soit en moins ou en plus. Il ne s'agit pas de la présentation définitive, il y a toujours des évolutions sur des projets de cette ampleur-là et il faut être prêts à les revoir. Enfin, il ajoute qu'il n'est pas impossible qu'ils soient parfois amenés à redélibérer, car certains partenaires financiers peuvent vouloir exclure certaines dépenses, ce qui complique la lisibilité des plans de financement.

Monsieur Alain GUICHET a une remarque par rapport au calcul effectué dans le tableau des dépenses et des recettes : il pense que les pourcentages ne sont pas corrects. La CCPG représente bien moins de 20 %, ce qui risque de ne pas être accepté.

Monsieur le Président rappelle que les participations de la CAF ne sont pas considérées comme des fonds publics et donc ne rentrent pas en ligne de compte.

Monsieur Alain GUICHET indique que le calcul arrive à 405 000 € de recettes, donc il ne reste pas 20 % pour arriver à 424 000 €.

Monsieur le Président répond que cela a peut-être été fait avec les honoraires, il ne sait pas.

Monsieur Guillaume CLEMENT indique que dans les coûts n'apparaît que le montant de l'APD validé, mais que, dans les dossiers de subvention, les honoraires sont ajoutés et sont éligibles. Il explique donc que les subventions doivent être dissociées de l'APD lui-même, qui ne concerne que les travaux, ces honoraires étant en plus.

Monsieur le Président rajoute que c'est sans compter les aléas. Il concède qu'au bout d'un moment, parfois, ils en arrivent à des présentations de plans de financement qui ne sont pas toujours évidentes.

Monsieur Didier GAILLARD précise que c'est surtout le cas pour la rénovation : contrairement à du neuf où normalement cela doit être prévu, dans la rénovation, il peut y avoir des surprises - même si ce n'est pas à espérer.

Monsieur le Président pense que là, il s'agit des honoraires.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG175-2022 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2022 approuvant le plan de financement prévisionnel pour les travaux sur la Maison de l'Enfance Famille à Ménigoute ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance », réunie en date du 11 septembre 2024 ;

VU la délibération n° CCPG191-2024 du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2024 approuvant le plan de financement et des demandes de subventions ;

VU la notice estimative, phase APD provisoire en date du 08 janvier 2025 transmise par l'attributaire ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaires », en date du 22 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation des locaux de la Maison de l'Enfance de Ménigoute en en réponse :

- Au décret n° 2021-1131 relatif aux EAJE du 30 août 2021 ;
- À l'Arrêté du 31 août 2021 du référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux et d'aménagement ;

CONSIDÉRANT le coût estimatif de l'APD, proposé pour un montant de 424 030 € HT (détail dans la notice estimative ci-annexée), en ajoutant en option :

- PSE 1 : Reprise façades (menuiseries et ravalement) 30 370 € HT
- PSE 2 : Intégration de tous les rangements/Placards 6 710 € HT
- PSE 3 : Alarmes 7 000 € HT
- PSE 4 : Ventilation double flux 7 000 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider l'Avant-Projet Définitif (APD), ci-annexé, de réhabilitation des locaux de la Maison de l'Enfance de Ménigoute (79) pour un montant de 424 030,00 € HT,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

15 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON – LOT 5 « GROS ŒUVRE » – AVENANT N° 1

Par délibération n° CCPG128-2021 du 22 juillet 2021, le Conseil Communautaire a acté le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires.

*La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a sollicité un bureau d'études dans le cadre de la construction du centre de jeunesse Maurice Caillon.
Le projet consiste en la construction de 1 300 m² utiles, soit environ 1 600 m² de surfaces planchers, et déconstruction d'environ 1 250 m².*

Dans le cadre de cette réhabilitation, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché de travaux composé de 17 lots.

Par délibération n° CCPG85-2024, en date du 23 mai 2024, les lots ont été attribués.

Le lot 5 « Gros Œuvre » a été attribué à l'entreprise CLAZAY CONSTRUCTION, pour la somme de 499 815,25 € HT.

Des modifications doivent être apportées au lot 5 « Gros Œuvre ».

Ces modifications portent sur la surprofondeur des fondations et la modification des élévations du garage.

Ces travaux entraînent une plus-value au marché de 29 068,57 € HT.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX, rapporteur, commence en présentant les objectifs, le calendrier prévisionnel, la description du projet et le coût prévisionnel pour le pôle enfance, Maurice Caillon à Parthenay. Il précise que les travaux se déroulent très bien : les architectes sont très satisfaits, les entreprises sont compétentes et le chantier est propre, donc tout se passe bien.

Monsieur Alexandre MARTIN propose, comme cela avait été demandé, de présenter le budget prévisionnel avec les recettes. Il indique que la CAF est presque à 1 200 000 €, la DETR à 400 000 €, le FNADT à 200 000 €, le FEDER à 100 000 €, bien qu'il semble qu'ils soient encore dans l'attente du montant exact. La MSA a aussi contribué avec une participation exceptionnelle de presque 90 000 €. Il tient à préciser que les trois délibérations à venir ne reflètent pas la manière dont évolue le chantier. Il explique qu'ils vont proposer trois avenants avec des plus-values, mais qu'en réalité, ce n'est pas du tout le cas, puisqu'il y a déjà des moins-values. Il assure qu'il y a des recherches d'économies. Il ajoute qu'il y a déjà des surcoûts, mais que la collaboration avec les architectes est excellente et que, s'il y a une plus-value, il y a également une moins-value en face, et qu'il y a parfois même plus de moins-values que de plus-values. Il espère avoir été clair concernant les plus et les moins-values, il préférerait le préciser avant la présentation des trois délibérations. Il précise qu'ils ont une semaine d'avance sur les travaux malgré le mauvais temps, ce qui est formidable, pourvu que cela dure. Il rappelle qu'on dit souvent que si un chantier démarre bien, il finira bien. Le chantier a très bien démarré, donc ils espèrent qu'il se terminera de la même manière. Ils ont un bon maçon qui a fait un travail remarquable. Il attire aussi l'attention sur la charpente, qui était la signature de l'architecte sur ce bâtiment-là. Tout se déroule donc pour le mieux. Une visite de chantier sera organisée le 22 mai, à laquelle tous les élus sont invités. Ils pourront ensuite se rendre ensemble au Conseil communautaire.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX explique qu'en effet, il y a trois délibérations concernant des plus-values, mais que les architectes ont aussi des moins-values sous le coude et qu'elles seront présentées lors des prochains conseils. Il précise que la première délibération concerne le lot cinq, « gros œuvre », et qu'elle porte sur les surprofondeurs de fondation et la modification des élévations du garage.

Bien que des études de sols aient été réalisées avant le chantier, une veine de terrain défavorable a été découverte, ce qui a nécessité de creuser plus profondément et de bétonner davantage le terrain. Cela occasionne un avenant supplémentaire de 29 068,57 € hors taxe, ce qui représente un écart de 5,82 % en plus sur ce lot. Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au lot 5 « Gros Œuvre », de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025, d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article R.2194-8 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° CCPG128-2021 du Conseil communautaire du 22 juillet 2021, actant notamment le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires ;

VU la délibération n° CCPG160-2021 du Conseil communautaire du 21 octobre 2021, approuvant le plan de financement du Pôle Enfance ;

VU la délibération n° CCPG6-2022 du Conseil communautaire du 20 janvier 2022, ouvrant une autorisation de programme pour la construction d'un pôle multi-accueil Maurice Caillon à Parthenay ;

VU la délibération n° CCPG152-2023 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG218-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant l'attribution des lots 1 « déconstruction » et 2 « désamiantage » ;

VU la délibération n° CCPG220-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant le changement de mode de chauffage du futur centre de jeunesse Maurice Caillon, après validation de l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG85-2024 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2024 actant l'attribution des entreprises ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaire » en date du 22 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le lot 5 « Gros Œuvre » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon a été attribué à la société CLAZAY CONSTRUCTION, pour la somme de 499 815,25 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un avenant n° 1, portant sur la surprofondeur des fondations et la modification des élévations du garage ;

CONSIDÉRANT l'incidence financière de ces travaux sur le montant du marché :

- Montant initial du marché :	HT : 499 815,25 €	TTC : 599 778,30 €
- Montant de l'avenant n° 1 :	HT : 29 068,57 €	TTC : 34 882,28 €
- Nouveau montant du marché :	HT : 528 883,82 €	TTC : 634 660,58 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 5,82 %

CONSIDÉRANT l'avenant ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au lot 5 « Gros Œuvre » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon, ci-annexé,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

16 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON –
LOT 7 « COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ » – AVENANT N° 1

Par délibération n° CCPG128-2021 du 22 juillet 2021, le Conseil Communautaire a acté le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires.

*La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a sollicité un bureau d'études dans le cadre de la construction du centre de jeunesse Maurice Caillon.
Le projet consiste en la construction de 1 300 m² utiles, soit environ 1 600 m² de surfaces planchers et déconstruction d'environ 1 250 m².*

Dans le cadre de cette réhabilitation, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché de travaux composé de 17 lots.

Par délibération n° CCPG85-2024, en date du 23 mai 2024, les lots ont été attribués.

Le lot 7 « Couverture - Étanchéité » a été attribué à l'entreprise EC2I, pour la somme de 354 667,22 € HT.

Des modifications doivent être apportées au lot 7 « Couverture - Étanchéité ».

Ces modifications portent sur l'ajout d'une nappe Hydrotex de rétention des eaux.

Ces travaux entraînent une plus-value au marché de 2 692,07 € HT.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX, rapporteur, indique que le deuxième avenant concerne le lot 7, « couverture », et qu'il porte sur la couverture végétalisée. Il est proposé d'ajouter une nappe Hydrotex de rétention des eaux - une nappe qui absorbe l'eau comme une éponge - afin que la végétation dessus ne sèche pas trop vite. Cette modification entraîne un coût supplémentaire de 2 692,07 € hors taxe, soit un écart de 0,76 % en plus sur ce lot. Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au lot 7, de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Bernard CAQUINEAU aimerait savoir où ils en sont sur les forages pour le chauffage, avec la géothermie.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX pense que cela fera l'objet d'ailleurs d'une moins-value parce qu'il y aura moins de forages que prévu sur ce site.

Monsieur Bernard CAQUINEAU demande si cela fonctionne, car ils ne savaient pas si c'était possible de le faire ici.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX répond par la positive, le résultat est super.

Monsieur le Président explique que cela fonctionne tellement bien qu'il y aura probablement un ou deux forages en moins - sûrement un forage en moins. Il ajoute que ce sera une première à ce niveau d'importance pour l'ensemble du département, un résultat sur lequel beaucoup d'entre eux n'auraient pas parié au regard du sol et de la capacité à pouvoir aller aussi profondément.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article R.2194-8 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° CCPG128-2021 du Conseil communautaire du 22 juillet 2021, actant notamment le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires ;

VU la délibération n° CCPG160-2021 du Conseil communautaire du 21 octobre 2021, approuvant le plan de financement du Pôle Enfance ;

VU la délibération n° CCPG6-2022 du Conseil communautaire du 20 janvier 2022, ouvrant une autorisation de programme pour la construction d'un pôle multi-accueil Maurice Caillon à Parthenay ;

VU la délibération n° CCPG152-2023 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG218-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant l'attribution des lots 1 « déconstruction » et 2 « désamiantage » ;

VU la délibération n° CCPG220-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant le changement de mode de chauffage du futur centre de jeunesse Maurice Caillon, après validation de l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG85-2024 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2024 actant l'attribution des entreprises ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaires » en date du 22 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le lot 7 « Couverture - Étanchéité » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon a été attribué à l'entreprise EC2I, pour la somme de 354 667,22 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un avenant n° 1, portant sur l'ajout d'une nappe Hydrotex de rétention des eaux ;

CONSIDÉRANT l'incidence financière de ces travaux sur le montant du marché :

- Montant initial du marché :	HT : 354 667,22 €	TTC : 425 600,66 €
- Montant de l'avenant n° 1 :	HT : 2 692,07 €	TTC : 3 230,48 €
- Nouveau montant du marché :	HT : 357 359,29 €	TTC : 428 831,15 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 0,76 %

CONSIDÉRANT l'avenant ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au lot 7 « Couverture - Étanchéité » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon, ci-annexé,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

17 - MARCHE DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE JEUNESSE MAURICE CAILLON –
LOT 8 « MENUISERIE EXTÉRIEURE » – AVENANT N° 1

Par délibération n° CCPG128-2021 du 22 juillet 2021, le Conseil Communautaire a acté le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires.

*La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a sollicité un bureau d'études dans le cadre de la construction du centre de jeunesse Maurice Caillon.
Le projet consiste en la construction de 1 300 m² utiles, soit environ 1 600 m² de surfaces planchers et déconstruction d'environ 1 250 m².*

Dans le cadre de cette réhabilitation, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché de travaux composé de 17 lots.

Par délibération n° CCPG85-2024, en date du 23 mai 2024, les lots ont été attribués.

Le lot 8 « Menuiserie extérieure » a été attribué à l'entreprise BGN, pour la somme de 214 316,00 € HT.

Des modifications doivent être apportées au lot 8 « Menuiserie extérieure ».

Ces modifications portent sur le remplacement de certaines menuiseries aluminium par des menuiseries mixtes bois.

Ces travaux entraînent une plus-value au marché de 8 583,00 € HT.

Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX, rapporteur, présente le dernier avenant concernant le lot 8, « menuiserie extérieure ». Il s'agit du remplacement de certaines menuiseries en aluminium par des menuiseries mixtes bois, offrant de meilleures performances en termes d'isolation thermique, entre autres. Cela entraîne une incidence financière de +8 583 € hors taxe, avec un écart de +4 % sur ce lot. Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de ce n° 1 du lot 8, de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Président estime que le remplacement des menuiseries aluminium par des menuiseries mixtes bois représente un gain de qualité. Il faudra qu'ils regardent si les mêmes types de menuiseries sont utilisés à Saint-Martin-du-Fouilloux et à Ménigoute, car l'aluminium a malheureusement l'inconvénient d'être froid.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article R.2194-8 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° CCPG128-2021 du Conseil communautaire du 22 juillet 2021, actant notamment le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi-accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires ;

VU la délibération n° CCPG160-2021 du Conseil communautaire du 21 octobre 2021, approuvant le plan de financement du Pôle Enfance ;

VU la délibération n° CCPG6-2022 du Conseil communautaire du 20 janvier 2022, ouvrant une autorisation de programme pour la construction d'un pôle multi-accueil Maurice Caillon à Parthenay ;

VU la délibération n° CCPG152-2023 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG218-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant l'attribution des lots 1 « déconstruction » et 2 « désamiantage » ;

VU la délibération n° CCPG220-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant le changement de mode de chauffage du futur centre de jeunesse Maurice Caillon, après validation de l'avant-projet définitif ;

VU la délibération n° CCPG85-2024 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2024 actant l'attribution aux entreprises ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaire » en date du 22 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le lot 8 « Menuiserie extérieure » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon a été attribué à l'entreprise BGN, pour la somme de 214 316,00 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un avenant n° 1, portant sur le remplacement de certaines menuiseries aluminium par des menuiseries mixtes bois ;

CONSIDÉRANT l'incidence financière de ces travaux sur le montant du marché :

- Montant initial du marché :	HT : 214 316,00 €	TTC : 257 179,20 €
- Montant de l'avenant n° 1 :	HT : 8 583,00 €	TTC : 10 299,60 €
- Nouveau montant du marché :	HT : 222 899,00 €	TTC : 267 478,80 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 4,00 %

CONSIDÉRANT l'avenant ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au lot 8 « Menuiserie extérieure » du marché de réhabilitation du centre de jeunesse Maurice Caillon, ci-annexé,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2025,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18 - RN 149 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE VOIES DE DÉPASSEMENT

Le 3 décembre 2024, la Préfecture a organisé un comité de pilotage afin d'évoquer l'aménagement de la RN 149 et notamment la réalisation des études pour l'aménagement de l'itinéraire avec un traitement ponctuel des dysfonctionnements axés sur l'accidentologie et l'offre de dépassement.

Pour ce faire l'État souhaite un cofinancement des collectivités bénéficiaires (Agglo 2B – CCPG – Département).

Actuellement, le contrat de projet État-Région prévoit 3 millions d'euros dont 1,5 million par l'État et 1,5 million financé par les collectivités.

Concernant les Deux-Sèvres, une enveloppe de 750 000 € maximum peut être financée par l'État en contrepartie d'un cofinancement des collectivités à hauteur de 750 000 €.

La RN149 est un axe majeur pour le développement économique de notre territoire. Son rôle dans la mobilité, la logistique et le dynamisme des entreprises locales est primordial. Cette route favorise la circulation des biens et des services, mais également l'accessibilité à nos zones d'activités, commerces et industries, contribuant ainsi à maintenir et à attirer de nouveaux acteurs économiques.

La collectivité a longtemps soutenu les entreprises locales par une enveloppe annuelle d'environ 250 000 € sur les précédents mandats, contribuant ainsi à leur développement et à leur pérennité. Toutefois, dans le cadre de la réorganisation de ses priorités budgétaires et d'une rationalisation des aides publiques, la collectivité a décidé de ne plus apporter d'aide directe aux entreprises à partir de l'exercice 2020.

Dans ce contexte, la collectivité pourrait choisir de participer aux études pour la création de voies de dépassement sur la RN149. Ce financement serait un moyen de soutenir indirectement le monde économique en améliorant l'infrastructure essentielle à la circulation et au transport, facilitant ainsi l'accès aux zones d'activités et réduisant les contraintes liées au trafic. Ce projet montrerait l'engagement de la collectivité à soutenir le développement économique de manière durable et efficace, en privilégiant des actions structurantes qui bénéficieront à long terme à toutes les entreprises locales.

Monsieur Claude BEAUCHAMP, rapporteur, commence par rappeler brièvement l'historique du projet de l'axe Nantes-Limoges, qu'il décrit comme un vieux serpent de mer datant des années 60. À l'époque, la volonté était d'avoir une voie rapide pour traverser la France d'ouest en est. Une étude avait même été réalisée pour une ligne SNCF à grande vitesse passant par Parthenay. Sur le plan routier, des réflexions avaient émergé sur l'opportunité de confier la réalisation de l'autoroute à un prestataire privé. À ce sujet, il y avait même eu des contestations du côté de Vasles, parce que cette autoroute traversait la Gâtine, pour rejoindre Lusignan en passant par Vasles. Ces contestations avaient eu lieu alors que le projet n'était pas encore bien défini. Depuis, diverses fusions ont fait l'objet d'études, et un des tronçons futurs a même bloqué toute construction sur une largeur d'un kilomètre entre la Peyratte et Viennay. À cette époque, il était encore question d'une autoroute à deux fois deux voies et du détournement de Parthenay.

Au bout de dix ans, l'arrêté préfectoral a été automatiquement suspendu, ce qui a permis à la collectivité de remettre en vente les terrains situés sur la zone de la Peyratte. Aujourd'hui, la construction d'une autoroute privée, d'une deux fois deux voies, voire le détournement de Parthenay, sont des projets oubliés. Les démarches visant à reprendre cet axe par le département n'ont pas abouti et la RN 149 reste une route nationale, dont la compétence dépend toujours de l'État. L'État a donc revu sa copie et a mandaté le Cabinet Explain pour présenter un nouveau projet afin d'améliorer la fluidité du trafic. Le Cabinet Explain a rendu ses conclusions, qu'il a présentées au COPIL le 11 mai 2022. Les conclusions de cette étude sont disponibles. Suite à cela, la préfète a organisé un comité de pilotage le 3 décembre 2024, au cours duquel les nouveaux projets de l'État ont été présentés. Il est proposé de réaliser des études d'impact environnemental pour l'aménagement de créneaux de dépassement sur la trois voies de Poitiers à Bressuire. Le choix de quatre créneaux de dépassement a été arrêté, basé sur le risque accidentogène du parcours. La déviation de Parthenay, comme mentionné précédemment, est abandonnée. Le contrat de projet État-Région prévoit une enveloppe totale de 3 millions d'euros pour la Vienne et les Deux-Sèvres, répartis en 1,5 million financé par l'État et 1,5 million financé par les collectivités. Monsieur BEAUCHAMP présente les projets, en précisant qu'il y en a un sur Chiché, deux qui seraient à Châtillon-sur-Thouet à partir du lieu-dit Jussay, et sur la Vienne, entre Chalandray et Ayron. Le quatrième projet serait au niveau du radar du côté de Cissé.

Le financement de l'étude est envisagé pour les deux territoires. Pour le département de la Vienne, le montant global est de 1,5 million d'euros, dont l'État finance 750 000 €. La Communauté de communes du Haut Poitou et le Grand Poitiers n'apportent aucune contribution, tandis que le Département de la Vienne met 750 000 €, ce qui permet d'atteindre les 1,5 million d'euros (750 000 + 750 000). Pour le Département des Deux-Sèvres, le montant global est de 2,5 millions d'euros, avec l'État qui finance 750 000 €. Les deux collectivités concernées, la Gâtine et le Bocage, sont sollicitées par l'État pour contribuer au financement. Le Bocage a proposé 100 000 €, et le Département des Deux-Sèvres a également proposé 100 000 €, ce qui ferait 550 000 € pour le département. Il précise que cela concerne uniquement le financement de l'étude envisagée. Cette proposition a été présentée à la Commission économique le 28 janvier 2025. Ils ont proposé de participer au financement de l'étude à hauteur de 100 000 €, de lisser le financement en fonction de l'avancement de l'étude sur deux à quatre exercices pour ne pas trop impacter le budget d'activité, d'avoir une garantie par l'État que le projet aboutisse en respectant le calendrier jusqu'à la fin des travaux et de chercher une solution avec les services de l'État pour sécuriser la traversée de Châtillon-sur-Thouet. Cette proposition a été validée à l'unanimité par la Commission économique. Pour les membres de la Commission, il s'agit bien d'une aide économique pour les entreprises du territoire, qui permettra d'améliorer le déplacement de Poitiers à Bressuire, de rejoindre l'A10 plus facilement et de désenclaver la Gâtine tout en respectant la sécurité et l'environnement. En effet, il est évident que des tronçons de trois voies vont moins impacter l'environnement qu'une autoroute. Monsieur BEAUCHAMP conclut en disant que dans le projet de délibération présenté, l'accent est mis sur l'importance économique de cette aide pour la route 149.

Monsieur le Président précise qu'avant d'ouvrir le débat - parce qu'il pense qu'il y aura quelques réactions et c'est très bien - il souhaite ajouter un point important. Au cours de ce comité de pilotage, début décembre, il a été fait appel aux contributions des collectivités bénéficiaires du contrat de projet État-Région. En ce qui concerne leur territoire, il s'agit du Département des Deux-Sèvres et de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, puisqu'ils émargent effectivement au contrat de projet État-Région. En plus, le Département, grâce à la loi 3DS, a aujourd'hui la possibilité de prendre une maîtrise d'ouvrage complète sur cet axe de communication, s'il le souhaite.

Fin décembre, il a été demandé par Madame la Préfète et la Présidente du Conseil départemental que la participation du Département soit conditionnée à celles de la communauté de communes de Parthenay Gâtine et de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. C'est ce qui les a conduits à proposer ce sujet en express lors de la Commission générale de janvier, qui l'a renvoyé à la Commission économique pour un débat.

Monsieur le Président concède que ce sujet n'est pas simple, en particulier en raison du fait, il faut se dire les choses, que la compétence n'est pas au niveau de la Communauté de communes - c'est une vérité. La question qui se pose maintenant est de savoir s'ils souhaitent accompagner ce projet, être autour de la table et contribuer à cette première réflexion, avec l'espoir que celle-ci puisse aboutir, si possible, à la maîtrise foncière. Pour sa part, il pense que ce projet peut être important, mais qu'il faudrait conditionner leur participation à la non-participation aux travaux, car ils n'en auraient absolument pas la capacité. Il souligne le coût d'un kilomètre de voirie de cette nature-là : cela absorberait tellement leurs moyens qu'ils n'auraient pas la possibilité de pouvoir faire autre chose. Pour sa part, ce serait une condition si le Conseil souhaite suivre majoritairement cette proposition qui, il l'entend bien, peut faire débat. Il précise qu'il respectera la position de chacun lors du vote. Il sait que plusieurs vice-présidents devraient s'abstenir ou voter contre, tout comme d'autres conseillers communautaires lui ont indiqué qu'ils le feraient. Il estime que cela peut s'entendre dans les réflexions actuelles qui ont lieu au sein de la vie de cette intercommunalité. Il conclut en précisant qu'il tenait à faire ce préambule et qu'il est important de respecter les avis et opinions de tous.

Monsieur Nicolas GAMACHE n'abordera pas le champ de l'utilité de ce projet, notamment en ce qui concerne les questions d'accidentologie, d'environnement ou d'accessibilité pour les entreprises., des questions qu'il entend et partage. Il se concentrera sur la question de la compétence, qui a été évoquée. Il va un peu la décliner, selon son ressenti en tout cas. Il va essayer d'être cohérent, car les mêmes questions se posent à la région, et qu'il adopte la même attitude.

La question, c'est celle de la compétence donc, et à ce sujet il a peur d'un risque - même si le Président vient d'y mettre quelques limites - c'est qu'ils ouvrent la « boîte de Pandore », et ce à plusieurs niveaux. D'abord, Monsieur GAMACHE a l'impression que, telle que libellée dans la délibération, cette nationale ne serait utilisée que par des véhicules venant de l'agglomération 2B et de la CCPG, ce que les chiffres semblent aussi montrer. Il pense toutefois que ce ne sera pas le cas. Comme l'a très bien dit Monsieur BEAUCHAMP en introduction, à l'origine, il s'agissait d'une problématique de transversalité Nantes-Lyon. La première chose, c'est donc la question de leur participation à un projet qui les dépasse, question qui mérite d'être discutée selon lui. Il s'agit de se concentrer sur leurs compétences.

Monsieur GAMACHE estime que la question de la « boîte de Pandore » peut être déclinée à d'autres échelles. Par exemple, demain, le Département pourrait leur demander une participation dès qu'il y a un accident. Il donne l'exemple de sa commune, où des camions finissent régulièrement dans le fossé, et où des aménagements seraient nécessaires. Cela pose la question des limites de compétence : quand, à partir du moment où des problématiques surviennent, que ce soit au niveau de l'État, du Département, etc., faut-il intervenir ou non ? Il note également un certain chantage, qu'il trouve assez déplaisant, il n'avait pas eu cette lecture, sur le fait que si la collectivité ne participe pas, le Département se retire. Il trouve cela un peu gros, mais c'est peut-être un autre débat.

Monsieur GAMACHE souligne un autre point important : les mairies - et tous les maires présents le partageront certainement - voient leurs attributions diminuer, notamment en ce qui concerne les dotations liées à la voirie. La Communauté de communes a fait le choix de ne pas prendre cette compétence, comme d'autres Communautés de communes ont pu le faire. À ce titre, il trouve qu'il y a un décalage entre la réduction de la contribution pour les axes de circulation de proximité, qui sont également accidentogènes et importants pour la desserte des habitants et des entreprises, et la demande de participer sur un champ de compétence de l'État, qui devrait assumer. Il considère que cela soulève une question de choix et selon lui, ce qui relève du domaine national devrait demeurer de la responsabilité de l'État.

Compte tenu des moyens qui sont les leurs, 100 000 €, ce n'est pas neutre, et il pense que ces fonds pourraient bénéficier à d'autres projets relevant directement de leurs compétences. Un autre paradoxe, c'est que l'État, par la simplification administrative qu'il a voulue avec la loi NOTRe dans les compétences, a voulu éviter les financements multiples sur les projets, en fléchant les compétences des différentes collectivités. Monsieur GAMACHE remarque cependant que ce qui fonctionne dans un sens ne fonctionne pas dans l'autre, car lorsque l'État a besoin de sous, il sait où les trouver. C'est encore un point qu'il souhaitait relever.

Il en arrive enfin au dernier point, qui est peut-être le point le plus important. S'ils pouvaient percevoir une véritable volonté de l'État d'arriver à la fin de ce projet, qui ressemble un peu à l'Arlésienne parfois, s'il y avait affichage à travers des investissements pour la partie travaux qui suivrait derrière, pourquoi pas. Mais là, il a l'impression de revivre les mêmes épisodes que lors des précédents mandats, avec plein d'études. Il redoute qu'ils financent des études puis que dans dix ans, la route ne soit toujours pas construite et les études ne soient plus valables parce qu'il y a du changement dans la circulation et tout un tas de choses. Les élus auront compris le sens de son vote. Il respectera évidemment ceux qui soutiendront l'autre position, mais selon lui, si chacun reste dans son domaine de compétence, cela rendra les choses plus claires, notamment vis-à-vis des concitoyens. Il ne se voit pas rentrer chez lui ce soir et qu'on lui dise « Tu as financé la route nationale entre Parthenay et Bressuire ». Certes, il y a un intérêt, mais c'est une question de choix et il pense que cet argent-là pourrait être mieux utilisé ailleurs.

Monsieur le Président le remercie pour son intervention. Il partage un certain nombre de points de vue, mais en même temps, c'est vrai qu'il présente une position inverse.

Madame Laure VIGNAULT partage entièrement ce que vient de dire Monsieur GAMACHE. Elle l'avait déjà dit en Commission générale et elle le répète : ce n'est pas leur compétence. Elle regrette que l'État vienne les solliciter sur ce genre de choses. Ils en sont à la énième étude - ils ne les comptent plus tellement il y en a eu - et aucune n'a abouti. Selon elle, la priorité aurait dû être le contournement de Parthenay, qui pose encore de nombreux soucis à Châtillon-sur-Thouet et à Parthenay, mais ce problème reste non résolu. Concernant les deux zones de dépassement

prévues, ils ne savent pas combien de kilomètres cela va représenter. Elle ajoute que les gens vont se dépêcher de doubler parce qu'ils n'auront pas la possibilité de doubler pendant 20 kilomètres derrière, donc c'est encore plus accidentogène selon elle. Elle ajoute qu'elle parle en connaissance de cause puisqu'elle travaille dans le domaine des assurances. Pour elle, cela ne résout aucunement les problèmes économiques rencontrés au sein de la Communauté de communes et le problème d'accès ne sera pas résolu. De plus, la CCPG n'a pas les moyens, et comme l'a dit Nicolas GAMACHE, il y a d'autres compétences qui pourraient en bénéficier. Pour la petite anecdote, elle prend l'exemple de la Commission scolaire, où cela fait plusieurs années qu'ils réclament une augmentation des fonds attribués aux écoles pour les livres, etc. Depuis 2014, cela n'a pas augmenté d'un euro. L'augmentation de 3 € demandée depuis quelques années ne représenterait même pas 10 000 €. Elle conclut en disant que tout le monde a compris qu'elle votera contre.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'il votera également contre cette délibération. Il aurait plusieurs arguments, mais il ne va pas en donner énormément. S'il devait donner une seule raison pour voter contre, ce serait évidemment celle de la compétence. Il rappelle à l'assemblée qu'il y a quelques mois, voire quelques années maintenant, ils ont voté contre la compétence mobilité alors que cette compétence pouvait être assortie de recettes par le versement transport. Là, ils s'aventurent sur une compétence routes pour laquelle ils n'ont aucune compétence ni financement, et qu'ils financent même les compétences des autres. Il note que le Département de la Vienne reste, lui, dans l'orthodoxie des compétences, puisqu'il s'agit d'un tête-à-tête entre le Département et l'État et pour les routes, c'est effectivement le bon binôme, les collectivités n'ont rien à faire dans ces compétences-là. Il conclut en précisant qu'il votera contre pour toutes ces raisons.

Monsieur Éric CHEVALIER annonce qu'il va être un peu plus original et qu'il votera pour. Il peut comprendre ces histoires de compétences. Il reconnaît que, lui aussi, cela le met hors de lui que l'État se retire de ce projet, car cela montre le peu d'intérêt qu'il porte à la Gâtine, à Parthenay et aux personnes qui traversent cette zone. Cependant, il estime que voter contre une telle disposition enverrait un message catastrophique au monde économique qui a besoin, pour ses investissements et ses recrutements, de routes de qualité, notamment pour attirer des cadres. Il souligne que la situation de leur territoire dans le paysage géographique, entre Cholet, Niort et Poitiers, est plutôt bonne. Ils sont au carrefour de ces trois villes et pour un ménage d'encadrants qui viennent de Poitiers et de Niort, aller à Parthenay, c'est juste le milieu, c'est plutôt bien joué. Donc il reste sur cette position, même s'il est d'accord avec tout ce qui a été dit concernant les compétences et la faiblesse de l'État sur ce sujet. Néanmoins, il rappelle que cette faiblesse existe depuis très longtemps, puisque cela fait 40 ans. Pour information, la déviation de sa petite commune, planifiée dans les années 60, a été réalisée dans les années 80 : lorsqu'il y a une véritable volonté politique dans une région, dans un territoire, cette volonté politique finit toujours par payer. Selon lui, dans le cas présent, il n'y a aucune volonté politique de faire un effort et il trouve cela vraiment dommage. Donc même si ce n'est pas dans leurs pouvoirs et qu'ils n'ont pas beaucoup de moyens, il est selon lui essentiel de montrer au monde économique qu'ils ont envie de les soutenir et d'aider leurs administrés à se déplacer plus facilement sur les grands axes de la région.

Monsieur Guillaume CLEMENT annonce qu'il s'associera à un avis plutôt défavorable. Il ne va pas répéter ce qui a déjà été dit, mais il souhaite revenir sur certains points, notamment les compétences et la péremption des études qui a été validée avec l'échéance des dix ans. Il estime qu'à l'heure de l'économie circulaire et de l'optimisation des finances publiques, il aurait simplement fallu proroger légèrement la date de validité des études. Selon lui, là où l'on envisageait quatre voies dans l'étude, ils auraient pu en mettre trois, cela devait loger. Il souligne également qu'ils n'ont aucune garantie de l'État d'un aménagement, comme cela a été mentionné dans le texte. Force est de constater depuis de nombreuses décennies que cet engagement n'a pas été tenu et il ne voit pas pourquoi cela changerait. Il estime que leurs moyens devraient être utilisés ailleurs, ou bien qu'il faudrait conditionner une DETR supplémentaire pour leur territoire : puisque l'État conditionne sa participation à la leur, ils pourraient conditionner la leur à un versement pour les projets qu'ils ont vus juste avant, par exemple.

Monsieur le Président estime que cela fait partie des sujets qui peuvent être discutés. Il précise cependant que l'itinéraire n'est pas le même que dans les études précédentes, de sorte que les études sur les routes à deux fois deux voies ne sont plus pertinentes aujourd'hui. En effet, il s'agit ici de reprendre l'itinéraire existant en y ajoutant une voie supplémentaire, ce qui, d'un point de vue environnemental lui semble plus pertinent, car cela permet une meilleure économie de foncier et limite surtout l'impact environnemental. Toutefois, il entend les arguments.

Monsieur Alain GUICHET souligne que l'étude de 2022 ne lui paraît pas très ancienne. Il rappelle qu'elle prévoyait déjà une route à trois voies plutôt qu'une deux fois deux voies et que c'était le contournement qui était alors classé comme accidentogène. Il souligne qu'à l'époque, les deux secteurs autour de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, ainsi que celui pour lequel ils envisagent aujourd'hui de financer une étude, n'étaient pas considérés comme accidentogènes. Selon lui, ce secteur l'est devenu il y a deux ans, sans qu'aucun accident supplémentaire ne soit survenu, du moins à sa connaissance - il suppose que cela aurait été relayé. Il précise que les accidents ont lieu à Amailloux et Chiché, ce dernier figurant parmi les secteurs prioritaires en 2022 - c'était en violet sur la carte. Il exprime un certain malaise face à ce déplacement des statistiques. Monsieur GUICHET s'interroge sur l'augmentation de la vitesse induite par l'ajout d'un tronçon supplémentaire. Il remarque que, sur la section entre Parthenay et Bressuire, en roulant à 80 km/h on n'est pas gêné par les camions, car ils ont la même limitation de vitesse. Il reconnaît en plaisantant que certains peuvent parfois le doubler, tout le monde ne va pas à la même vitesse. Plus sérieusement, il trouve que cela ne constitue pas une réelle gêne. Lorsqu'il doit se rendre à Bressuire, il lui suffit de partir une minute plus tôt pour arriver à l'heure. De plus, tout aménagement routier entraîne une augmentation du trafic. Actuellement, le nombre de véhicules est estimé à 13 000 par jour. Monsieur GUICHET se demande à combien ce chiffre pourrait s'élever après les travaux, sachant que les camions représentent une part importante de ces 13 000. Selon lui, leur nombre pourrait passer de 3 000 à 5 000, ce qui n'est pas imaginable. Sur la question environnementale, il rappelle que l'environnement, ce n'est pas de déplacer le plus de gens possible. Pour ceux qui habitent loin et viennent travailler à Parthenay, il propose une autre solution : qu'ils viennent y habiter. Il craint par ailleurs qu'un développement excessif des infrastructures routières – autoroutes, routes à quatre voies ou trois voies – ne réduise l'attrait de la ville. Il rappelle que Parthenay a la singularité d'être une ville paisible et estime qu'il ne faut pas la transformer pour la rendre semblable aux autres. Il conclut en soulignant que les gens pourront venir plus vite sur la Communauté de communes de Parthenay, mais ils pourront aussi en partir plus vite.

Monsieur le Président se tourne vers les maires d'Adilly, de Viennay, de Châtillon-sur-Thouet, qui sont un peu plus impactés par la proximité de ces axes. Il leur demande s'ils souhaitent intervenir pour alimenter le débat. Il ne voudrait pas non plus être le seul à défendre cette position.

Monsieur Didier GAILLARD a connu les anciennes études et surtout l'association 147-149, créée aux alentours de 2014. À cette époque, il se souvient qu'une véritable cohésion existait entre Bressuire et Limoges. Après, il y a eu tout ce dont les élus ont entendu parler. Sans mentionner le projet d'autoroute traversant la Gâtine, évoqué par Claude BEAUCHAMP, il rappelle qu'il existait également un projet d'autoroute Poitiers-Limoges, qui a finalement été abandonné. En revanche, ce qu'il trouve inquiétant - et ils l'ont évoqué en Commission économique - c'est que la précédente étude avait coûté plusieurs millions d'euros. Il rejoint Alain GUICHET en s'interrogeant sur ce qu'elle est devenue. Maintenant, ils changent un peu les règles, une nouvelle étude est prévue pour un coût de trois millions d'euros. Il s'interroge sur l'utilité, sachant qu'aucun projet concret ne verra le jour tout de suite. Une question qui peut se poser, c'est l'image que renvoie le territoire selon qu'il participe ou non à cette étude. Pour lui, le risque, en cas de non-participation, est que l'État va se frotte les mains en disant : « En fin de compte, cela n'intéresse même pas le territoire ». Il ajoute qu'une autre problématique concerne la question des compétences, qu'il respecte, et qui, selon lui, peut faire l'objet d'un débat. L'élus explique qu'en Commission économique, la question a été abordée sous l'angle des entreprises, comme l'a mentionné Claude BEAUCHAMP, en réfléchissant à l'aide qui pourrait leur être apportée. Il reconnaît que l'on peut considérer qu'attribuer 50 000 € par an aux

entreprises serait peut-être mieux que d'investir 50 000 € - car ce serait lissé sur deux ou trois ans - dans l'étude. Il admet que cet argument peut s'entendre et faire l'objet d'une discussion. Sans entrer dans le débat soulevé par Alain GUICHET sur la vitesse des trajets, sur le fait que les gens vont plus vite, moins vite, il partage son expérience personnelle. Lorsqu'il se rend à Bressuire, il constate qu'il est difficile de maintenir une moyenne de 80 km/h, car la route est particulièrement dangereuse. Il se fait talonner par des camions et il n'ose pas doubler, car cela peut être accidentogène. Selon lui, la présence de zones de dépassement serait nécessaire. Il évoque ensuite la route à trois voies en direction de Niort. Certains affirment que les trois voies sont accidentogènes, mais il estime que, même s'il y a parfois des accidents, ils ne sont pas plus fréquents qu'ailleurs. Il ne dit pas qu'il y en a moins, il ne veut pas entrer dans les statistiques, mais insiste sur l'idée que l'important est d'avoir un mouvement de circulation correct. Il votera donc en faveur de la proposition, car il est important selon lui d'envoyer un message positif. Il rappelle que le Département avait demandé le déclassement de la RN en route départementale, une demande qui est restée sans réponse pendant plusieurs mois. Il a fallu réinterroger l'État pour finalement apprendre que cela n'était pas possible. Il précise que ce type de déclassement a déjà eu lieu par le passé, citant l'exemple de la route Parthenay-Reffannes-Saint-Maixent, qui était une nationale et qui a été déclassée il y a 25 ou 30 ans. Il estime qu'un tel déclassement aurait pu offrir une autre vision. Après, il faudrait que le Département trouve de l'argent, bien évidemment - et en ce moment, les poches commencent à être un peu percées. Il conclut en disant qu'il faut envoyer un message clair dans ce territoire, qui montre qu'ils veulent faire quelque chose. Il pense que l'agglo 2B votera positivement, car elle a l'esprit économique - certainement un peu plus qu'ici. Il précise qu'il ne dit pas qu'il faille copier les voisins, mais il votera pour, car il estime qu'il est important de porter ce message.

Madame Marie-Noëlle BEAU précise qu'elle parle en tant que Maire de Châtillon-sur-Thouet. Elle commence par souligner un premier point négatif : la commune n'a pas la compétence, elle l'entend. Le deuxième point négatif est que, bien sûr, Châtillon-sur-Thouet est fortement impactée. Ils pourraient dire que la commune participe à condition de favoriser une passerelle pour Châtillon-sur-Thouet ou de créer quelque chose en souterrain pour les habitants, notamment pour les enfants, qui ont des difficultés à traverser la ville pour se rendre dans la vallée, un endroit attrayant pour eux. Néanmoins, elle a quand même la fibre économique et la fibre entreprise et elle rejoint Éric CHEVALIER et Didier GAILLARD : selon elle, ce serait un signal fort pour les entreprises, qui leur montre que la Communauté de communes les soutient. Enfin, elle mentionne un autre point qu'ils n'ont pas abordé : l'hôpital. Elle rappelle qu'il s'agit quand même de la route qui mène à l'hôpital et explique qu'il lui est déjà arrivé de ne pas aller sur Faye-l'Abbesse, se disant qu'elle risquait de perdre du temps. Il est plus simple de prendre la direction de Niort, avec les trois voies.

Monsieur le Président complète en disant que les aménagements dans les traversées leur reviennent aujourd'hui en tant que collectivité locale. Il donne l'exemple du carrefour du boulevard de l'Europe à Parthenay, qui leur a coûté un gros billet, ainsi que l'aménagement à Faye-l'Abbesse. Il s'agit de faire gagner du temps et de faciliter l'accès pour les services de secours - ambulanciers, pompiers, SMUR - qui se rendent régulièrement à l'hôpital de Faye-l'Abbesse. Des créneaux de dépassement pourraient parfois les sécuriser davantage. Il mentionne qu'il est récemment passé à trois de front sur cette route pour laisser passer un SMUR, donc c'est vrai que cela fait partie des améliorations qui peuvent se faire progressivement, créneau après créneau. Il précise qu'il a cette volonté d'y croire. Pour le moment, la réouverture d'un SMUR à l'hôpital de Parthenay est plutôt bien partie, mais ce n'est pas encore acté, ce n'est pas encore fait totalement. Il faudra de toute façon relier un plateau technique pour gérer les cas d'urgence.

Monsieur Alexandre MARTIN précise qu'il voulait simplement ajouter que, même si ce n'est pas dans leurs compétences, s'ils veulent envoyer un signal fort aux entreprises, il pense qu'il est possible de mettre en place des actions. Selon lui, il vaut mieux investir 100 000 € dans la mobilité que dans une étude qui ne donnera absolument rien, surtout que cela fait des années que cela dure. Il ajoute qu'il fait la route Parthenay-Bressuire tous les jours, voire deux fois par jour, et qu'une zone de dépassement de 500 mètres dans un seul sens, parce qu'il n'y aura qu'un seul sens, ne lui semble pas apporter de réelle plus-value. Il insiste sur le fait qu'il n'y aura pas 5 kilomètres de zones de dépassement.

Monsieur le Président répond que ce sont deux zones de dépassement un petit peu plus longues, mais il ne pourrait pas dire de combien.

Monsieur Alexandre MARTIN rétorque que Chiché, ce n'est pas Parthenay-Gâtine. Il comprend la vision économique et est d'accord pour envoyer un signal fort aux entreprises, mais il pense qu'il existe d'autres moyens de le faire que de mettre 100 000 € à fonds perdus dans une compétence qui ne les concerne pas.

Monsieur Pierre-Alexandre PELLETIER commence en précisant qu'il va aller à contre-courant. À la question de savoir s'ils participent ou non, il estime que la vraie question est : « est-ce qu'on y croit ou pas ? ». Il ajoute qu'il a envie d'y croire et pense que c'est aussi un peu leur rôle d'élus, de temps en temps, de croire en ces projets.

Il est beaucoup question des entreprises, et il est d'accord que les entreprises ont besoin d'accès routiers, mais il souligne qu'il faut aussi penser à tous les acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants en premier lieu, puis les acteurs extérieurs, ceux qui viennent. Selon lui, ces derniers ont envie d'avoir des moments de dépassement pour pouvoir dépasser les camions qui les gênent. Même si à 80 km/h, on peut être suivis par des camions, il explique qu'on a parfois envie de les doubler, c'est juste une question de visibilité. Il ajoute que cela fait des années qu'ils parlent de l'Arlésienne sur ce territoire et qu'il y a une envie d'améliorer l'axe routier. Finalement, les acteurs du territoire n'en ont rien à faire de savoir si cela relève de leur compétence ou non, ils ont juste envie qu'ils y croient pour eux.

Monsieur Nicolas GAMACHE estime qu'il ne faudrait pas tomber dans un faux débat sur qui est pour le secteur économique et qui ne l'est pas, car cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises, le sujet est l'Arlésienne. Il ajoute qu'ils ne vont pas attendre dix ans pour faire le bilan de ce qui s'est passé ou pas, ils ont déjà le recul nécessaire et comme cela a été dit plusieurs fois, toutes les études financées jusqu'à présent n'ont abouti à rien. Il est possible d'espérer et de croire, avec beaucoup d'optimisme, que cela se passera différemment, mais il en doute vu les caisses de l'État. Il a du mal à croire que ce que l'État n'a pas débloqué en dix ans, il va le faire dans les dix années à venir. Il précise que ce n'est pas qu'il soit pessimiste, mais voilà. Il ajoute qu'ils gèrent les deniers des administrés et qu'ils risquent de financer une étude sans avoir aucune certitude sur la suite. Il rappelle ce qu'il a dit plus tôt : si l'État avançait le chèque qu'il va mettre pour les travaux futurs et garantissait que cette étude aurait une finalité concrète, ils pourraient en reparler. Mais là, en l'occurrence, ils sont très loin du compte. Ensuite, Monsieur GAMACHE rebondit sur ce que Didier GAILLARD a dit, en rappelant qu'il y a eu cette question entre l'État et le Département à un moment donné. Cela a aussi été le cas pour la 611, la nationale Saint-Maixent, La Crèche, etc. Il ne sait pas quels en sont les tenants et aboutissants, ni pourquoi cela n'a pas été mené jusqu'au bout, mais il se rend compte que, finalement, les « dindons de la farce », au bout, c'est eux. Il souligne que ce n'est ni l'État ni le département, en tout cas en partie, mais c'est au contribuable local qu'on va demander de financer, alors que ce serait à l'État de le faire, puisque c'est sa compétence et sa route. Et si l'État ne veut pas, il peut la céder au département, qui prendra la route avec les attributions de compensations associées et réalisera les travaux, comme cela est prévu par la Vienne pour cette étude. Selon lui, ce serait plutôt au département d'envoyer un message aux entrepreneurs en prenant à bras le corps cette compétence et cette route, pour que cela puisse se faire. Selon lui, ce n'est pas de la fiction. Là, on leur propose quelque chose d'assez limpide, sur lequel il faut simplement se prononcer, sans glisser dans un débat sur qui est pour ou contre les entrepreneurs.

Monsieur Philippe ALBERT explique qu'il est un peu comme Claude BEAUCHAMP : ayant été élu assez jeune, à 27 ans, il a vu plusieurs études passer. Il a lui aussi participé à des réunions pour voir ce qui allait se passer, mais malheureusement, il n'a pas vu grand-chose se réaliser. Il se montre donc assez pessimiste quant à une nouvelle étude qui va encore coûter. Il se demande à un moment donné si mettre un peu de goudron eux-mêmes n'aurait pas permis de faire déjà des routes. C'est le premier point qu'il soulève. Le deuxième point concerne la demande de participation. Il note que la Vienne, donc Grand Poitiers et la Communauté de communes de Vouillé, ne finance pas. Est-ce qu'ils vont être mal vus de nos entreprises pour autant ? Et certes, si la CCPG ne finance pas, le Bocage peut le faire, mais jusqu'à quel point les

entreprises vont leur en vouloir ? Il a peur, en voyant les « cartons rouges », les « cartons jaunes » et les « cartons verts », que ce soit plus sur Chiché et Grand Poitiers au lieu d'être sur Parthenay Gâtine. Il est préoccupé par le fait de financer l'étude puis qu'aucun tronçon n'apparaisse derrière. Cela devient inquiétant, à force de financer des études. Monsieur ALBERT mentionne enfin un dernier point, cette fois plutôt en faveur des choses. Il note qu'il y a eu un développement plus important sur le Bressuirais depuis la mise en place des quatre voies entre Cholet et Bressuire, ce qui est quand même un bien pour le territoire et son économie. Cependant, il a peur que d'ici à ce que cela arrive à Parthenay, ils ne soient tous plus là pour voir ces routes arriver.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER déclare que si y croire c'est dépenser de l'argent, alors il invite ses collègues à ouvrir les fenêtres et dépenser « folle ville ». Il ajoute que celui qui est le chantre de l'économie en Gâtine, c'est le Président de l'Airvaudais-Val du Thouet. Il le clame partout, mais à lui, on ne demande rien. Il pourrait parler longuement de l'hôpital, des routes des rois d'Angleterre, des chemins de Saint-Jacques. Mais le fait est que, avant d'avoir la fibre économique, ils sont élus et doivent avoir la fibre du bon gestionnaire. Par conséquent, il annonce qu'il votera contre cette délibération.

Monsieur Jérôme BACLE évoque d'abord la question de la compétence. Dans cette période tendue pour toutes les collectivités, il estime qu'il est préférable de rester concentré sur ce qui relève de leur compétence. Ensuite, il aborde la question des besoins. Il prévient qu'il va peut-être heurter certains, car il n'est pas dans les bons cercles et qu'il est jeune élu, mais il n'a pas entendu dire, au cours des quatre dernières années, lors des conseils, que le problème du développement économique résidait dans les routes. Il entend bien que Bressuire s'est développé grâce à cela et que certains chefs d'entreprises le disent, mais il rappelle ce qu'il avait dit à Thénézay en Commission générale : avant d'engager de l'argent sur un axe prioritaire pour développer l'économie, il a besoin d'y voir plus clair. Le troisième point qui le fait douter concerne les mécanismes. Il ne va pas lister des exemples, mais c'est l'opportunité d'une décision de l'État qui fait que la CCPG se saisit du dossier et mette de l'argent, et ça, ça l'agace. Enfin, il termine en appuyant la remarque d'Alexandre MARTIN : il est d'accord pour les 100 000 € pour le développement économique, mais pas nécessairement dans ces conditions ni sur cet objet-là.

Monsieur le Président répond qu'en ce qui concerne l'opportunité, c'est inscrit au contrat de projet État-Région. Ce n'est donc pas véritablement une opportunité, mais une inscription contractuelle. Il ajoute que cela ne prévoyait normalement pas l'intervention des collectivités qui n'ont pas la compétence. Donc ce n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur Christophe MORIN précise qu'il ne parlera pas d'économie, mais de la problématique d'une partie des habitants de sa commune, voire au-delà. Un des grands créneaux de dépassement sur cette route et sur Viennay serait au niveau du carrefour de la Berthonnière, qui est extrêmement dangereux. Il indique avoir déjà été appelé pour un décès sur cet endroit. Il trouve que pour l'instant, ils s'en sortent « plutôt bien » là-bas. De nombreux habitants ont la trouille de tourner à cet endroit et se garent sur l'emplacement poids lourd pour ensuite traverser la route. Il mentionne également les entreprises et les vergers, qui font qu'énormément de camions tournent aussi ici. Même s'il reconnaît que ce n'est pas de leur compétence, et il entend plein de choses avec lesquelles il est d'accord, malgré tout, de toute façon, pour avoir ces travaux, il faudra faire les études, donc si ces études ne sont pas financées, les travaux ne verront jamais le jour. Certes, il y a déjà eu des études de fait, il l'entend, il a suivi le dossier sous le mandat précédent, mais honnêtement, il ne voit pas comment il pourrait voter contre une chose pareille pour ses habitants, même si ce n'est pas de leur compétence, et même si l'État vient les chercher dessus et que ce n'est pas normal. Si cela peut éviter des morts, il ne peut pas voir les choses différemment.

Monsieur Patrice BERGEON indique qu'il y a des choses qui le chagrinent un peu, notamment en ce qui concerne les flux de camions, dont il a beaucoup été question, et il souhaite faire une petite parenthèse dans la discussion. Il rappelle que cela fait des années qu'ils

en parlent. Ayant été vice-président aux déchets, il se souvient qu'il avait été question, à un moment donné, de créer un quai de transfert afin de limiter le flux de véhicules entre Bressuire et Parthenay. Ce projet n'est toujours pas réalisé et il espère qu'il se concrétisera un jour. Il rappelle aussi qu'ils ont délibéré dernièrement sur un marché pour le traitement des déchets verts. Autrefois, le traitement des déchets verts était local, avec un traitement sur le secteur, mais aujourd'hui, il a été décidé qu'ils seraient traités par le biais de Brangeon, qui les transporte à Bressuire. Il estime qu'à un moment donné, il faut qu'ils apportent aussi une solution à ce flux. Même si cela ne résoudra pas le problème des accidents, qui persisteront malheureusement, ce serait déjà très bien de limiter le flux de camions de cette manière.

En l'absence d'autres interventions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Développement Économique et Énergies Renouvelables », réunie le 28 janvier 2025, pour financer des études de voies de dépassement de la RN 149 à hauteur de 100 000 € lissés sur 4 ans ;

CONSIDÉRANT que la RN 149 est un axe important pour l'économie de notre territoire et les flux associés ;

CONSIDÉRANT que cette route favorise la circulation des biens et des services, mais également l'accessibilité à nos zones d'activités, commerces et industries, contribuant ainsi à maintenir et à attirer de nouveaux acteurs économiques.

CONSIDÉRANT que ce financement est un moyen de soutenir indirectement le monde économique en améliorant l'infrastructure essentielle à la circulation et au transport, facilitant ainsi l'accès aux zones d'activités et réduisant les contraintes liées au trafic ;

CONSIDÉRANT que ce projet montre l'engagement de la collectivité à soutenir le développement économique de manière durable et efficace, en privilégiant des actions structurantes qui bénéficieront à long terme à toutes les entreprises locales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 30 voix « pour », 23 voix « contre » et 1 abstention, décide :

- de participer à hauteur de 100 000 € au financement des études de voies de dépassement de la RN 149,
- de lisser la participation sur 4 ans soit 25 000 € par an,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Président remercie les élus pour ce débat et pour le vote. Il ajoute qu'il faudra conditionner cette intervention financière à la non-participation aux travaux, car ils n'en auraient pas la capacité. Il faudra aussi discuter davantage avec les services de l'État et du Département sur ces contreparties pour d'autres types de projets.

Monsieur Didier GAILLARD rappelle qu'à la dernière Commission générale, il avait suggéré d'apporter ce soir les boîtiers de vote électronique, car cela éviterait le comptage laborieux des voix comme pour cette délibération. Ils pourraient les utiliser, cela ne changerait pas les votes. Il ajoute qu'il serait bon de prendre l'habitude de les avoir, car il y a longtemps qu'ils seraient passés au sujet suivant.

Monsieur le Président explique que les modalités techniques d'organisation avec les boîtiers sont assez difficiles à mettre en œuvre. Il préférerait procéder au vote sur des papiers plutôt qu'avec des boîtiers. Pour un vote avec des boîtiers, une organisation préalable est nécessaire, car cela reste complexe techniquement, donc ce n'est donc pas forcément la meilleure solution. Il reconnaît que leur système n'est peut-être pas le plus adapté. C'est un choix technique qui a été fait à l'époque, mais ce n'est pas forcément le meilleur.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 21h11, Madame Bérengère AYRAULT donne pouvoir à Jérôme BACLE pour voter en ses lieu et place les sujets n^{os} 19 et suivants.

Quittant la séance à 21h11, Monsieur Philippe ALBERT donne pouvoir à Alexandre MARTIN pour voter en ses lieu et place les sujets n^{os} 19 et suivants.

Quittant la séance à 21h11, Monsieur Jean-Yann MARTINEAU n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 19 et suivants.

*_*_*_*_*

19 - BÂTIMENT DE LA GUICHETIÈRE – ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dispose d'un bâtiment sur la zone artisanale de Bellevue à Secondigny, appelé « salle de la Guichetière ».

Depuis le départ des services communautaires, l'ensemble du bâtiment est libéré de tous occupants et donc disponible à la location.

La commission « Développement Économique – Énergies renouvelables », réunie en date du 28 janvier 2025, propose de louer les bureaux disponibles.

Pour cela, il est nécessaire de convenir d'un tarif de location des bureaux.

Les modalités de mise à disposition de la salle conviviale à la Commune de Secondigny font l'objet d'une convention spécifique.

Monsieur Claude BEAUCHAMP, rapporteur, rappelle que la Communauté de communes possède un bâtiment sur la zone artisanale de Bellevue à Secondigny, un bâtiment actuellement vide. Lors de la dernière Commission économique, un tarif de location a été étudié pour ces bureaux. Il est proposé au Conseil de les louer pour la somme de 10 € hors taxes le mètre carré. Ce tarif est d'ailleurs celui qui est appliqué pour les autres bâtiments.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER aurait simplement une question sur l'avenir de ce bâtiment : si celui-ci est loué à des professionnels, cela signifiera qu'il ne sera plus vendu, ou en tout cas qu'il sera difficile de le vendre loué.

Monsieur le Président explique qu'actuellement, ce bâtiment est le seul équipement de bureau dont dispose la Communauté de communes sur une zone d'activité économique - qui relève de leur compétence. C'est donc le seul potentiel qu'ils ont à louer pour les entreprises et il y a des demandes à ce sujet. En discutant avec la commune de Secondigny, l'idée est plutôt aujourd'hui de louer ce bâtiment, avec une demande au 1er mars pour investir une partie de ce bâtiment. L'idée serait donc de privilégier des locations avec des conventions précaires et d'éviter de laisser le bâtiment se détériorer. Aujourd'hui il y a notamment des problèmes d'humidité liés à l'absence de chauffage.

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER estime que dans ce cas, il faut permettre à nouveau la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Président explique qu'actuellement, l'idée est d'avoir une gestion avec la commune de Secondigny, qui prendra en charge les modalités de dépenses et de gestion de location. Cela simplifiera les choses pour la Communauté de communes, qui ne dispose plus d'agent sur place - c'était déjà difficile auparavant, car ils ne peuvent pas faire un état des lieux, des choses comme ça. L'idée est donc de rechercher un équilibre entre la commune et l'intercommunalité pour une gestion de proximité, qui diffère complètement de celle nécessaire pour des bureaux, car la structure n'a pas forcément besoin de leur présence pour les bureaux.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Développement Économique – Énergies renouvelables » réunie en date du 28 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs de location pour les bureaux du bâtiment « La Guichetière » situé à Secondigny,

CONSIDÉRANT les demandes de location ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 1 abstention, décide :

- d'adopter le tarif de 10 € HT/m² par mois pour la location des bureaux de « La Guichetière »,
- de dire que ce tarif sera applicable dès lors que la présente délibération sera exécutoire,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 21h16, Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 20 et suivants.

*_*_*_*_*

20 - DÉPLACEMENT AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2025 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le salon international de l'agriculture se tient du 22 février au 2 mars 2025 à Paris. Véritable vitrine de l'agriculture, il rassemble plus de 600 000 visiteurs chaque année.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est invitée à remettre 1 prix lors du concours national de la race Parthenaise qui se déroule le 28 février 2025.

Un transport en bus est organisé au départ de Parthenay pour rejoindre le parc des expositions, porte de Versailles à Paris avec l'autocariste Alliance Atlantique (79200 Parthenay). Le déplacement est ouvert à toutes personnes dans la limite des places disponibles. Le coût du transport est payé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour un montant de 2 158 € TTC.

Il est proposé un tarif de 65 € TTC par personne.

Monsieur Claude BEAUCHAMP, rapporteur, indique que le salon de l'agriculture se tiendra entre le 22 février et le 2 mars. Ils ont donc décidé d'organiser un bus le 28 février, jour du concours de la race parthenaise, au cours duquel un prix sera remis par la collectivité. Le montant du déplacement payé par la Communauté de communes pour le bus s'élève à 2 158 €. Par conséquent, une participation de 65 € par personne est demandée pour ce déplacement.

Monsieur le Président demande s'il est encore possible de s'inscrire.

Monsieur Claude BEAUCHAMP répond qu'il doit y avoir encore quelques places, mais cela se remplit bien.

Monsieur le Président invite les élus à s'inscrire - cela fera peut-être baisser le coût d'ailleurs.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Développement Économique et Énergies Renouvelables » le 28 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la remise de prix pour le concours national de la race Parthenaise par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine lors du salon International de l'Agriculture le 28 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'affrètement d'un bus à cette occasion par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un tarif de participation pour les personnes désireuses de bénéficier de ce moyen de transport pour se rendre à cet événement ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix du transport en bus à 65 € TTC/personne,
- de dire que cette recette sera encaissée sur le budget annexe « activités éco TVA » 2025 à l'imputation 70 – 70878 – 60 – ECONOM – 60,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le devis de l'Alliance Atlantique pour un montant de 2 158 € TTC,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget annexe « activités éco TVA » 2025 à l'imputation 011 -6248 -60 – ECONOM – 60,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 21h19, Monsieur Bertrand BONNEAU n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 21 et suivants.

*_*_*_*_*

FINANCES

21 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire.

Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la Loi NOTRe prévoit la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature, le temps de travail et à la durée du travail.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine présente ce débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président annonce le débat d'orientations budgétaires. Il fera pour sa part une introduction très synthétique. Ils sont aujourd'hui dans une période d'instabilité assez certaine, mais ils commencent à y voir plus clair, surtout en ce qui concerne les orientations de l'État et de la participation financière de leurs partenaires - le Département, la Région - à différents types de programmes. Il souligne qu'ils ont désormais plus de visibilité sur les moyens disponibles, grâce aux efforts réalisés et à une meilleure construction des recettes et des dépenses ces dernières années. Cela a permis une meilleure maîtrise des dépenses, bien que des efforts soient encore et toujours demandés auprès des services. Monsieur le Président réaffirme néanmoins le souhait de maintenir le niveau des subventions de leurs partenaires, en particulier ceux du secteur associatif, culturel, sportif et social.

Il explique qu'ils ont renforcé les moyens via la Convention territoriale globale avec la CAF, déjà évoquée, ce qui permet de soutenir les structures dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Il souligne également leur volonté de maintenir un certain niveau et une ambition qui se reflète davantage encore dans l'investissement. Le parc bâti qui est aujourd'hui relativement abîmé et ancien et ils doivent poursuivre les travaux de remise en état, tout en étant prudents sur leurs investissements et volontairement prudents sur le niveau d'ambition - mais une certaine ambition est nécessaire.

Monsieur Didier GAILLARD souligne que cela fait déjà 3 heures que la réunion a commencé. Discuter du débat d'orientation budgétaire maintenant ne le dérange pas, cela va être très intéressant, mais il trouve dommage d'avoir eu un Conseil communautaire aussi long avant, car cela ne permet pas de prendre le temps. Il se met à la place des agents présents depuis le début et qui vont devoir présenter ce sujet. Il trouve cela dommage, car il est bien connu qu'après 3 heures de réunion, l'attention et la réceptivité diminuent. Il note également qu'une dizaine de personnes sont déjà parties et c'est dommage, surtout que ce soir beaucoup de membres du Conseil communautaire étaient présents. Il précise que c'est une simple remarque et qu'il va rester, ce n'est pas le problème.

Monsieur le Président entend la remarque, mais rappelle qu'il y avait beaucoup de sujets à aborder et qu'il y a des impératifs calendaires pour chacun d'eux. Il ajoute que cela fait partie de leurs responsabilités. Il reconnaît que ce n'est pas forcément simple, mais estime qu'ils ont la capacité de tenir quelques heures en termes de concentration et de capacité à débattre.

Monsieur Didier GAILLARD fait remarquer que, passé trois heures, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Président répond que cela n'engage que lui, cela ne l'engage pas personnellement.

Monsieur Olivier CUBAUD fait remarquer que l'intervention de son collègue l'oblige à être beaucoup plus synthétique que prévu, mais il va tout de même compléter les propos du Président. Il explique que la présentation de Madame PETERSCHMITT va porter sur des éléments chiffrés vus en Commission générale, qui sont plutôt positifs pour l'année 2024 et qui les aident à construire 2025 - il souligne qu'il est parfois important de savoir arrêter de se flageller ou s'auto flageller. Selon lui, le travail commence à payer et cela leur permet d'aborder 2025 de manière plus sereine que 2024. Il rappelle qu'ils avaient beaucoup d'incertitudes et de doutes sur leur niveau d'investissement et leur capacité financière à assurer leurs compétences - il ne reviendra pas sur la décision prise aujourd'hui de dépasser leur compétence. Ces incertitudes les avaient conduits à adopter une hausse de la fiscalité pour permettre de réaliser ce programme et ils s'étaient engagés à ce que cela ne soit qu'une seule fois. Il confirme que dans les orientations qui seront présentées, il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité. Monsieur CUBAUD indique qu'ils ont plus de sérénité en 2025 qu'en 2024 pour construire le budget. Pour y parvenir, il a fallu activer tous les leviers nécessaires au rétablissement, notamment l'augmentation des recettes, la fiscalité, mais aussi d'autres mesures. Un travail a été effectué sur les tarifs et sur la réalité des coûts des services assurés par la Communauté de communes. Il prend l'exemple du service informatique et du service urbanisme, qui étaient assurés avec beaucoup de brio, de talent et d'investissement, mais à des coûts et une tarification bien inférieure au coût réel des services. Il précise que ce travail de transparence a été effectué en concertation, qu'il a été parfois douloureux en raison des augmentations nécessaires, mais

qu'il a permis d'augmenter considérablement les recettes. Ce travail a été accompagné d'un effort de contraction des dépenses, car il fallait aussi jouer sur ce levier. Monsieur CUBAUD précise qu'il s'agit de choses classiques : il a été demandé aux services et aux vice-présidents de revoir les actions prioritaires, de passer parfois même des coups de rabot à certains moments, en tout cas de réduire un peu la voilure. Toutefois, il souligne qu'il n'y a pas eu que ce travail bêtement mathématique : il y a aussi eu un travail de fond sur l'organisation et la structuration des dépenses. Même si tout n'a pas été accompli, beaucoup a été fait, et il reste encore beaucoup à faire - ils en avaient pris l'engagement lors du vote du budget. L'année a été partiellement intense, comme ils le verront tout à l'heure dans une frise sur la construction budgétaire. Il tient à remercier à la fois les services et les élus, en particulier ceux de la Commission Finances, sans oublier les autres, pour le nombre parfois important de réunions. Durant ces réunions, de nombreux sujets ont été abordés, toujours avec la volonté de structurer le territoire et d'assurer son développement, tout en étant enfin en mesure de financer les compétences. Monsieur CUBAUD souligne que la construction d'un budget se fait dans un environnement international souvent incertain et anxiogène. Il mentionne quelques rares éclaircies, comme le fléchissement de l'inflation, qui les aide dans la construction du budget, car ils couraient derrière. Il évoque également le choc du prix de l'énergie, qui semble aujourd'hui amorti. Lors de la construction budgétaire, ils y sont allés un peu à tâtons et ils avaient probablement sous-estimé le coût de l'énergie. Il a flambé, mais il atteint aujourd'hui un niveau où il semble se stabiliser. Bien sûr, ils ne reviendront jamais à l'âge d'or d'une énergie peu chère, car l'énergie restera chère. Il ajoute qu'il reste du travail à faire sur la stratégie énergétique - il en parlait encore ce midi avec Madame PETERSCHMITT - car il y a des investissements qui sont porteurs d'économies pour l'avenir. Il cite l'exemple du cas de Maurice Caillon, que le Président a rappelé tout à l'heure, avec la géothermie : c'est un bâtiment typiquement qui sera plus fonctionnel, plus adapté au service public et moins énergivore. Monsieur CUBAUD pense donc qu'il faut envisager 2025 avec confiance, mais aussi avec prudence. Les élus le connaissent, il va être le rabat-joie - c'est le rôle qui lui a été confié - mais pour autant, il considère qu'il ne faut pas jouer petits bras pour le territoire, car s'ils décrochent, ils perdront tout un axe de développement. Il insiste sur le fait qu'il parfois nécessaire de réaliser des investissements pour éviter de se retrouver à la roue des autres. Il rappelle que 2025 sera la dernière année entière de la mandature et que le budget devra permettre de finaliser un programme d'investissement décidé collectivement. Il souligne que toutes les actions prises indépendamment ont été jugées indispensables. Ils se sont demandé collectivement laquelle ils pouvaient enlever, mais ils ont décidé de ne rien enlever, même si cela impliquait d'augmenter la fiscalité et de faire des économies. Depuis, les économies ont été faites - ce sera détaillé plus tard dans les présentations. Il utilise rarement les noms des chapitres, mais il tient à évoquer le 011 et le 012 pour préciser que ces postes ont été travaillés de manière sereine et conséquente. Il reste malgré du travail à accomplir et que plusieurs pistes de travail n'ont pas été complètement explorées, notamment sur des questions de trésorerie et de stratégie énergétique. Il faudra poursuivre ce travail d'optimisation et de stabilisation budgétaire afin de rendre une collectivité avec des paramètres sains en termes d'autofinancement, d'épargne et d'endettement. Ils se doivent de le faire à la fois pour les habitants du territoire, mais aussi pour ne pas obérer les futures équipes politiques des nouveaux projets qu'elle voudrait porter. Monsieur CUBAUD conclut son propos. Il s'excuse d'avoir prolongé la discussion et promet qu'il essaiera d'être moins bavard par la suite. Avant de laisser la parole à Madame PETERSCHMITT pour présenter les éléments déjà vus pour l'essentiel lors de la Commission générale - avec des ajustements à signaler puisqu'ils ont continué à travailler la copie - il souligne qu'il est essentiel, à travers ce débat d'orientations budgétaires, de participer à la construction d'un budget qui permettra collectivement d'ouvrir un chemin pour développer leurs territoires au service de leurs habitants. Il précise que cela ne lui semble pas surhumain et qu'il a plutôt confiance en leur capacité d'y parvenir. Il remercie les élus pour leur écoute et leur attention à cette heure tardive de la soirée.

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Floriane PETERSCHMITT**, Directrice générale des Services, a bien compris qu'il lui revenait la lourde tâche de capter l'attention des élus à cette heure tardive. Elle assure qu'elle va essayer d'être la plus synthétique possible. Les élus savent tous ce qu'est un rapport d'orientations budgétaires, maintenant codifié. Ils ont reçu

les pièces vendredi en même temps que les pièces du Conseil communautaire. La présentation aujourd'hui a pour objectif de donner lieu au débat qui doit précéder le vote du budget, qui aura lieu le 20 mars, et de discuter de la stratégie financière et budgétaire dans le cadre de la préparation 2025. Comme cela a été rappelé dans le propos introductif, le cadre de la préparation 2025 doit combiner un certain nombre de contraintes : une fin de programme d'investissements importants, mais aussi des marges de gestion difficiles à trouver, car la CCPG est aussi une intercommunalité de gestion avec énormément de compétences, donc tout cela est une question d'équilibre entre les différentes variables.

Madame PETERSCHMITT promet d'essayer d'être plus synthétique que la semaine dernière. Elle précise que des compléments ont été ajoutés au diaporama suite aux remarques des élus et aux questions posées en Commission générale. Elle prévient toutefois qu'il y aura nécessairement des redites, sinon, le propos ne serait pas très intelligible. L'enjeu est de définir une trajectoire soutenable à moyen et long terme, ce sur quoi ils s'étaient aussi engagés l'année dernière lors du vote du budget. La présentation se fera en trois temps. D'abord, le contexte institutionnel, économique et budgétaire qui est assez particulier et sur lequel Madame PETERSCHMITT passera peut-être vite, car elle l'a déjà dressé la semaine dernière. Ensuite, la situation de la CCPG à la fin 2024, qui est une situation, comme cela a été dit aussi en introduction, stabilisée. Et enfin, les orientations 2025 proposées dans le cadre de la construction du budget.

Madame PETERSCHMITT commence par le contexte. Elle rappelle que le budget a été préparé dans un contexte d'incertitude institutionnelle et économique assez forte. Comme elle l'avait dit la dernière fois, la procédure budgétaire a commencé avec le cadrage l'été dernier. Aujourd'hui, ils en sont au Conseil du DOB avant le vote du budget. Il y a eu un certain nombre de phases décisionnelles, mais ils ne sont plus du tout dans le même environnement budgétaire - elle va y revenir. Concernant le contexte macroéconomique, la problématique principale aujourd'hui pour eux est celle du déficit public, qui est à des niveaux importants et pour lequel il est demandé un effort important en termes de redressement des comptes publics aux collectivités. Elle montre ensuite rapidement les finances locales, qui montrent aussi le dynamisme de l'investissement local.

Madame PETERSCHMITT revient sur le projet de loi de finances, qui a connu plusieurs étapes. La dernière fois qu'elle a vu les élus, le projet de loi de finances n'était pas encore promulgué. Désormais, ils arrivent au bout, mais un certain nombre de variables ont changé au fur et à mesure. Le premier projet de loi de finances a été présenté en octobre dernier. Les élus connaissent tous la suite : démission du gouvernement puis vote de la loi spéciale en décembre dernier, qui avait pour vocation d'assurer la continuité des services sur la base des crédits reconduits 2024. L'Assemblée a repris l'examen du projet de loi de Finances en janvier, qui a été définitivement adopté le 3 février, puis promulgué après une période de saisine du Conseil constitutionnel le 15 février, c'est-à-dire après la Commission générale.

Madame PETERSCHMITT revient rapidement sur les hypothèses de construction du projet de loi de finances, parce qu'un des objectifs principaux, peut-être l'objectif principal, est le redressement des comptes publics. Les hypothèses de construction, c'est une prévision de croissance à 1,1 % et une inflation plus modérée, qui est revenue à 1,8 %, mais surtout, bien sûr, un objectif de réduction du déficit public à 5,4 %. Il était de 6,1 % en 2024. Cela signifie que le projet de loi de finances prévoit un effort de 50 milliards sur les comptes publics, réparti entre les différentes administrations publiques - les collectivités sont présentes sur le petit camembert - mais aussi de moindres dépenses de l'État et de moindres dépenses des organismes de protection sociale. Pour les collectivités, il y a un objectif de 5 milliards de réductions de dépenses. Madame PETERSCHMITT détaille la manière dont cela se concrétise. Elle précise qu'elle a barré dans le diaporama la « baisse du FCTVA » - elle remercie d'ailleurs pour cette remarque la dernière fois - parce qu'effectivement, cela n'apparaît plus dans le projet de loi de finances définitif. Il était prévu de baisser le taux du FCTVA et son périmètre et finalement, il a disparu - Madame PETERSCHMITT espère que cela ne réapparaîtra plus - donc depuis la semaine dernière, les collectivités ont gagné quelques euros et la prospective a été revue en fonction de cela.

Le deuxième effet, qui est quand même important, c'est le gel des fractions de TVA au niveau de 2024. Cela veut dire que pour 2025 et les années suivantes, il n'y aura plus de dynamique fiscale puisque normalement, les fractions de TVA qui sont reversées au titre de la TH et de la CVAE ont normalement la dynamique de la TVA et ce ne sera plus le cas puisque ce sera gelé

au niveau de 2024. Il y aura également une diminution du fond vert, moins importante quand même que prévu dans la dernière mouture de la loi de finances, mais diminution quand même. Pour les intercommunalités spécifiquement, qui sont les échelons de la transition énergétique et écologique des territoires, c'est quand même un point de fragilité. Un dispositif de lissage conjoncturel est prévu pour les grandes collectivités. Ce lissage ne les concerne pas, mais il pourrait les concerner de façon indirecte, puisque les grandes collectivités se voient prélever des recettes, ce qui pourrait avoir une conséquence indirecte dans les financements qu'ils peuvent obtenir des grandes collectivités - c'est le ruissellement à l'envers.

Il y a une stabilité des dotations - ils peuvent considérer que c'est une bonne nouvelle - avec un renforcement des mécanismes de péréquation annoncés. Voilà pour les mesures principales concernant les collectivités.

L'autre mesure, dont ils ont en définitive assez peu parlé, mais qui est une mesure du projet de loi de finances, c'est l'effort demandé aux collectivités pour contribuer à l'équilibre des caisses de retraite des agents publics. En définitive, c'est un sujet qui est très impactant puisque l'augmentation du taux de cotisation CNRACL est annoncée à plus de 12 points, mais lissée sur quatre ans. Sur les premières hypothèses, il était question de quatre points en 2025. Finalement, il se trouve que c'est 3. Cela expliquera aussi peut-être parfois qu'ils s'emmêlent les pinceaux, mais ces trois points pendant quatre ans, ce qui aura un impact important évidemment sur la masse salariale.

Madame PETERSCHMITT a fini de présenter le contexte. En l'absence de question, elle poursuit sur la situation budgétaire à fin 2024. Elle précise que c'est important de repartir de ce sujet, de ce point de situation, qui est une projection aujourd'hui du résultat, mais quasi définitive. Les élus ont voté en 2024 un budget sur ces quatre objectifs : mener une politique d'investissement ambitieuse - ils en parlaient encore une fois en propos introductif, veiller à renforcer l'autofinancement pour financer l'investissement, limiter le recours à l'emprunt et définir une trajectoire financière stable à moyen terme, avec deux moyens maîtrisés des dépenses de fonctionnement malgré les contraintes de gestion et une hausse des taux en 2024, qui a été annoncée comme non renouvelable. Elle ne va pas aller dans le détail comme elle a pu le faire la semaine dernière en Commission générale, mais elle rappelle qu'il avait été défini, après le vote du budget et après un travail entre les directions et les élus, un plan d'optimisation budgétaire pour réfléchir à l'amélioration des marges de gestion sur quatre axes. Ces axes engagent à la fois les méthodes, les outils, les procédures, la façon de travailler, l'amélioration du suivi budgétaire et financier, l'optimisation des organisations, l'amélioration de la politique achats et l'optimisation de la politique foncière et patrimoniale. Ce sont 19 mesures qui engagent l'ensemble des directions de la collectivité et qui sont suivies par un comité de pilotage spécifique, qui réunit des membres volontaires de la Commission des Finances et du bureau. Un point d'étape de l'avancée de ces mesures a été fait en janvier 2025. Madame PETERSCHMITT précise que c'est important parce que l'ensemble de ces mesures ont été traduites dans le budget 2025.

Sur les projections de résultats, ce sont plutôt de bonnes nouvelles : à fin 2024, l'excédent de clôture s'élève à environ 2 millions, la CAF brute est tout à fait honorable - elle y reviendra tout à l'heure - et la capacité de désendettement est à 3 ans. La semaine dernière, il a été demandé d'avoir une présentation consolidée 2024 de l'ensemble des budgets, budget principal et budgets annexes. Madame PETERSCHMITT précise que pour 2025, le projet est de regrouper le budget annexe « activités économiques » dans un seul budget pour regrouper ce qui est en fait de la gestion du parc immobilier de la CCPG. Le Bois Pouvreau apparaît encore, mais c'est parce que l'acte de cession n'a pas encore été fait.

Madame PETERSCHMITT passe ensuite aux dépenses réelles de fonctionnement et à leur progression. Cela n'appelle pas de commentaire particulier. Leur répartition a aussi été vue la semaine dernière. Elle propose de faire un petit focus sur l'énergie puisqu'ils ont connu les inquiétudes de 2023 et la flambée des prix de l'énergie. En 2024, il y a eu un long débat sur ce qu'ils allaient projeter comme dépenses d'énergie. Le réalisé est un peu supérieur à 700 000 €. 650 000 € sont projetés pour 2025, puisque les prix de l'énergie continuent leur décrue, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Les élus avaient aussi demandé une slide particulière sur les prix du fioul, et ils peuvent les voir apparaître ici.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles connaissent une progression régulière. C'est un enjeu pour eux. Cela paraît assez basique à dire, mais il est très important pour eux de

veiller à une progression régulière des recettes, plus rapide que les dépenses, pour éviter le fameux effet ciseau - qu'ils ne voient pas encore apparaître, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Madame PETERSCHMITT évoque ensuite l'évolution de la fiscalité et la répartition de la fiscalité. Il y a les produits de fiscalité directe avec pouvoir de taux, c'est le produit fiscal. Il y a aussi la fiscalité déchets, qui représente à peu près la moitié - le camembert est un peu de travers, mais c'est bien la moitié - et la taxe de séjour, sur laquelle elle reviendra plus dans le détail. L'autre fiscalité, c'est la fiscalité qu'on pourrait dire imposée, la taxe GEMAPI puisqu'elle est constatée après avoir déterminé le niveau de dépenses. En conclusion, ils peuvent noter qu'ils ont un réel pouvoir de taux sur la moitié seulement de leur produit fiscal. Il y a ensuite le détail des reversements de TVA pour la CVAE et après l'ensemble IFER, TASCOT, etc. - elle ne va pas y revenir. Concernant la taxe de séjour, qu'évoquaient tout à l'heure Marina PIET et le Président, ils constatent une forte augmentation de la taxe de séjour sur le produit : 83 000 € en 2024, 59 000 € en 2023. C'est une bonne nouvelle pour l'attractivité du territoire. Concernant l'évolution du FPIC, le produit de FPIC pour la CCPG s'élève à 500 000 €. Le reste est reversé aux communes, c'est la répartition de droit commun. Il pourrait en être autrement si le Conseil communautaire décidait d'une répartition dérogatoire, mais aujourd'hui, ils ont 500 000 € de produits.

Madame PETERSCHMITT passe ensuite à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement. Comme elle le disait tout à l'heure, il y a une progression des recettes réelles de fonctionnement encore supérieures aux dépenses, ce qui leur permet à fin 2024 d'afficher une CAF nette à plus de 2,5 millions, ce qui est un bon résultat et une bonne nouvelle. C'est le résultat à la fois évidemment de l'augmentation des taux qui a été votée en 2024 et de l'ensemble des mesures dont parlait Monsieur CUBAUD en introduction sur l'amélioration des marges de gestion et des leviers. La CAF nette est 1,9 million, ce qui est un bon niveau.

Concernant l'évolution dépenses d'investissement, en 2024, elles s'élevaient à un peu plus de 4 millions d'euros, un niveau bien supérieur aux années précédentes, donc un train d'investissement important. La projection au BP 2025 a fait l'objet de longues discussions et s'élève à 8,5 millions d'euros. Madame PETERSCHMITT revient sur les recettes d'investissement. Il y a une bonne progression des recettes d'investissement et le BP est projeté de cette manière - elle précise bien qu'aujourd'hui, ce n'est que de la projection. Il y a enfin l'évolution du capital restant dû. Il s'élève à 8 millions et quelques - il s'agit du budget principal et des budgets annexes.

Le ratio de capacité de désendettement est à trois ans, comme elle le disait tout à l'heure. C'est un très bon résultat. Les élus peuvent voir sur le diaporama l'échelle de veille et l'échelle de valeurs. L'échelle est très ramassée, car il y a un pic extraordinaire à 39, mais le seuil d'alerte qui est de 12 ans est ici. La CCPG est donc encore très loin du seuil d'alerte de 12 ans. Madame PETERSCHMITT ne revient pas sur la liste des emprunts garantis. Quelques ratios montrent l'amélioration de leurs ratios financiers : le taux d'épargne brute est à 8,9 %, le taux d'épargne nette est à 6,71 % et la capacité de désendettement est à trois ans. Ils constatent donc une amélioration sur l'ensemble de ces ratios au 31 décembre 2024.

Madame PETERSCHMITT fait ensuite un point sur les ressources humaines. Les élus ont le détail dans le ROB, donc elle ne va pas s'attarder dessus. Il y a 469 effectifs qui correspondent à 283 ETP. Les élus peuvent voir la répartition hommes/femmes et l'âge moyen. Madame PETERSCHMITT en a fini pour la présentation de la situation de la CCPG au 31 décembre. En l'absence de question, elle continue.

Madame PETERSCHMITT rappelle les hypothèses de construction du budget qu'ils avaient au moment où ils ont commencé à préparer le budget. La lettre de cadrage en août 2024 demandait la maîtrise des dépenses des charges générales, la maîtrise du 012, et en recettes, il y avait une hypothèse d'évolution de recettes à 2 %. Sur les investissements : une condition d'inscription au PPI, qui est un document évolutif, encore une fois, sous conditions. Madame PETERSCHMITT précise que ce n'est pas exactement comme ça qu'ils le font, puisqu'ils ont inscrit aujourd'hui l'ensemble des opérations avec des hypothèses de recettes, mais le principe est donné que les projets sont toujours réinterrogés en fonction des subventions obtenues. Comme elle le disait en introduction, il y a eu un processus de validation continu, à la fois le comité de pilotage sur l'optimisation budgétaire, le comité de pilotage des services communs, les CLECT pour les modifications des AC, notamment celles sur la compétence planification. Les hypothèses de

construction étaient : taux de fiscalité inchangé, maintien des subventions du CIAS et des associations (le Président le disait en introduction), prise en compte des contraintes exogènes nationales au fur et à mesure qu'elles apparaissent et plutôt prudence sur les dotations et subventions. Il s'agissait de leurs hypothèses de travail.

La première orientation 2025, c'est d'assurer la stabilité des taux d'imposition. Le produit fiscal ne sera revalorisé que des bases fiscales aujourd'hui définies à 1,7 %. Le deuxième sujet sur lequel ils ont travaillé, c'est comment définir leur trajectoire budgétaire à moyen terme ? Cela pourrait être en conclusion de tout ce qu'elle va dire après, parce qu'en définitive, c'est une synthèse de l'ensemble des leviers et de l'équilibre qu'ils essaient de trouver entre les différents leviers. Ils veillent à trois indicateurs : l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.

Leur objectif est d'améliorer structurellement la CAF brute. La vision sur le moyen terme est d'atteindre les 10 % minimum et d'essayer de maintenir un niveau d'épargne nette tendancielle à 1 million d'euros. Les moyens à leur disposition - ce sera détaillé après - c'est la rationalisation et la maîtrise des dépenses, les gros chapitres 011, 012, et 65 - le 65 sans toucher aux subventions, aux associations et au CIAS. Autre sujet : l'optimisation des recettes pour maintenir une progression des recettes supérieures aux dépenses. Ça, c'est l'objectif.

Madame PETERSCHMITT revient sur la prospective qui a été présentée aux élus en Commission générale la semaine dernière. Ils étaient partis sur une hypothèse de masse salariale avec renforcement de quelques postes - qu'elle détaillera après, un besoin de financement à 3,5 millions et des dépenses d'investissement à 8,5 millions. Cela a été un sujet de travail avec la Commission des Finances. Finalement, 8,5 millions sont un niveau d'investissement en 2025 considéré comme soutenable. À partir de 2026, en revanche, ils font une hypothèse de construction budgétaire avec une maîtrise très stricte des dépenses de fonctionnement puisque l'hypothèse de progression est à 1,5 %. En revanche, là, ils sont à périmètre constant sur la masse salariale puisqu'aujourd'hui, l'outil de pilotage de la masse salariale prend en compte l'ensemble des variables 2025 pour les années suivantes. Alors là, pour le 13 février, cela n'avait pas été fait encore totalement, mais sur cette hypothèse-là, la capacité de désendettement sera bien pour 2025, puis 8-9 en 2026, puis une décroe à nouveau en 2027. Encore une fois, en 2025, le volume d'investissement est très important puisqu'il s'agit de terminer le cycle d'investissement de la mandature et les projets importants qui ont démarré au début de mandat. Les élus peuvent le voir projeté avec des graphiques.

Suite à la Commission générale et aux remarques des élus, notamment sur la question du FCTVA, la prospective a été revue. La question de l'encours de la dette a aussi été modifiée. Donc ça, c'est ce que les élus ont vu dans le rapport d'orientation budgétaire qui leur a été envoyé. Une prospective, ça reste une prospective, encore une fois, mais depuis, ils ont retravaillé à un autre scénario un petit peu plus favorable en optimisant les recettes, notamment suite à la remarque de la Commission générale sur le taux de subventionnement de certains projets - Madame PETERSCHMITT précise que les élus n'ont pas cette projection dans les pièces à leur disposition. Finalement, ils ont fait des hypothèses un peu plus optimistes de subventions, notamment sur le projet d'école de musique qui est positionné dans le PPI à partir de 2026. Ils ont aussi fait l'hypothèse que pour le service commun, DSI, qui va passer en Conseil communautaire en mars prochain, l'ensemble des communes seraient adhérentes, ce qui améliore les recettes potentielles et diminue la charge de la CCPG sur le service commun. Avec ces hypothèses-là, le reste restant inchangé, à part la masse salariale, la situation est un peu plus favorable. Aujourd'hui, ce n'est qu'une prospective, mais ils essaient de trouver l'équilibre entre l'ensemble des variables. Madame PETERSCHMITT y reviendra peut-être à la fin, encore une fois, cela fera la synthèse de tout ce qu'elle a dit.

La troisième orientation concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il a été demandé aux directions une attention particulière aux dépenses à caractère général. Les élus peuvent voir le résultat 2024 par rapport aux prévisions : le suivi régulier de l'exécution budgétaire a permis de contenir très strictement les dépenses de fonctionnement et il en sera de même en 2025. Il faut quand même avoir en tête que l'exercice est quand même particulièrement complexe puisqu'ils ont déjà un certain nombre de charges contraintes liées à leurs contributions dans différents syndicats. Ils sont aussi touchés par l'augmentation de certains coûts de traitement des déchets, notamment.

Le quatrième sujet concerne le pilotage de la masse salariale. Dans le suivi, aujourd'hui, il est possible de faire des projections pluriannuelles un peu plus précises avec leur logiciel, mais ils ont aussi suivi très précisément les remplacements et l'optimisation des organisations. C'est un sujet sur lequel ils sont très mobilisés. Il faut avoir en tête que l'ensemble des facteurs exogènes, 1 point d'URSSAF et 3 points CNRACL, cela a cet impact-là, 130 000 € plus 38 000 €, l'impact des trois points CNRACL se reproduisant sur les années futures. Il y a aussi l'impact de décisions discrétionnaires, l'augmentation de la prise en charge de la prévoyance pour les agents, la prime annualisée mensualisée et les avancements de grade et promotions internes, qui en fait pèsent peu, mais ça, les facteurs exogènes, c'est aussi une contrainte qui doit être prise en compte dans les projections. Madame PETERSCHMITT explique que la priorité pour 2025, c'est de renforcer les services qui étaient en difficulté pour assurer les compétences obligatoires - c'est le cas des déchets.

Ils ont pris en compte les besoins en ingénierie, qui étaient importants, et ils vont renforcer les services techniques dans ce sens. Ils ont donné la préférence aux possibilités de mutualisation à chaque fois et fléchi les créations de postes sur des postes qui étaient financiers ou créateurs de recettes. Une autre chose qui n'a rien à voir, mais qui est une volonté claire sur l'apprentissage puisqu'il y a quand même un certain nombre de postes d'apprentis. Ce n'est pas du tout neutre, pas tant sur la charge salariale que sur les coûts de formation, qui sont maintenant pris en charge par la collectivité.

Madame PETERSCHMITT passe au cinquième point, à savoir le soutien maintenu aux acteurs sociaux et associatifs, avec la stabilisation de la subvention du CIAS. Les perspectives 2025 comprennent une réflexion sur les mutualisations possibles et un soutien confirmé au monde associatif dans différents domaines - les élus peuvent en voir une liste - qui s'élève aujourd'hui à 1,7 million.

Une autre orientation pour 2025 concerne l'optimisation des recettes - ils en parlaient en introduction. Un gros travail a été fait sur les services communs, notamment sur le service commun DSI, travail qui a été présenté plusieurs fois aux élus et qui passera en Conseil communautaire en mars. Il y aura un premier impact budgétaire à partir de septembre : le service commun sera tarifié au coût réel. Ce service est exercé pour le compte des communes par la CCPG et ce n'est pas une compétence transférée. Le même travail sera fait pour le service ADS, mais l'impact se fera plutôt en 2026. Il s'agit également de définir une politique tarifaire adaptée, ajustée à l'évolution des coûts. Madame PETERSCHMITT précise qu'une démarche d'analyse de coûts par direction et de coûts de service a été entamée avec le conseiller en gestion.

Madame PETERSCHMITT en arrive à l'investissement - elle prévient qu'elle a bientôt fini. Pour 2025, les élus voient apparaître sur le diaporama les priorités d'investissement 2025. Madame PETERSCHMITT attire l'attention sur le fait que tout est affiché en TTC et qu'il s'agit de l'année 2025 uniquement. Ce niveau d'investissement est considéré comme le niveau d'investissement qui permet de maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Madame PETERSCHMITT cite quelques projets : Maurice Caillon (ils en ont parlé tout à l'heure), la MEF de Ménigoute, l'ALSH de Saint Martin du Fouilloux, les deux complexes sportifs - même si la restitution aux communes est en discussion, la CCPG s'était engagée à les rendre en bon état, les travaux nécessaires sur les deux déchetteries, Amailloux et Thénezay. Madame PETERSCHMITT ne revient pas sur la fin d'opérations déjà parties. Concernant la ludothèque, ils ont un peu modifié la planification parce que le planning d'opérations indiquait un volume de travaux moins importants en 2025, en sachant que les travaux de la ludothèque seront réalisés sous conditions de subvention, comme demandé par les élus. Ça, c'est pour 2025.

Elle ne va peut-être pas y revenir, mais les élus peuvent voir sur le diaporama des illustrations des différents projets : Maurice Caillon, avec un taux de subvention à 40 % à peu près, Saint Martin du Fouilloux, un reste à charge pour la collectivité de 20 %, Maison de l'enfance de Ménigoute, reste à charge pour la collectivité d'un peu plus de 25 %, et la ludothèque, qui aujourd'hui est sur un niveau de subventionnement plus hypothétique, a un plan de financement construit avec un reste à charge à 22 % de la collectivité. Tous ces projets-là sont déclinés dans des APCP, mais elle ne va pas les détailler.

Madame PETERSCHMITT propose de faire le même exercice pour les années suivantes sur le PPI. Comme elle l'a souvent dit, un travail important de clarification et de stabilisation du

PPI 2024 à 2030 a été réalisé, pour anticiper la fin de mandat et ne pas obérer les opérations futures, ou en tout cas positionner les opérations considérées comme nécessaires même sur le mandat suivant. Le débat sur le PPI est toujours un petit peu compliqué. Le PPI est un élément de projection, de planification et de projection financière qui bouge à peu près tout le temps, ce qui peut aussi expliquer parfois les décalages de chiffres. Madame PETERSCHMITT précise qu'il est en TTC et en coût opération : ce n'est ni des coûts de travaux ni des coûts de maîtrise d'œuvre, mais des coûts opération, ce qui explique aussi parfois les différences avec les crédits de paiement votés chaque année. La complexité du PPI, c'est identifier les projets en cours - alors ça, ce n'est pas trop compliqué - mais aussi travailler sur l'investissement régulier pour le maintien en bon état des équipements, les remises aux normes, rénovation, construction, etc. Pour cette raison-là, le PPI va être actualisé chaque année au moment du DOB. Les différentes slides d'après vont matérialiser le PPI et tous les ans, les services reviendront devant les élus au moment du DOB pour rediscuter du périmètre du PPI - il y aura évidemment d'autres échéances, mais c'est le moment idéal pour faire une revue du PPI.

À chaque fois, c'est sujet aux validations politiques, au planning d'exécution, et cela nécessite aussi un pilotage administratif et technique important et serré pour avoir les crédits d'investissement positionnés sur les bonnes années. Cela paraît simple dit comme ça, mais en fait, c'est une mécanique assez précise.

Madame PETERSCHMITT présente les enjeux du PPI dans les années à venir - les chiffres seront présentés après. Il s'agit de matérialiser un schéma directeur immobilier énergétique pour avoir une meilleure visibilité sur les investissements nécessaires à faire dans le futur. Ils en ont parlé la semaine dernière lors de la Commission générale : il s'agirait d'avoir des axes de réflexion sur la carte scolaire et le maillage des services petite enfance, enfance, jeunesse pour prioriser les investissements sur les équipements nécessaires. Un sujet de mission de programmation est en cours sur l'école de Thénèzay puisque le projet a été réétudié en fonction d'une nouvelle donnée qui était le plan collège de Thénèzay. Aujourd'hui, une mission de programmation et des crédits d'étude sur 2025 ont été positionnés. Le choix n'est pas encore fait, mais il sera fait dans les semaines à venir. Et enfin, pour ne pas piloter à vue, un diagnostic financier fonctionnel et technique est en cours sur les deux centres aquatiques. Il permettra à la fois de planifier les investissements sur les années à venir et planifier éventuellement des investissements qui seraient générateurs d'économies d'énergie, qui favoriseraient une optimisation des économies d'énergie. Voilà donc comment le PPI est formalisé à l'heure actuelle. Encore une fois, il y aura peut-être des petites différences, et Madame PETERSCHMITT assure qu'ils sont tout à fait prêts à les prendre en compte.

Concernant le pôle rayonnement, il n'y a pas vraiment de sujet. Les élus ont eu le long débat sur la RN 149, elle était positionnée là : 25 000 € pendant quatre ans. Madame PETERSCHMITT précise qu'elle va terminer sur la jeunesse et le parcours éducatif. Concernant le pôle coopération territoriale, travaux déchetterie, un investissement dans le matériel informatique est nécessaire pour le fonctionnement des services. Sur le pôle Solidarité, l'aire d'accueil de grand passage est typiquement un investissement qui aura été repoussé à 2026-2027. Ils verront en fonction de l'avancée du projet.

Monsieur le Président précise par rapport à cela que la CCPG travaille avec l'agglomération du Bocage Bressuirais et le Thouarsais. Aujourd'hui, Parthenay Gâtine porte l'unique aire de grand passage sur ce secteur et son amélioration doit donner lieu à une participation des autres territoires.

Madame Floriane PETERSCHMITT termine en évoquant le pôle jeunesse et le parcours éducatif. 8,5 millions d'euros d'investissement sont positionnés dans l'équilibre 2025. Madame PETERSCHMITT revient sur la question des écoles. Aujourd'hui, ils ont positionné une enveloppe très faible comparée au parc scolaire qu'ils ont à entretenir, parce qu'ils se sont donné comme ligne de réflexion à la carte scolaire pour après prioriser les investissements, qui sont ici positionnés à un chiffre totalement théorique qui devra être retravaillé. Cela veut dire qu'en 2025 seront faits les travaux considérés comme urgents, réglementaires ou sécuritaires et les études nécessaires aux projets en cours. Elle en cite quelques-uns : la MEF de Ménigoute, le pôle enfance Maurice Caillon, l'ALSH de Saint Martin du Fouilloux, la fin du campus, la ludothèque, l'école de musique. Madame PETERSCHMITT précise que ce n'est pas un projet

aujourd'hui politiquement validé, mais ils le font rentrer dans leurs tablettes pour avoir une éventuelle planification et le faire rentrer dans leur raisonnement. Ils ont néanmoins tout à fait conscience que c'est un projet qui n'est pas du tout travaillé aujourd'hui, donc a fortiori validé, et sur lequel ils commencent à travailler aujourd'hui. Seuls des frais d'études de programmation ont été positionnés pour 2025. Voilà pour le pôle jeunesse et parcours éducatif.

Les élus ont demandé la dernière fois à avoir l'ensemble de la liste des projets et leurs subventions. À l'échelle de la mandature, ils ont pris volontairement 2021-2026 parce qu'ils peuvent considérer que 2020 était une année un peu blanche, avec la fin des projets de la mandature précédente. Les élus peuvent voir le total de l'investissement de la mandature, qui est important, et le taux de subventionnement par projet. Le cumul d'investissement montre l'effort d'investissement qui a été fait à la fois sur le scolaire, sur la jeunesse, sur la petite enfance et sur l'ensemble du territoire, comme elle le disait tout à l'heure.

Madame PETERSCHMITT évoque enfin le budget annexe « Déchets ». L'année dernière, les élus ont augmenté la fiscalité TEOM pour pouvoir assumer l'ensemble des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service Déchets. Aujourd'hui, ils font une projection de budget annexe, comme ils s'étaient engagés à le faire. La création du budget annexe ne se fera pas en mars, mais probablement au deuxième semestre de l'année 2025, car il y a déjà en cours deux études sur l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, dont ils doivent mesurer les conséquences. Un budget annexe « Déchets » est logique puisque c'est un SPIC avec fiscalité associée et une des compétences obligatoires des Communautés de communes.

Madame PETERSCHMITT assure qu'il n'y a plus que deux slides et qu'elle va aller vite. Concernant, la compétence économie et les zones d'activités, le budget activités économiques regroupera en 2025 les budgets suivants : hébergement collectif, MDE, marché de Bellevue, Bois Pouvreau. Le trait commun, c'est que c'est encore une fois de l'immobilier communautaire loué. Madame PETERSCHMITT présente les projets identifiés en 2025 sur les zones d'activités. Concernant la question posée en Commission générale la semaine dernière, Madame PETERSCHMITT indique que les projets sont passés en Commission économie en novembre dernier et ce sont les projets qui ont été identifiés. Les autres projets identifiés sur les zones d'activités économiques ne sont pas encore complètement recensés. Cela apparaîtra dans les budgets annexes et ils auront un impact sur le PPI.

Enfin, Madame PETERSCHMITT présente une orientation de travail, à savoir définir une stratégie énergétique et un schéma directeur immobilier énergétique. Il s'agit aussi d'orienter l'ensemble des investissements vers une démarche de maîtrise des énergies, comme avec l'exemple de Maurice Caillon et le photovoltaïque, la toiture végétalisée, la géothermie. Un travail de contrôle de gestion est réalisé sur le suivi des fluides. Tout cela entre dans le cadre du suivi du plan climat air énergie, qui est le cadrage pour définir leur stratégie de production, de consommation et vente des énergies qui sera adoptée fin 2025. Elle montre enfin ce que cela donne en termes de projection sur le budget 2025. Madame PETERSCHMITT ne détaille pas, car ce n'est pas le sujet de ce soir.

Monsieur le Président remercie Madame PETERSCHMITT, c'était très limpide. Il prévient qu'il ne va pas refaire de synthèse sur ce qui a été dit et s'enquiert d'éventuels souhaits d'intervention. Monsieur le Président précise que les travaux ont été repris. Tout le monde n'était pas forcément présent à la Commission générale, ce qu'il comprend parfaitement. L'idée était cependant, à partir de cette Commission générale, et au regard des questions posées, de pouvoir apporter des informations complémentaires. Il pense à plusieurs sujets sans forcément les répéter.

Monsieur Guillaume CLEMENT aurait juste une question, qui ne nécessite pas de réponse, enfin qui en nécessitera, mais pas tout de suite. Il s'agit de la question des assurances. Le Conseil avait évoqué la non-assurance possible et le recours à un pays étranger pour arriver à s'assurer, qui leur coûtait cher et qui ne remboursait rien, en gros. Il se demande s'ils arriveront à retravailler cette piste-là par rapport à l'engagement contractuel sur ce contrat, qui pourrait potentiellement leur permettre, si les assureurs nationaux revenaient un peu à la raison, d'être mieux assurés pour un prix plus raisonnable. Ensuite il voudrait faire un retour sur le développement économique. Sans pointer du doigt le service, il indique qu'ils ont reçu le compte rendu de la Commission économique lundi dernier à 10h59. Ils n'avaient donc pas, au moment de la Commission générale, le compte rendu des deux dernières réunions.

Monsieur Claude BEAUCHAMP reconnaît qu'il y a eu un bug dans l'envoi des comptes-rendus. En revanche, à l'ordre du jour de cette Commission économique, il avait bien été noté qu'ils regarderaient le budget de toutes les zones. Ce point avait été débattu le 27 novembre, lors de la présentation des prévisions budgétaires de toute l'économie, avec des projections sur ce qui pouvait être fait sur les zones économiques. Cela avait donc déjà été vu en Commission.

Concernant la première question sur les assurances, **Monsieur le Président** répond qu'ils ne peuvent pas avoir de certitude aujourd'hui, ce serait complètement impossible d'affirmer quelque chose.

Cependant, il précise qu'à plusieurs reprises, il a eu l'occasion de discuter, en particulier avec le directeur général de la MAIF, qui est actuellement l'assurance de l'autorité de tutelle, en quelque sorte - il fait attention aux mots qu'il emploie - de la SMACL. La MAIF reste le grand assureur des grandes collectivités, tandis que Groupama est davantage l'assureur des plus petites collectivités - il précise qu'il dit cela sans jugement de valeur, naturellement. Il ajoute qu'ils attendent de pouvoir reprendre les discussions pour essayer de revoir cette assurance, car ils sont actuellement assurés par une assurance suisse. Pour lui, ce n'est pas tant le coût de la police qui pose question, mais plutôt la franchise s'il devait y avoir malheureusement des aléas.

Monsieur Nicolas GAMACHE remercie pour la présentation. Après l'avoir examinée en Commission des Finances puis en Commission générale, ils connaissent le document par cœur, mais cela reste toujours intéressant. Il remercie les services pour le travail accompli. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une question, mais plutôt d'un souhait ou d'un vœu. Il ne va pas lancer de discussion - l'heure ne s'y prête plus vraiment - mais son souhait concerne les outils. Il sait que ce qu'il s'apprête à dire n'est pas simple à mettre en place pour la strate où se situe leur collectivité, qui n'est pas une grosse collectivité, mais qui n'en est pas une petite non plus. Il précise qu'il ne demande pas à mener des études, même si la collectivité a finalement les moyens de se les payer. Il estime que les ratios financiers obtenus permettent une bonne lecture de la santé de la collectivité, ce dont ils peuvent se féliciter collectivement, mais il trouve qu'un regard supplémentaire serait peut-être nécessaire par rapport au rôle que la collectivité joue sur son territoire.

Monsieur GAMACHE exprime son souhait de voir discuter, à un moment donné, la mise en parallèle entre ce qui est projeté et l'impact des actions menées, qu'il s'agisse des investissements, des subventions ou du développement des actions. On lui rétorquera qu'il y a déjà le rapport d'activité, mais il le trouve assez restrictif sur ce que fait la collectivité. Il souhaiterait une approche plus large. C'est ce qu'on appelle par ailleurs l'évaluation des politiques publiques et cela vise à faire le lien entre la gestion, l'utilisation des deniers publics, les moyens, et l'impact concret sur le territoire. Selon lui, l'important, ce n'est pas juste de savoir que la collectivité est en bonne santé financière, mais bien de mesurer si leur action a un réel impact sur leur territoire d'ancrage et s'ils font bien les choses. Il évoque trois sujets importants, tout en précisant qu'ils ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'abord de voir si l'action de la collectivité contribue à réduire les inégalités territoriales. Il rappelle qu'il existe des difficultés, que certains territoires sont plus en marge et que l'ensemble du territoire n'est pas complètement homogène. Il s'interroge donc sur l'impact réel de cette action : est-ce que la collectivité y participe ? Est-ce qu'elle permet une égalité d'accès aux services ? Comme ils ont pu le voir, une grande partie des financements et du budget concerne les services. Ils ont un impact réel sur une véritable politique enfance-jeunesse, cela a été souligné et il faut le saluer, mais il serait peut-être intéressant d'évaluer si, au-delà des moyens engagés, cela permet effectivement de réduire les inégalités évoquées et de garantir un accès équitable aux services sur tout le territoire. Monsieur GAMACHE ajoute que cela rejoint d'autres préoccupations, comme la mobilité, mais il choisit de ne pas développer ce point. Enfin, il s'interroge sur un dernier aspect : est-ce que l'action menée participe aussi, puisque c'est la compétence première de la collectivité, à la création d'emplois et à la dynamique économique ?

Monsieur GAMACHE rappelle qu'il y avait eu, à une époque, un embryon de début de formule appelé la « DDmarche », qui a finalement été abandonnée. Il trouve cela dommage, car cela aurait peut-être permis aujourd'hui d'avoir des billes pour évaluer l'impact de mettre 100 000 € sur un projet, par exemple – il précise qu'il donne ce chiffre au hasard, car sinon les élus vont penser qu'il est obnubilé. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de se demander ce que la

collectivité récupère en retour, car elle a aussi pour mission de rendre des services qui n'amènent pas forcément un retour. Il évoque notamment le bien-être, qui ne se calcule pas – ou peut-être que si, mais il laisse cette question ouverte. Il dit cela, car quand il regardant les données de l'INSEE - il existe des choses là-dessus - la situation démographique du territoire n'est pas très encourageante. Lorsqu'il analyse la cartographie de l'emploi productif par rapport à l'emploi présentiel, il constate que l'évolution n'est pas du tout bonne pour la collectivité. Il ajoute que ce n'est pas la construction de routes qui résoudra cela.

Il revient sur ce qui a été dit tout à l'heure par rapport au Bocage : le maillage entrepreneurial du Bocage n'est pas lié aux routes, mais il préfère ne pas développer davantage ce point. Il insiste sur l'importance d'analyser ces évolutions et rappelle que d'autres collectivités ont mis en place de tels outils, comme les EPP via une Commission d'évaluation des politiques publiques. Il cite également d'autres outils, comme le budget vert, pour aller plus loin, un peu à l'image de ce que fait le PCAET sur le volet bilan carbone, etc. Il fait remarquer qu'ils ont en plus un outil - il lance la perche à Bernard CAQUINEAU : la Commission gouvernance. Certes, il y a les « bistrots des élus », et c'est sympa, mais selon lui il faudra apporter davantage de contenu et avoir des discussions autour de données qui pourraient être produites en collaborant avec des universitaires capables de faire quelques travaux là-dessus. C'est tout ce qu'il voulait dire. Il conclut en expliquant que cela permettrait d'avoir une sorte de boussole et de prendre la température de leur action. C'est peut-être un vœu pieux, mais il est convaincu que les élus ont les moyens d'y réfléchir.

Monsieur le Président estime que l'idée de chercher à mesurer ces éléments peut effectivement être intéressante. Il reconnaît toutefois qu'il y a toujours des limites à cet exercice, en particulier sur un territoire – et quand il parle de « territoire », il fait référence à une zone beaucoup plus vaste, englobant une grande partie de l'ouest de la France – qui perd des habitants, et en particulier des enfants, avec certaines classes d'âge en difficulté. Selon lui, la difficulté sera peut-être de mesurer si leur territoire en perd moins que d'autres. Là où tout le monde aurait souhaité, sans doute, voir une augmentation du nombre d'enfants, l'enjeu actuel est plutôt de savoir si le territoire est un peu plus attractif, ou du moins s'il est moins perdant que d'autres. Monsieur le Président pense qu'il y a de nombreuses questions de ce type qui méritent d'être abordées collectivement, dans une réflexion associant plusieurs élus, ainsi que, autant que possible, les agents et peut-être aussi des partenaires extérieurs, qui pourraient apporter leur regard sur le territoire. Il fait ensuite référence au terme de « boussole » utilisé précédemment, et trouve que cela pourrait être un outil intéressant. Il faut simplement s'y mettre : il ne suffit pas de dire « il n'y a qu'à, faut qu'on », encore faut-il s'y mettre concrètement.

Monsieur Christophe MORIN assure qu'il ne sera pas long. Il estime qu'il est important de bien déterminer la prospective pour les deux prochaines années afin de savoir d'où ils partent et où ils vont. Il rappelle que la collectivité a un important programme d'investissement et qu'il est donc pertinent d'avoir cette visibilité. Aller plus loin serait compliqué et pas forcément utile, mais il est essentiel d'avoir une projection au moins jusqu'en 2026-2027, même si les chiffres évolueront nécessairement. Il pense notamment aux subventions qui n'ont peut-être pas encore été prévues.

Ensuite, dans la prospective, il ne comprend pas tout à fait une partie du tableau. Il évoque une somme par rapport à l'affectation du 1068 : il n'est pas d'accord avec ce montant, mais il sera possible d'en discuter ultérieurement. Monsieur MORIN poursuit en évoquant le capital restant dû pour 2026-2027. Il remarque que le remboursement en capital est pris en compte, mais pas l'emprunt prévu pour financer, ce qui fausse malgré tout un peu les ratios. Il souligne qu'un ratio de 8,9 sans inclure l'emprunt de l'année en cours fausse forcément les ratios. Il exprime donc son souhait de réétudier la prospective. Il admet avoir du mal avec les 850, car le déficit d'investissement initial n'est pas pris en compte au début, ce qui, selon lui, entraîne des calculs erronés. Il reconnaît que le sujet est un peu technique et que ce n'est peut-être pas l'heure pour en discuter, mais honnêtement, il a un doute sur ces deux montants et propose d'en reparler plus tard.

Monsieur le Président estime que la Commission des Finances sera plus à même de poser ces éléments-là. Concernant la prospective, il rappelle que plusieurs travaux importants vont être

engagés, comme cela a été rappelé dans l'une des diapositives. Il cite notamment la carte scolaire, un sujet qu'aucun des élus n'aimerait avoir à affronter, mais qu'il va pourtant falloir étudier et poser ensemble, car il est à la fois sensible et complexe. Il souligne également l'enjeu actuel concernant Thénézay, que Floriane PETERSCHMITT a rappelé dans sa présentation. Il est nécessaire de faire aboutir ce nouveau projet d'école, même s'il ne sait pas lequel des deux scénarios sera retenu. Dans tous les cas, ils ont absolument besoin de poser ce projet-là, qui est important. Il ne s'agit pas simplement d'un changement de chaudière ou d'une rénovation de toiture, mais bien quelque chose de beaucoup plus conséquent.

Monsieur le Président insiste sur l'importance également du travail autour de la carte scolaire, rappelant que la décision de la mettre en œuvre dès à présent a été débattue la semaine précédente. Il considère que ce travail est essentiel, car il permettra d'établir des perspectives sur de nombreuses années à venir. Cela a été dit par différents intervenants : cette compétence représente aujourd'hui des moyens considérables pour la collectivité, mais elle est essentielle pour garantir à tous les enfants les mêmes qualités, les mêmes capacités à apprendre dans les mêmes conditions, ce qui est fondamental.

Monsieur Jean-François LHERMITTE souhaite aborder deux points. Tout d'abord, il souligne l'importance de bien prendre conscience que les résultats de 2024 sont bons et que les différentes tendances évoquées pour 2025 vont dans le bon sens. Mettre le paquet, au niveau des services, sur la recherche de recettes et sur la recherche d'économies est une voie absolument nécessaire. Ce qui est rassurant selon lui, c'est qu'en 2024, un tournant a été pris : la gestion de la collectivité commence à ressembler à une gestion d'entreprise. Selon lui, il s'agit de dire qu'ils sont au service des usagers, mais dans un esprit d'entreprise. C'est le premier point qui lui paraît important.

Monsieur LHERMITTE aborde ensuite un deuxième point, qui est plus critique. La collectivité est essentiellement au service des usagers et la CCPG est principalement perçue par l'utilisateur moyen à travers l'école. Le scolaire constitue l'activité de base de la collectivité. C'est une activité qui n'est pas obligatoire et qu'ils ont prise, dans les conditions qui sont ce qu'elles sont, ils ne vont pas refaire l'histoire. Ceci étant, ce qui le frappe, c'est que dans le projet, en regardant les chiffres du PPI, il constate que les investissements en matière scolaire sont extrêmement faibles. Monsieur LHERMITTE trouve surprenant de voir des investissements aussi faibles, avec 600 000 € d'investissements prévus pour 2025 et 1 million les autres années, alors qu'il y a des écoles nécessitant des améliorations. Lorsqu'ils assistent aux conseils d'école, ils sont assaillis de questions de la part des parents. Ce sont des questions tout à fait logiques, sur des volets qui ne fonctionnent pas, des stores qui sont en panne, ou encore l'absence de toilettes pour les maternelles. Face à ces questions, la réponse donnée est souvent : « On ne sait pas, on verra ». Il considère qu'il serait important de vraiment réfléchir à ces choses-là, au-delà des réflexions sur la carte scolaire, qui sont indispensables - il est évident qu'il ne faut pas faire des investissements là où ce ne sera plus nécessaire. Il faut qu'ils puissent trouver des moyens pour investir au plus près dans les écoles, en partenariat avec les parents et les communes, qui disposent souvent à la fois du personnel et des entreprises locales. Il pense que cela pourrait être une voie pour répondre à toute une série de petites demandes qui sont essentielles pour les usagers et pour les enfants.

Monsieur LHERMITTE explique que les questions posées par les parents d'élèves en conseil d'école ne concernent pas l'école de Thénézay, mais portent sur des aspects pratico-pratiques auxquels aucune réponse n'est apportée aujourd'hui par la CCPG. Selon lui, cela finit par les décrédibiliser, car ils disent que « la jeunesse est la priorité », mais les parents voient qu'ils ont demandé que la serrure soit changée, mais qu'elle ne l'a pas été. Monsieur LHERMITTE pense que leur gestion actuelle des équipements scolaires n'est pas la bonne. Il pense qu'une réflexion devrait être menée avec une méthode et une maîtrise d'ouvrage légèrement différentes, en associant plus largement les parents et les communes, et en ayant un budget conséquent. Lorsqu'il parle de budget conséquent, il veut dire un budget qui existe, car actuellement, ils ont l'impression qu'il n'y en a pas. Il reconnaît que les 600 000 € d'investissements correspondent à des besoins indispensables, notamment en matière de sécurité et d'alarmes, mais cela ne répond pas aux besoins réellement exprimés par les parents.

Monsieur le Président rappelle quand même qu'ils ont rénové trois groupes scolaires presque entièrement durant cette mandature. Aujourd'hui, le quatrième est en réflexion sur Thénézay. Il précise qu'ils savaient que les chiffres de la démographie scolaire allaient être mauvais, mais qu'il était nécessaire, en tant que responsables des deniers publics, d'avoir plus de visibilité sur l'évolution de ces effectifs. Il note qu'il n'a été possible d'obtenir ces chiffres de manière claire que récemment.

Pour les quelques élus présents à la réunion à Saint-Pardoux, il a reçu ces informations aujourd'hui de la part de la direction des services académiques, ce qui va leur permettre d'avoir une base de travail plus efficiente. Il ajoute qu'il va falloir avoir cette réflexion, ce qui n'empêche pas de gérer le quotidien - et il y a encore sûrement des améliorations à apporter dans la gestion quotidienne.

Il profite de l'occasion pour annoncer que le Directeur des services techniques mutualisés arrivera le 17 mars, s'il ne se trompe pas, ce qui permettra peut-être de libérer un peu de pression sur le service technique, plutôt le service bâtimentaire, et de porter le schéma de développement immobilier et énergétique nécessaire pour poser durablement les investissements.

Madame Laure VIGNAULT précise que Monsieur le Président parle de réhabilitation, mais ce n'est pas du tout de ces travaux-là dont il s'agit. Il n'est pas question de demandes de réhabilitation, loin de là, mais de l'entretien du quotidien - ils n'arrivent même pas à faire un portail pour sécuriser les sorties des classes. Il n'est pas du tout question des projets de réhabilitation dans le discours de Jean-François LHERMITTE ou celui des conseils d'école. Ce que les écoles demandent, c'est juste de la sécurité pour les enfants. Il n'est pas question des projets de Thénézay ou Reffannes, il s'agit d'autre chose.

Monsieur le Président pense avoir été maladroit dans ses propos. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il est nécessaire de libérer du temps pour les agents, car chaque type d'intervention nécessite du temps de travail d'un agent technique et qu'il faut pouvoir dégager ce temps pour les agents. C'est avec une organisation différente qu'ils peuvent espérer répondre à ces besoins du quotidien.

Madame Laure VIGNAULT ajoute que certaines communes participent beaucoup aujourd'hui, même dans les investissements. Beaucoup de collectivités ont investi dans des structures de jeu extérieures dans les cours. Il faut qu'ils puissent assumer leur compétence scolaire et qu'ils trouvent un moyen de fonctionner pour assurer chaque année l'entretien de leurs écoles.

Monsieur le Président confirme qu'il faut améliorer les procédures.

Monsieur Jackie PROUST exprime sa satisfaction d'avoir vu une ligne ajoutée, par rapport à il y a huit jours, concernant le projet d'école à Thénézay, un projet dont ils parlent depuis longtemps. Il rappelle que l'école est fermée et que cela fera quatre ans en mars de cette année. Un choix devra bien sûr être fait sur l'implantation de cette école, sur le fait de rénover l'existant ou de partir sur un projet rattaché au collège. Ils en ont parlé cette semaine avec la présentation de la rénovation du collège, en présence de la résidente du département. Selon lui, il devient urgent d'arriver à prendre une décision, car ils arrivent en fin de mandat. Il était déjà question de ce projet en 2021. Il insiste sur la nécessité de se pencher sérieusement sur ce problème. Il ne voudrait pas que le choix porte simplement l'investissement. Selon lui, il existe un autre projet pédagogique à côté, important, avec de nombreux avantages, et il aimerait qu'ils prennent le temps d'en discuter longuement.

Monsieur le Président rappelle brièvement que, par rapport aux premiers projets de réhabilitation sur Thénézay, la situation a considérablement évolué. Il précise qu'il y a eu des changements liés à l'évolution des besoins en termes de bâtiments, qui ont ensuite été impactés par le projet du département, le collège 2050. Initialement, avec l'accord des services académiques, l'idée était d'avoir une mutualisation des locaux, mais les services académiques ont par la suite pris la décision de ne plus opter pour cette mutualisation. À chaque fois, il a donc été nécessaire de revoir la réflexion et de changer leur fusil d'épaule, ce qui les amène à

reprendre des morceaux d'études, des bouts d'études. Aujourd'hui, deux projets sont en cours : l'un porte sur une rénovation complète, l'autre sur une rénovation ou une construction neuve. Dans tous les cas, ces projets sont lourds en termes d'investissement et sont comparables à ceux réalisés à Reffannes, Pompaire et Viennay, ils sont vraiment sur les mêmes principes. Monsieur le Président explique qu'ils n'attendent plus qu'une étude de diagnostic énergétique pour poser des conclusions. Ensuite, le comité de pilotage pourra soumettre la meilleure solution au Conseil communautaire, au regard des capacités d'investissement et des financements qui peuvent être obtenus. Ils sont bien sur deux projets importants d'un groupe scolaire revu totalement. Il tient donc à rassurer les habitants de Thénézay : ils ne sont pas oubliés.

Monsieur Didier GAILLARD pense qu'il faut faire attention à leur taux d'endettement, surtout s'ils veulent garder une capacité d'investissement par la suite. Il ajoute qu'il y a quelques petites coquilles dans les tableaux. Il comprend que ce n'est pas facile, mais il pense que pour la Commission des Finances, il serait préférable que tout soit à peu près comme il faut. Ils en trouveront peut-être d'autres encore. Il conclut en reconnaissant que ce n'est pas simple.

Comme il a pu le dire déjà, **Monsieur le Président** explique qu'ils connaissent aujourd'hui une instabilité au niveau national. Cette situation conduit à des incertitudes au niveau des départements et des régions, ce qui n'est pas neutre.

Monsieur Didier GAILLARD explique qu'il y a des projets qu'ils ont validés depuis un certain temps déjà. Ce soir, ils en ont validé encore deux autres. Les chiffres sont calés maintenant, donc normalement il ne doit pas y avoir 100 000 € de différence entre les tableaux, c'est tout.

Monsieur le Président estime que les services ont beaucoup travaillé et qu'il est important de prendre en compte ce travail.

En l'absence d'autres questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation financière » réunie le 4 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que le vote du Budget Primitif 2025 aura lieu le 20 mars 2025, que le Débat d'Orientation Budgétaire est une formalité substantielle préparatoire à son adoption et qu'il donne lieu à une délibération soumise à un vote et attestant de sa tenue ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport doit être présenté dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

CONSIDÉRANT que ce rapport porte notamment sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit donner lieu à un débat, dans les conditions fixées par son règlement intérieur prévu aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025.

22 - BUDGET ANNEXE ZAC DE LA BRESSANDIÈRE – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU CRÉDIT RELAIS

*Par délibération du 29 avril 2015, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un emprunt relais à hauteur d'un million d'euros afin de financer le budget annexe « ZAC de la Bressandière », dans l'attente de la commercialisation des parcelles de terrains.
Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes.*

*Par délibération n° CCPG102-2018 du 26 avril 2018, le Conseil communautaire a souscrit un nouveau prêt relais d'un million d'euros dans l'attente de commercialisation des parcelles de terrains.
Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes.*

*Par délibération n° CCPG43-2021 du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire a souscrit un nouveau prêt relais d'un million d'euros dans l'attente de commercialisation des parcelles de terrains.
Cet emprunt relais a été contracté pour une durée de 2 ans auprès de La Banque Postale. Cet emprunt relais arrive à échéance le 07 mai 2024.*

*Par délibération n° CCPG230-2023 du 21 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé une vente auprès du Groupe Lafourcade pour un montant de 444 710 € HT.
Cette vente a été finalisée le 23 juillet 2024.*

Dans l'attente de l'encaissement des fonds liés à cette vente, par délibération n° CCPG60-2024 du 04 avril 2024, le Conseil Communautaire a souscrit un nouveau prêt relais d'un million d'euros pour une nouvelle période de 2 ans, et ce dans l'attente de finalisation des ventes de parcelles restantes.

Le produit de la vente étant parvenu sur le compte de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le 20 août 2024, il convient de procéder au remboursement partiel du prêt relais conformément aux conditions indiquées dans le contrat de prêt, à hauteur de 500 000 €.

Monsieur Olivier CUBAUD, rapporteur, explique brièvement qu'en 2015, la décision a été prise de créer la ZAC de la Bressandière, avec un besoin de financement de 1 million d'euros, en attendant que la commercialisation des terrains se fasse. Cette commercialisation a été lente au début, et le prêt relais a dû être renouvelé plusieurs fois. Aujourd'hui, grâce aux ventes réalisées en 2024, il est possible de rembourser 500 000 € du million d'euros emprunté, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Bien qu'avec la Directrice financière, ils avaient espéré que les fonds arrivent avant la date d'échéance du prêt, cela n'a pas été le cas, et un remboursement partiel de 500 000 € est désormais proposé.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière » réunie en date du 04 février 2025 ;

VU la délibération n° CCPG230-2023 du 21 décembre 2023 portant approbation de la vente de parcelles auprès du Groupe Lafourcade pour un montant de 444 710 € HT ;

VU la délibération n° CCPG60-2024 du 04 avril 2024 portant souscription d'un prêt relais à hauteur de 1 000 000 € pour une durée de 2 ans ;

CONSIDÉRANT que la vente des terrains au Groupe Lafourcade a été signée le 23 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que le produit de cette vente d'un montant de 444 710 € HT a été versé sur le compte de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le 20 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le contrat de prêt prévoit les conditions pour procéder à un remboursement anticipé suivantes : « l'Emprunteur pourra rembourser le crédit par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois par lettre envoyée en recommandé avec demande d'avis de réception adressée au Prêteur, et sous réserve que le remboursement représente au minimum 10 % du capital emprunt, sauf s'il s'agit du solde » ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de rembourser le capital à hauteur de 500 000 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le remboursement anticipé du crédit relais à hauteur de 500 000 €,
- de dire que les crédits seront prévus sur le Budget Annexe « ZAC de la Bressandière » 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

23 - AUTORISATION DE PLACEMENT DE FONDS SUR COMPTES À TERMES

Suite au sinistre survenu à l'école de Pompaire à l'été 2022, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a perçu une indemnisation partielle pour ce sinistre :

Acompte n° 1 en 2022 : 208 000 €

Acompte n° 2 en septembre 2023 : 173 116,33 €

Soit pour un total de 381 166,33 €.

Il est proposé de placer le montant de cette indemnisation arrondi à 380 000 € conformément à l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales pour une période de 3 mois renouvelable.

Monsieur Olivier CUBAUD, rapporteur, explique qu'ils ont reçu des remboursements d'assurances pour l'école de Pompaire, d'un montant de quelque 380 000 €. Ils ont la possibilité de placer cette somme, d'autant plus qu'actuellement, la trésorerie de la collectivité va plutôt bien. Il précise que la somme serait placée auprès de l'État, sans risque, et qu'en cas de besoin de trésorerie, l'argent peut être récupéré facilement. Bien que le taux ne soit pas extraordinaire, c'est toujours intéressant et c'est mieux que de l'argent qui dort.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment ses I et III qui disposent respectivement que « les collectivités territoriales et les établissements publics entrant dans le champ défini à l'article L.1618-1 du même Code peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds qui proviennent de libéralités, de l'aliénation d'un élément du patrimoine, d'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public, de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État » et que « les décisions de déroger à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'État, en application des I et II, relève de la compétence de l'organe délibérant » ;

VU l'avis de la commission « Finances et Optimisation financière » réunie le 04 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a perçu 2 versements d'indemnisation du sinistre lié à l'école de Pompaire pour un montant total de 381 166,33 € ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'ouvrir un compte à terme auprès de l'État pour placer les fonds issus de cette recette exceptionnelle pour un montant arrondi à 380 000 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un compte à terme auprès de l'État pour placer les fonds issus de l'indemnité du sinistre de l'école de Pompaire, à savoir le montant arrondi à 380 000 € sur une durée de 3 mois,
- d'autoriser le Président à procéder au renouvellement du compte à terme par même période de 3 mois tant que la Communauté de communes n'a pas besoin des fonds,
- d'autoriser le Président à signer la demande d'ouverture d'un compte à terme ci-annexée, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

O
O O
O

Monsieur le Président remercie les élus pour la bonne tenue de ce conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 22h40.

-=-=-=-=-

La liste des délibérations a été affichée le 26 février 2025.

Le SECRÉTAIRE de SÉANCE ;

Le PRÉSIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR